



CONTRAT DE VILLE DU GRAND CAHORS

2015 - 2020



An aerial photograph of a town, likely Cahors, showing a mix of residential houses with red-tiled roofs and larger apartment buildings. A prominent yellow frame is superimposed over the center of the image, containing the text. The background shows a river at the top and a dense urban layout with streets and greenery.

CONTRAT DE VILLE DU GRAND CAHORS

[SOMMAIRE]

PRÉAMBULE

- 6 La politique de la ville à Cahors : Bilan du contrat urbain de cohésion sociale
- 10 La réforme de la politique de la ville
- 11 Un processus d'élaboration fédérant l'ensemble des acteurs

DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU TERRITOIRE

- 16 L'agglomération cadurcienne
- 20 Les quartiers

PILIER PARTICIPATION DES HABITANTS ET EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

- 40 La participation des habitants et la citoyenneté
- 43 De la co-construction du Contrat de ville
à la création du Conseil citoyen de Terre-Rouge

PILIER COHESION SOCIALE

- 48 La réussite éducative
- 52 L'accompagnement social et l'accès aux loisirs
- 58 La santé

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

- 64 L'habitat et le cadre de vie
- 69 La sécurité et la prévention de la délinquance

74 **PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

POLITIQUES TRANSVERSALES

- 84 La jeunesse
- 89 La lutte contre les discriminations et l'égalité hommes - femmes

GOVERNANCE, SUIVI ET EVALUATION

- 94 Pilotage et suivi du Contrat de ville
Financement et mobilisation du droit commun
Observation, suivi et évaluation

96 **ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

103 **PROGRAMME D' ACTIONS**

107 **FICHES - PROJETS**

154 **ANNEXES**



ENTRE LES SIGNATAIRES

CONTRAT DE VILLE DU GRAND CAHORS

L'ÉTAT, représenté par **Catherine FERRIER**, *préfète du Lot*

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND CAHORS, représentée par **Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**, *président*

LE CONSEIL RÉGIONAL DE MIDI-PYRÉNÉES, représenté par **Martin MALVY**, *président*

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOT, représenté par **Serge RIGAL**, *président*

LA VILLE DE CAHORS, représentée par **Michel SIMON**, *maire adjoint*

LA VILLE DE PRADINES, représentée par **Denis MARRE**, *maire*

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE, représenté par **Nicolas SEPTE**, *procureur de la République*

L'ÉDUCATION NATIONALE, représentée par **Hélène BERNARD**, *rectrice de l'Académie de Toulouse*

L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE MIDI-PYRÉNÉES, représentée par **Monique CAVALIER**, *directrice générale*

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU LOT, représentée par **Elise PALUS**, *directrice*

LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU LOT, représenté par **Vincent MAGINOT**, *directeur*

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, représentée par **Thierry RAVOT**, *directeur régional*

L'OFFICE PUBLIC HLM LOT HABITAT, représenté par **Maxime VERDIER**, *président*

LA SA HLM INTERRÉGIONALE POLYGONE, représentée par **Pascal LACOMBE**, *directeur général*

PÔLE EMPLOI, représenté par **Thierry COUVE**, *directeur départemental*

LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DU LOT, représentée **Véronique CHASSAIN**, *présidente*

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU LOT, représentée par **Thomas CHARDARD**, *président*

LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOT, représentée par **Serge CRABIE**, *président*

L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU LOT, représentée par **Pierre MAS**, *président*

PRÉAMBULE

LE PRÉSENT CONTRAT CONSTITUE LE NOUVEAU CADRE CONTRACTUEL EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES ET DE LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES.

LA POLITIQUE DE LA VILLE A CAHORS

LE BILAN DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS)

Suite à une circulaire du 24 mai 2006 de la ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité, un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) a été signé le 10 septembre 2007 par le préfet du Lot et le maire de Cahors pour une durée de trois ans ; ce CUCS a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2014.

Il faut noter qu'à compter du 1er janvier 2012, la compétence « politique de la ville » a été transférée à la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

Le CUCS de Cahors concernait trois quartiers : Terre-Rouge, la Croix-de-Fer et Sainte-Valérie, englobant quasi exclusivement les résidences HLM de ces quartiers.

La circulaire précitée énonçait les cinq thèmes pouvant être traités dans le contrat. Cependant les signataires du CUCS ont fait le choix de recentrer leurs actions sur trois des cinq axes prioritaires définis, à savoir :

- la réussite éducative,
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance,
- la santé.

De sorte, ce sont des actions relevant :

- de la réussite éducative avec la mise en place d'un programme de réussite éducative (PRE),
 - de la santé avec la mise en œuvre d'un atelier santé ville (ASV),
 - de la parentalité avec entre autres l'embauche d'un adulte relais,
 - de la prévention et de la citoyenneté à travers le programme Ville Vie Vacances (VVV),
 - de l'emploi et du parrainage des jeunes,
 - de la culture,
 - et de la lutte contre les discriminations.
- qui ont été initiées et mises en place en faveur des populations fragiles de ces quartiers.

Sur la durée du contrat, les crédits spécifiques de la politique de la ville (PDV) se sont élevés à 756 256 € pour l'Etat.

ENVELOPPES BUDGÉTAIRES – ETAT, BOP 147

DISPOSITIFS	ANNÉES							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Réussite éducative	44 000	40 000	42 000	40 000	23 500	34 100	34 300	32 000
Atelier Santé Ville	20 000	15 000	20 000	19 800	26 200	18 980	15 000	13 378
Culture	0	0	20 032	20 000	0	0	0	0
Emploi et parrainage	0	0	10 932	3 200	3 500	0	3 000	3 000
Lutte contre les discriminations	3 000	7 000	3 000	3 000	3 000	3 000	0	0
Ville Vie Vacances	20 200	23 536	23 536	35 000	30 000	23 000	23 000	23 000
Parentalité*	0	0	2 000	4 000	4 410	7 000	3 152	5 000
CLAS	0	0	2 000	0	0	0	0	0
Pilotage et évaluation	0	0	3 500	0	0	0	0	0
TOTAL	87 000	85 536	127 000	125 000	90 610	86 080	78 452	76 378

À compter de mai 2009, financement d'un poste d'Adulte Relais parentalité.

La réussite éducative

Le programme de réussite éducative (PRE) a mis du temps à se définir et à se structurer. Un changement de coordonnateur s'est opéré et le dispositif a commencé à prendre son essor en septembre 2009.

Le PRE repose sur une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants et leur famille. Il a concerné ceux d'entre eux les plus en difficultés et dont l'âge se situait entre 2 et 16 ans. Le PRE leur a proposé un suivi spécifique et individualisé.

Ce sont plus de 100 enfants, issus des trois quartiers, qui ont été repérés chaque année sur la période, dont 80 % ont bénéficié d'un parcours individualisé pour eux et leurs parents : soutien à la scolarité, sport, culture, santé, parentalité...

Globalement, le PRE a pris tout son sens grâce à un travail partenarial bien ancré et formalisé. Cette complémentarité a permis d'apporter une plus-value aux familles, bénéficiant ainsi d'un appui social efficient et polyvalent.

L'adulte relais parentalité

Un adulte relais parentalité (ARP) a été embauché par la Collectivité en mai 2009 avec un changement de médiateur en avril 2012. L'animateur a su prendre progressivement la mesure de son poste au gré de ses contacts avec les familles, les porteurs de projets CUCS et les institutions. Il était chargé d'accompagner les parents dans leur quotidien et de favoriser les échanges et la communication entre les parents et leurs enfants, les parents entre eux. Ses missions se sont concentrées sur plusieurs points :

- **Renforcer la fonction parentale par le soutien des parents dans leur rôle** éducatif en les aidant à consolider leurs liens avec leurs enfants, en s'exprimant et échangeant sur leurs expériences parentales et leurs questionnements, en utilisant des vecteurs facilitateurs tel que le partage des temps de loisirs.
- **Aider à l'animation au sein des Espaces Sociaux et Citoyens** en communiquant sur les structures et les activités proposées, en par-

ticipant à leur animation et à la proposition d'activités et permettre les relations inter individuelles et collectives afin de rompre l'isolement.

- **Favoriser l'échange entre les habitants des quartiers** en étant à l'écoute des besoins des habitants, en allant à leur rencontre lors d'animations, de fêtes de quartier (...), en aidant les parents à s'exprimer et à échanger sur leurs expériences parentales et à partager leurs questionnements et leurs expériences.

Un travail partenarial s'est ainsi instauré avec les diverses institutions et les associations du territoire, une transversalité s'est opérée avec les autres services municipaux sur des projets communs. En moyenne ce sont une soixante de familles qui ont été accompagnées, suivies par l'adulte relais, chaque année. Les familles monoparentales ont représenté 32% du public accueilli par l'ARP.



La citoyenneté et prévention de la délinquance

Du fait de l'existence préalable au CUCS, du dispositif Ville Vie vacances (VVV) et des actions de lutte contre les discriminations, les actions dans le cadre de cette thématique, ont été opérationnelles dès le début du CUCS. Leur organisation s'est stabilisée progressivement et un partenariat fort s'est instauré au fil des années (entre Etat / collectivité / opérateurs) ainsi qu'une rationalisation des actions et leurs interactions entre opérateurs.

L'ensemble des actions a eu un caractère citoyen et éducatif, et la plupart ont participé à l'animation des quartiers. Toutes les thématiques ont été abordées et notamment les champs :

- artistique et éducatif,
- sport éducatif et de loisirs
- séjours extérieurs
- santé
- sécurité routière
- culture scientifique

Elles ont bénéficié, en moyenne, chaque année à plus de 250 jeunes cibles (11/18 ans des quartiers), le principe de mixité ayant toujours été mis en œuvre.

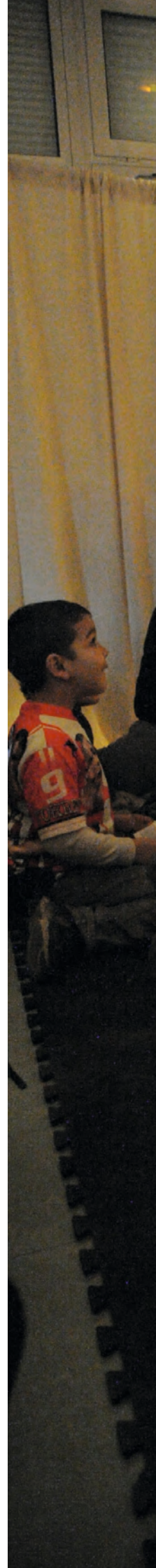
Le travail partenarial entre les opérateurs s'est renforcé et a permis, outre un rapprochement des acteurs, d'offrir les trois dernières années une programmation complémentaire et non concurrentielle. Les projets associatifs ont été travaillés avec les centres sociaux des quartiers, lesquels ont servi le plus souvent de clé d'entrée et de support auprès du public des 11/18 ans.

La santé

La phase de diagnostic dans le cadre de l'atelier santé ville (ASV) s'est déroulée en 2008. Depuis février 2009, des actions se sont mises en place et se sont déclinées sur 6 champs d'intervention :

- la connaissance, en tenant à disposition des acteurs associatifs et institutionnels les nouvelles données épidémiologiques, démographiques et sociologiques,
- le partenariat, en favorisant la connaissance mutuelle des acteurs, renforcer le partenariat existant et l'ouvrir à de nouveaux partenaires,
- l'accompagnement et la formation, en appuyant les acteurs de terrain dans leurs pratiques par des actions de formation et d'accompagnement,
- les déterminants de santé, en mettant en œuvre des actions sur la thématique nutrition, soins dentaires...
- la jeunesse, en développant des actions jeunesse autour de l'hygiène de vie, la vie affective et sexuelle, les addictions...
- la parentalité, en mettant en place des interventions autour de la parentalité.

Les atouts de l'ASV ont été multiples : un renforcement des partenariats, une méthodologie de démarche de projets plus appropriée par les acteurs, une communication entre les structures plus développée pour un rapprochement des projets, une autonomie des acteurs et intervenants sur plusieurs projets permettant d'explorer d'autres thématiques repérées prioritaires par le diagnostic ASV et confirmées par les acteurs de terrain. La coordination de l'ASV assurée par l'IREPS (Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé) de Midi-Pyrénées a été repérée, par tous, comme une ressource essentielle.





Les actions spécifiques « culture et emploi »

Des actions ont été mises en œuvre dès 2009 en fonction des enveloppes budgétaires allouées.

- **La culture** : En 2009 et 2010, 14 actions plurielles ont permis d'améliorer l'accès à la culture au bénéfice des habitants des quartiers CUCS.

- **L'emploi** : Des actions, organisées en 2009, ont permis de faciliter l'accès à l'emploi grâce à des suivis individuels, des accompagnements vers l'emploi (direct, contrats aidés ou formation), en facilitant notamment l'accès Internet pour les inscriptions (suivi situation, recherche, lettre, candidature, consultation des offres). Deux actions ont concerné spécifiquement les femmes et les personnes hébergées en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

- **Le parrainage** : mise en place de 2009 à 2011, l'action a été proposée aux jeunes résidents des quartiers CUCS avec pour objectif à court terme l'accès à l'emploi. Avec une moyenne d'accompagnement de 9 mois, 37 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

Depuis 2007, les interventions du CUCS ont fait émerger des actions à forte valeur ajoutée pour la population des trois quartiers. Le travail partenarial qui s'est instauré a conduit à améliorer les axes d'intervention et les actions induites. Les crédits de la politique de la ville ont eu un effet levier, la collectivité ayant repris des actions impulsées par le CUCS.

LA RÉFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine- du 21 février 2014 a fixé les principes de la nouvelle politique de la ville ; les contrats de ville 2015-2020 en sont le cadre d'action. La loi développe une ambition forte pour les quartiers prioritaires et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville, à travers :

- Une **nouvelle géographie** prioritaire simplifiée,
- Un contrat unique intégrant les **dimensions sociale, urbaine et économique,**
- Une action publique qui se déploie à l'échelle de l'intercommunalité et mobilise tous les partenaires concernés,
- La mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- La **participation des habitants** dans la co construction des contrats et à leur pilotage.

Plus particulièrement sur la mobilisation du droit commun édicté à l'article 6 de ladite loi, le ministère de la Ville a mobilisé l'ensemble des services pour qu'ils déploient leurs dispositifs de manière prioritaire vers les habitants des quartiers.

Dans ce cadre, des **conventions interministérielles** ont été signées avec des ministères pour que ceux-ci concentrent leurs moyens en faveur des quartiers. Pour certains d'entre eux, ces conventions se sont déclinées en circulaires, notamment l'Education nationale, l'Intérieur, la Santé, le Sport, le Travail/Emploi, la Culture.

Des conventions avec des partenaires et des opérateurs majeurs (Association des Régions, Assemblée des départements, Association des communautés, Association des maires, Fédération des villes moyennes) ont été établies dans le même but.

La liste de ces conventions figure en annexe 7 du présent contrat.

Les objectifs de la Loi

Concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficulté en mettant en place une nouvelle géographie prioritaire

Mobiliser le droit commun et formaliser les engagements de tous les acteurs afin d'agir en faveur des quartiers où les besoins sont les plus grands.

Innover, imaginer pour mieux répondre aux besoins des quartiers en élaborant les nouveaux contrats de ville qui reposent sur une démarche plus intégrée et impliquant un nouveau élargi de signataires.

Faire des habitants, des associations et des partenaires locaux, les acteurs du nouveau Contrat de Ville.

POUR LE TERRITOIRE DU GRAND CAHORS, cela se traduit par la définition de :

- **UN QUARTIER PRIORITAIRE RÉGLEMENTAIRE,**
« territoire cible » :
 - Terre-Rouge à Cahors
- **DEUX QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE,**
correspondant aux quartiers CUCS sortants :
 - Sainte-Valérie à Cahors
 - Croix-de-Fer à Cahors
- **TROIS QUARTIERS** proposés par le Grand Cahors
COMME TERRITOIRES D'OBSERVATION :
 - Le Centre ancien de Cahors
 - Valentré à Cahors
 - Les Escales à Pradines

UN PROCESSUS D'ÉLABORATION FÉDÉRANT L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA POLITIQUE DE LA VILLE

1 / La gouvernance mise en place pour l'élaboration du contrat de ville

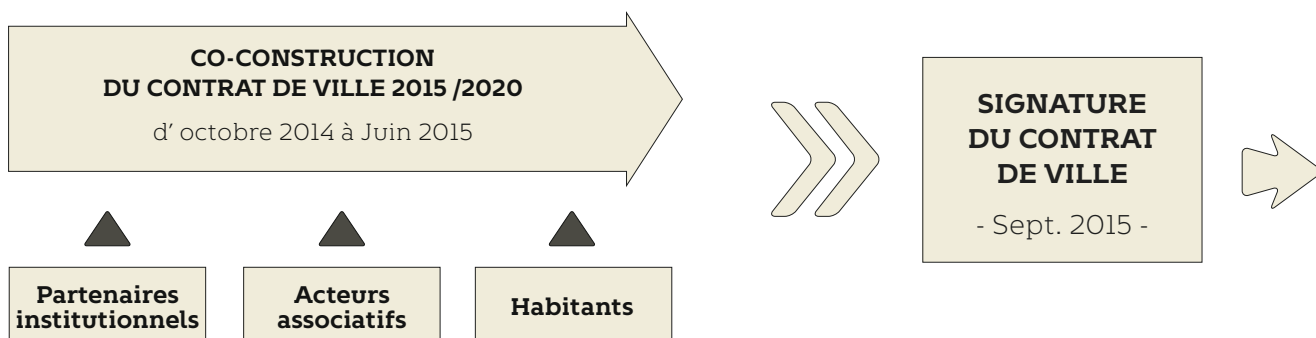
La gouvernance du processus contractuel s'est établie comme suit.

Un comité stratégique en date du 29 septembre 2014, co-présidé par le préfet du Lot et le président de l'EPCI, a présenté la démarche de contractualisation à l'ensemble des partenaires signataires (collectivités territoriales, services et opérateurs de l'État, CAF, ARS, bailleurs sociaux, chambres consulaires, CDC, IREPS, déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, défenseurs des droits...) et défini la gouvernance qui repose sur les travaux d'un comité opérationnel. Réuni trois fois d'octobre à décembre 2014, ce comité opérationnel est présidé par les élues déléguées à la politique de la ville du Grand Cahors et de la Ville de Cahors, ainsi que par un représentant du Préfet. Il est composé des référents « politique de la ville » désignés par chaque partenaire. Il a eu pour mission de préparer les comités stratégiques et suivre les travaux des comités thématiques. Il a été garant de la transversalité et de la cohérence des actions à mettre en œuvre.

Les comités thématiques, composés de représentants des institutions et des acteurs de terrain, ont été organisés en suivant les piliers désignés dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014, à savoir :

- La cohésion sociale,
- Le cadre de vie et la tranquillité publique,
- Le développement économique et l'emploi,
- La participation des habitants et la citoyenneté.

Enfin, pour assurer la coordination et l'animation de l'élaboration du contrat de ville, l'État a constitué **une équipe interministérielle** composée de représentants de la DDCSPP, DIRECCTE et DDT et le Grand Cahors a mis en place une **équipe projet du contrat de ville** composée d'agents de la Ville, de l'Agglomération et de l'IREPS : le directeur du service prévention - sécurité, les directrices des espaces sociaux et citoyens, la chargée de mission développement économique, la coordinatrice ASV, sous le pilotage de la chef du service Politique de la ville et du DGA du Pôle population de l'Agglomération du Grand Cahors.



3 / La participation des habitants

2 / Un diagnostic partagé du territoire

Les missions des groupes de travail thématiques ont été **d'affiner le diagnostic du territoire, de dresser le bilan du CUCS et de définir des propositions d'actions pour la période 2015 - 2019.**

Ces groupes de travail étaient animés par un représentant de l'Etat et un membre de l'équipe projet du contrat de ville du Grand Cahors. Ils se sont réunis à trois reprises entre octobre et décembre 2014 et ont mobilisé au total plus de 70 participants, représentant les acteurs de terrain et les acteurs institutionnels. Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu validé par les participants et concourt au diagnostic et aux objectifs formulés dans ce contrat.

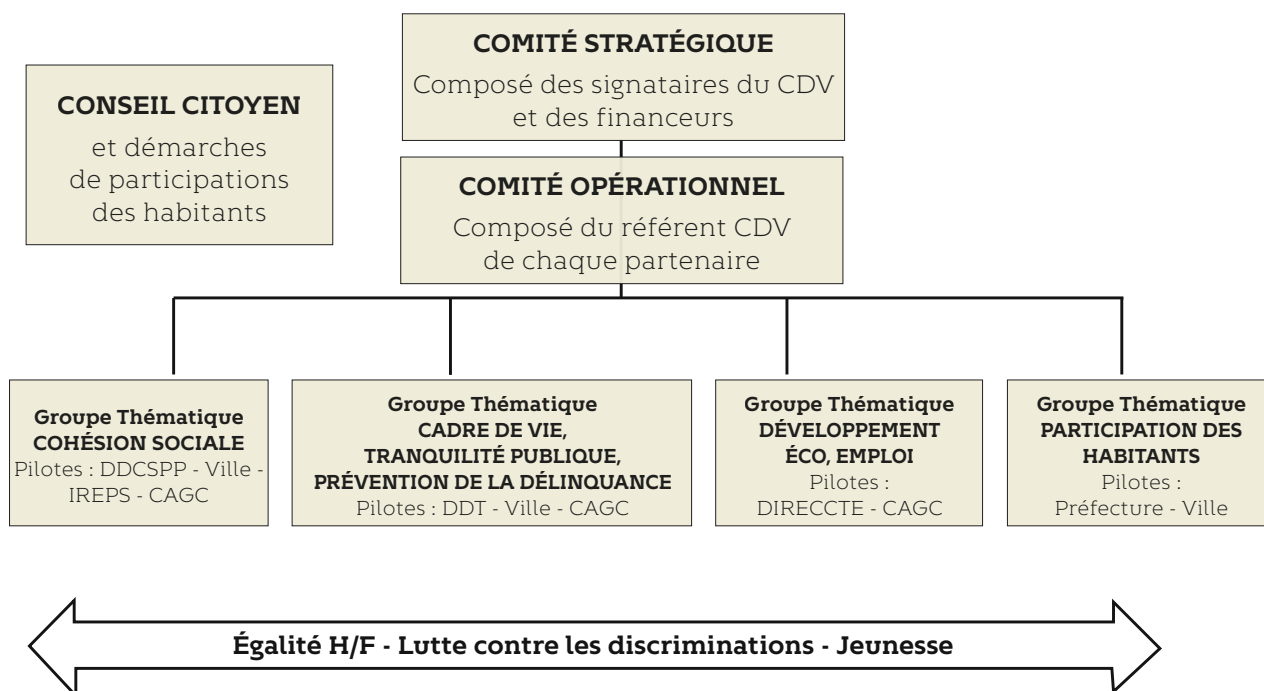
Les travaux de ces groupes de travail ont fait l'objet d'un suivi régulier par les élus délégués à la politique de la ville du Grand Cahors et de la Ville de Cahors.

En complément, le Grand Cahors a mandaté un bureau d'études afin d'effectuer un diagnostic quantitatif à l'échelle de l'agglomération ainsi que pour les six quartiers en décrochage sur Cahors et Pradines, identifiés lors du carroyage des revenus du pôle urbain.

Les associations et les habitants du nouveau Quartier Prioritaire de Terre-Rouge ont été associés dès la phase d'élaboration du Contrat de ville. Cette participation a pris deux formes :

- un état des lieux de la participation citoyenne préexistante sur Terre Rouge ;
- une analyse du ressenti des habitants sur leur quartier (ses atouts et ses problématiques).

Cette collaboration, dès la phase de diagnostic, traduit la volonté affichée des partenaires du présent contrat de ville de donner une place réelle à la participation des habitants, par le biais du Conseil citoyen. Ces éléments sont détaillés dans le pilier « citoyenneté » du présent document.



ÉLABORATION DU CONTRAT VILLE DU GRAND CAHORS

COMITÉ STRATÉGIQUE

PILOTAGE	Maire président et préfet
PARTICIPANTS	Directions ou présidences des partenaires signataires du CdV + élus désignés par le Grand Cahors et les mairies de Cahors et Pradines
RÔLE	Pilotage politique, validation stratégique des enjeux, objectifs et moyens du CdV

COMITÉ OPÉRATIONNEL

PILOTAGE	Élues « politique de la ville » Grand Cahors et Ville de Cahors - Etat, DDCSPP
PARTICIPANTS	Référents « politique de la ville » désignés par chaque partenaire signataire
RÔLE	Suivi et croisement des travaux des comités thématiques et des démarches avec les habitants Préparation des comités stratégiques

GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES

RÔLE	Affiner le diagnostic du territoire, dresser le bilan du CUCS et définir des propositions d'actions pour la période 2015 - 2020
------	---

PILIER COHESION SOCIALE

COORDINATION	DDCSPP - Ville de Cahors - IREPS46
NOMBRE	21 services ou structures différents mobilisés
PARTENAIRES MOBILISÉS	DDCSPP, CAGC, Département du Lot, Inspection académique de l'Education nationale, Agence Régionale de Santé, Ecole primaire Lucien-Bénac, Ecole maternelle Lucien-Bénac, CIAS du Grand Cahors, Espaces sociaux et citoyens de la Ville de Cahors, RERTR, CTSC, Epicerie sociale et solidaire, Adulte relais parentalité, CIDFF, Shizendo Karaté, Collège Olivier-de-Magny, MJC, Service jeunesse de la Ville de Cahors, IREPS46, Déléguée aux droits des femmes, Compagnie Carré Brune.

PILIER CADRE DE VIE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

COORDINATION	DDT - Ville de Cahors - Grand Cahors
NOMBRE	12 services ou structures différents mobilisés
PARTENAIRES MOBILISÉS	ALAVI, DDCSPP, DDT, PJJ, OPDHLM Lot Habitat, SA HLM Polygone, RERTR, Département du Lot, DDCSPP, Ville (SPPS et Espace social et citoyen de Terre-Rouge), Grand Cahors.

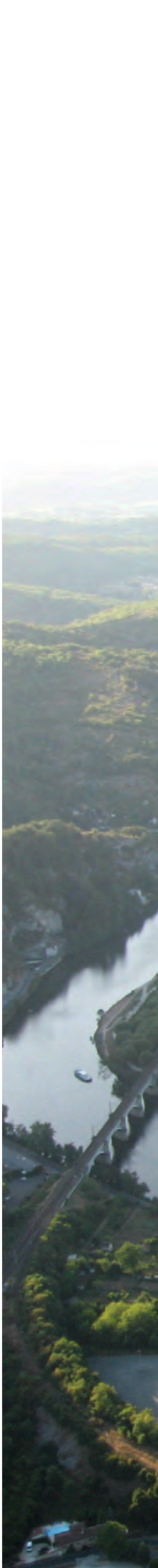
PILIER DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

COORDINATION	UT DIRECCTE - Grand Cahors
NOMBRE	20 services ou structures différents mobilisés
PARTENAIRES MOBILISÉS	DDCSPP, DIRECCTE, Déléguée aux droits des femmes, Département du Lot (service insertion et service affaires économiques), Conseil régional Midi-Pyrénées (bureau territorial), Inspection académique de l'Education nationale (Lycée Gaston-Monnerville et Collège Olivier-de-Magny), Pôle Emploi, Mission locale du Lot, Caisse des dépôts et consignation, Ecole des métiers, GEIC BTP, Espaces sociaux et citoyens de la Ville de Cahors, RERTR, CTSC, Jardins du cœur, AIL, CIDFF, EPIC LIS, CMA 46, Prosport, Mairie de Pradines, Grand Cahors.

PILIER PARTICIPATION DES HABITANTS ET CITOYENNETÉ

COORDINATION	Préfecture - Ville de Cahors
NOMBRE	17 structures ou services différents présents
PARTENAIRES MOBILISÉS	Préfecture, CAGC politique de la ville, Ville service communication, Adulte relais parentalité, RERTR, Ecole maternelle Lucien-Bénac, Ecole primaire Lucien-Bénac, Espace social et citoyen de Terre-Rouge (mairie de Cahors), IREPS 46, MJC, Association Sport et Bien être, Association TRAC, Collège Olivier-de-Magny, Association Mémoires du XXème siècle, Association Couples et familles, Cie Carré Brune, Commerce le 4-6.

Organisation de **5 réunions préparatoires du Conseil citoyen avec les habitants**, dont une grande conférence citoyenne.





DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU TERRITOIRE

L'AGGLOMÉRATION CADURCIENNE 16

LES QUARTIERS 20

L'AGGLOMÉRATION DU GRAND CAHORS

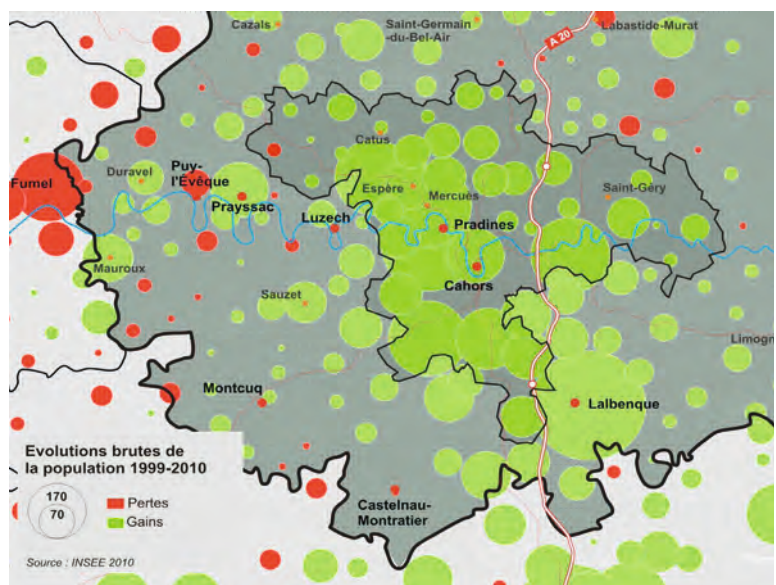
Située à une centaine de kilomètres au nord de Toulouse, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors réunit 39 communes et 43 500 habitants. Le territoire du Grand Cahors représente un quart de la population départementale, du fait principalement de la Ville de Cahors, ville préfecture du département Lot de 20 200 habitants.

Avec celles de Montauban, de Pamiers et de Toulouse, l'aire urbaine de Cahors fait partie des aires urbaines de Midi-Pyrénées où la croissance démographique récente dépasse les 1 %. **Elle absorbe ainsi la moitié de la croissance départementale.**

À l'échelle du Grand Cahors la croissance démographique s'est affermie depuis plus de 10 ans (+0,8% par an entre 1999 et 2011, soit près de 3 600 habitants supplémentaires).

LE RÔLE ÉCONOMIQUE DU PÔLE D'EMPLOIS CADURCIEN EST STRUCTURANT à l'échelle du sud du Lot comme à l'échelle départementale.

Avec 15 321 emplois, l'unité urbaine de Cahors-Pradines concentre 25% des emplois du département (14% de la population) et plus de la moitié des emplois du Sud du Lot. En revanche, l'unité urbaine n'a bénéficié au cours de la dernière décennie que de 8% des gains de création d'emplois. Elle a même enregistré une perte de ses emplois productifs (- 415).



Structurant un bassin de vie élargi qui embrasse la majorité des territoires du sud du Lot (46% des actifs occupés du sud du Lot, soit 29 367 actifs, travaillent dans l'unité urbaine de Cahors), le pôle d'emplois de Cahors a du mal à retenir ses actifs. Ainsi sur 14 483 actifs travaillant dans l'unité urbaine de Cahors, 58% résident en dehors.

L'effet conjugué de la vitalité démographique, de l'affaiblissement économique et de la dissociation croissante entre lieux d'emploi et lieux d'habitat impacte l'organisation sociale du territoire.

Dans ce contexte, le positionnement de la ville centre est singulier. Avec 20 224 habitants en 2011,

CAHORS CONCENTRE LA MOITIÉ (49%) DE LA POPULATION DU GRAND CAHORS.

Globalement :

- La population de Cahors est stable même si on observe une légère croissance sur la période récente (+162 habitants).
- **La jeunesse n'est pas absente** puisque Cahors concentre **46% des mineurs de l'agglomération**.
- **L'évolution de la structure par âge est marquée par l'augmentation des personnes âgées.** Aujourd'hui, la commune concentre 57% des personnes âgées du Grand Cahors.
- **Cahors revêt une fonction d'accueil des ménages pauvres significative : 62% des ménages pauvres** de l'agglomération habitent Cahors.

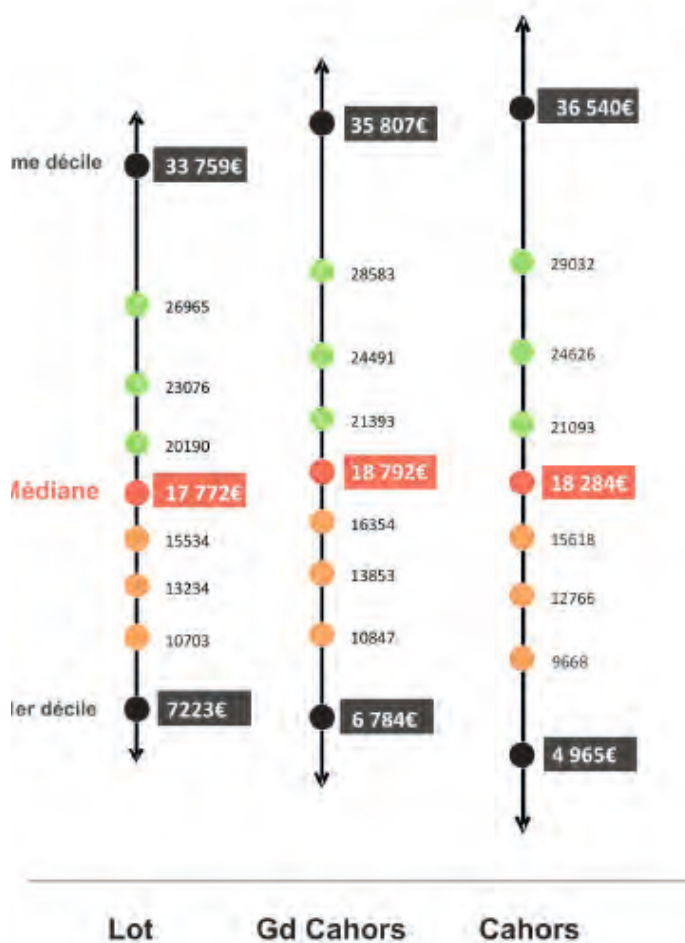
LE PROCESSUS DE DUALISATION SOCIALE ET TERRITORIALE SE RENFORCE.

Entre 1999 et 2011, le nombre de ménages sous le seuil de pauvreté s'est accru de + 23,22 % sur Cahors, alors qu'il diminuait de - 1,56 % sur le département du Lot.

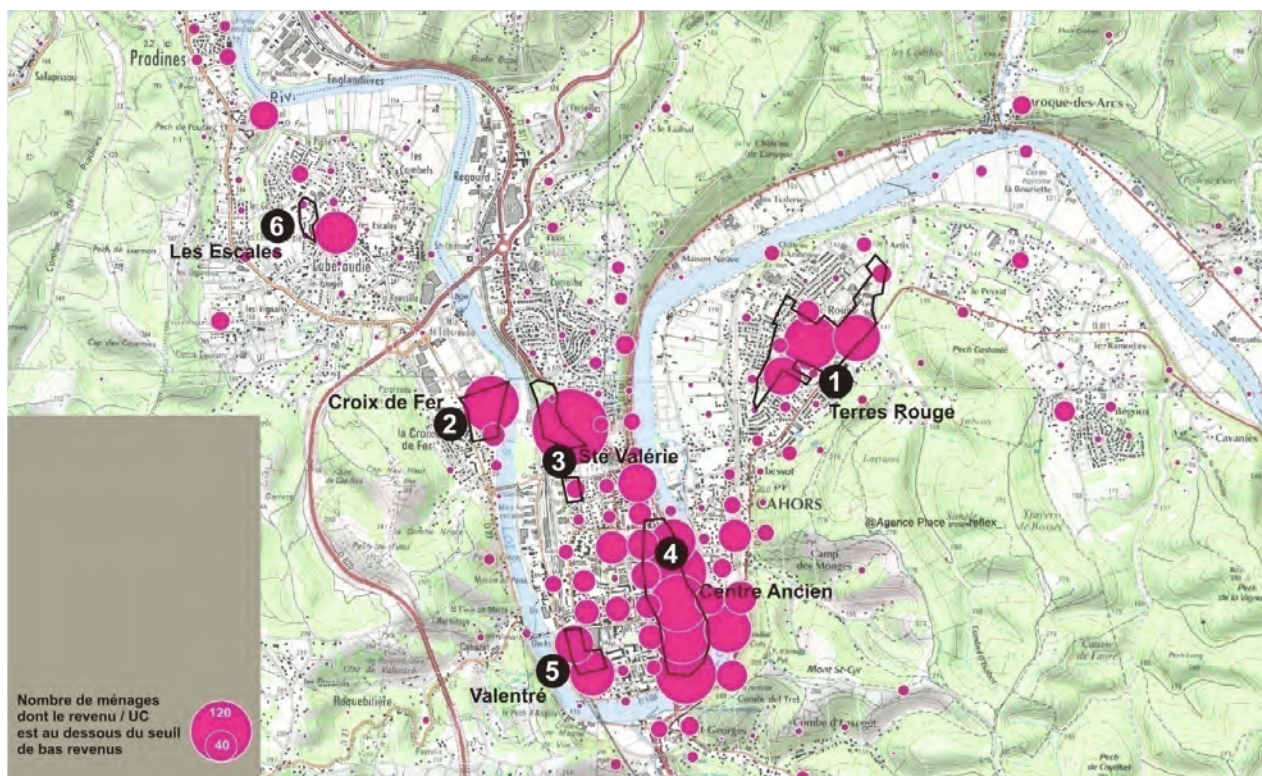
Aujourd'hui, plus d'un quart des ménages Cadurciens (soit 2.542 ménages) vit sous le seuil de pauvreté. Ce phénomène, révélateur d'un spectre plus large de problématiques socio-économiques touchant les ménages, se concentre essentiellement dans le centre ancien ainsi que dans les quartiers d'habitat social de Cahors.

À Cahors la dispersion des revenus est particulièrement accusée :

- À l'échelle de la commune, 10% des ménages gagnent moins de 5 000 € par an (par unité de consommation).
- Le centre ancien est le plus fragile ; le revenu médian y est significativement inférieur aux autres grands secteurs de la commune.
- Les revenus des ménages les plus pauvres (en deçà du premier décile) des quartiers du centre ancien, de Sainte-Valérie et de Terre-Rouge sont aussi inférieurs à tous les autres secteurs.



REVENUS FISCAUX LOCALISÉS DES MÉNAGES - ANNÉE 2011
INDICATEURS DE DISTRIBUTION PAR UNITÉ DE CONSOMMATION
- SOURCE : INSEE - DGFIP -



source INSEE 2011	total ménages	Ménages vulnérables*	taux de vulnérabilité
Grand Cahors	18 638	4 118	22%
Cahors	9 820	2 542	26%
Centre Ancien	1 259	524	42%
Croix de Fer	276	127	46%
Sainte Valérie	338	192	57%
Terre Rouge	489	250	51%
Valentré	363	129	36%
reste Cahors	7 095	1 320	19%
Autres communes	8 818	1 576	18%
Les Escales	139	65	47%
Reste département	61 795	15 324	25%
Département du Lot	79 944	19 177	24%

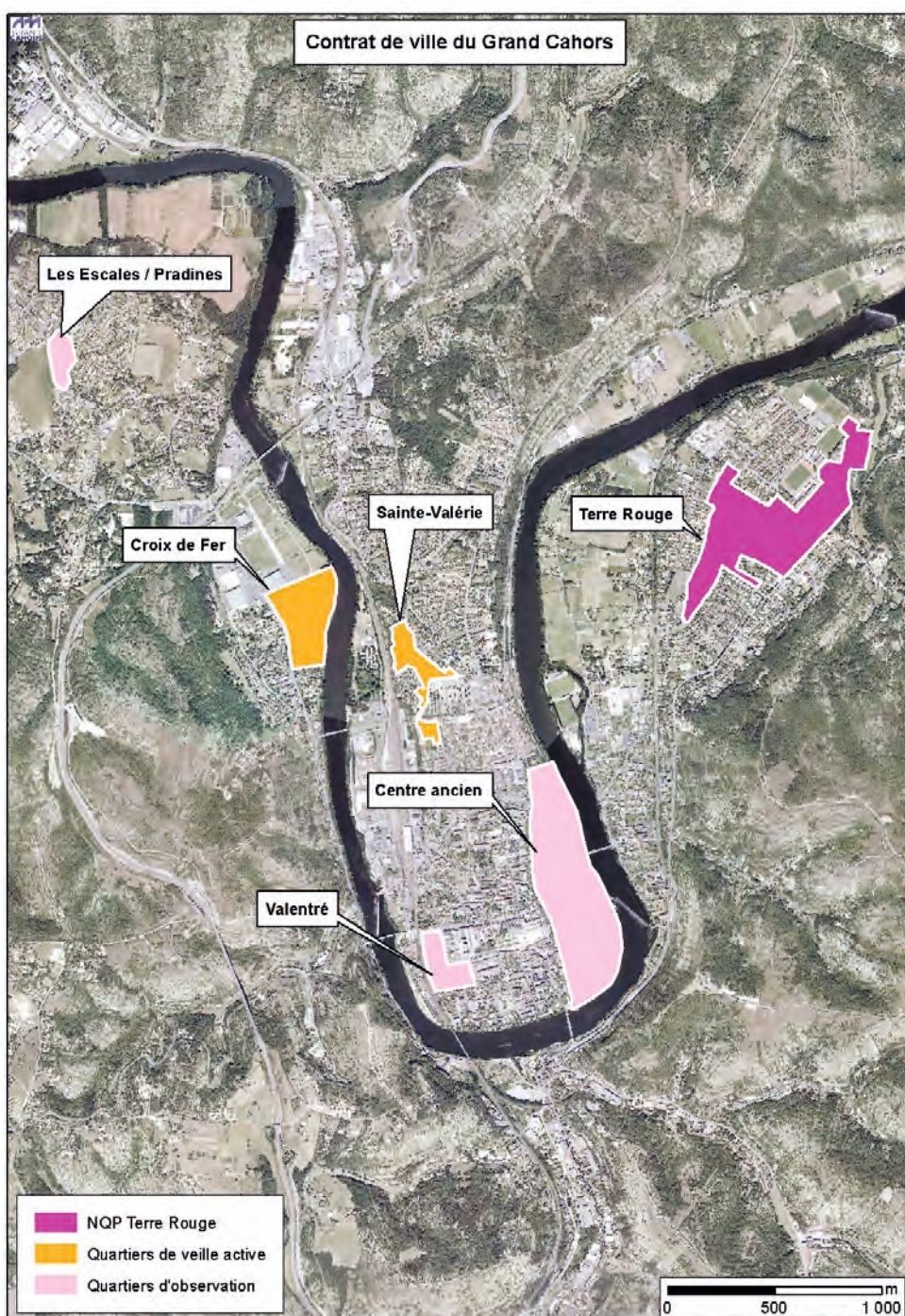
* dont le revenu fiscal par unité de consommation est en dessous du seuil de bas revenu

A l'échelle de l'unité urbaine, les écarts sociaux se creusent et mettent en péril la cohésion sociale. Trois types de territoires en difficulté ont été repérés : le centre ancien de Cahors, les trois quartiers d'habitat social anciens de Cahors, mais aussi des « résidences sur le fil » à Cahors et Pradines.

Face à ce phénomène de repli des populations vulnérables sur la ville centre et ses quartiers déjà très défavorisés, l'Etat, les collectivités et leurs partenaires, ont engagé la mise en place d'une véritable politique locale de cohésion urbaine et de solidarité, formalisée dans le cadre de ce Contrat de ville 2015 - 2020.

Les secteurs pris en compte par ce contrat correspondent aux quartiers ou îlots concentrant fortement des ménages vivant sous le seuil de pauvreté, et ayant pour conséquence la définition de :

- **UN QUARTIER PRIORITAIRE RÉGLEMENTAIRE (NQP),**
« territoire cible » : Terre-Rouge à Cahors
- **DEUX QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE,**
correspondant aux quartiers CUCS sortants :
 - Sainte-Valérie à Cahors
 - Croix-de-Fer à Cahors
- **TROIS QUARTIERS** proposés par le Grand Cahors
COMME TERRITOIRES D'OBSERVATION :
 - Le Centre ancien de Cahors
 - Valentré à Cahors
 - Les Escales à Pradines



Bien qu'ayant plus de 50 % de ménages vivant sous le seuil de pauvreté, **le quartier de Sainte-Valérie** n'a pas été retenu par l'Etat comme « Nouveau quartier prioritaire » (NQP) de la politique de la ville, en raison d'une densité inférieure au seuil de 1.000 habitants (critère national). Cependant, sa situation spécifique appelle une attention particulière de la part de la Collectivité et ses partenaires, notamment en matière de mixité sociale.

LES QUARTIERS

QUARTIER DE TERRE-ROUGE



Au sein de ce secteur, le quartier d'habitat social de Terre-Rouge se compose de plusieurs résidences HLM appartement à deux bailleurs sociaux : l'OPH du Lot et la SA HLM Polygone.

L'ensemble de ces résidences compte 435 logements, dont une grande partie répartie sur deux résidences : Terre Rouge (212 logements) et Mas de Ricard (77 logements).

Le secteur abrite près de 2 500 habitants, soit 12% de la population cadurcienne (IRIS Cabessut - 2011).

Globalement et à l'échelle de ce grand secteur de la ville, la dynamique démographique est marquée par sa fragilité, et ce secteur perd de la population (- 0,8% croissance annuelle entre 2006 et 2011).



Quartiers	idk	Nombre d'individus	Nombre de ménages	Nombre de ménages sous le seuil de bas revenu	tx ménages pauvres
	N12055E18204-N12055E18204	282	122	57	47%
	N12054E18203-N12054E18203	102	41	4	10%
	N12056E18204-N12056E18204	110	72	12	17%
Terre Rouge	N12055E18203-N12055E18203	49	27	5	19%
	N12056E18205-N12056E18205	279	134	96	72%
	N12056E18206-N12056E18207	339	141	75	53%
	N12057E18205-N12057E18205	172	92	22	24%

Un quartier diversifié

À Terre-Rouge, la présence de logements HLM est conséquente : 435 logements, soit 19% de l'ensemble du parc social de l'agglomération. Pour autant, si l'on considère les sections cadastrales attenantes au périmètre de la géographie prioritaire, le quartier n'est pas exclusivement composé de logements HLM. Ici, 29% du parc relève du logement HLM. Au sein de la section BH, c'est près de la moitié du parc qui appartient aux bailleurs sociaux.

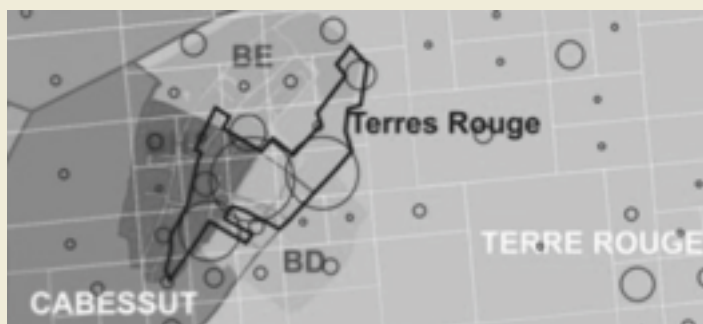
Un quartier fragilisé et spécialisé

Terre-Rouge se caractérise par la paupérisation des habitants de ses résidences HLM : près de 2/3 des ménages se trouvent sous le seuil de pauvreté, ce taux s'est fortement accru entre 2005 et 2013 (+ 10 points).

D'ailleurs, 68% des ménages sous le seuil de pauvreté sont logés par le parc social.

Cette tendance touche aussi les autres segments du marché et notamment les locataires du parc privé. Sur ce segment le taux de pauvreté est passé de 15% à 20%. Au sein de la section BH la précarisation des locataires privés est manifeste (11% en 2005 – 32% en 2013).

SOURCE : FILOCOM 2005-2013



Répartition du statut des logements en 2013 à Terre Rouge					
Source FILOCOM 2013	PdV	Terre Rouge	Section BD	Section BE	Section BH
Propriétaire occupant 2013	35%	39%	32%	41%	44%
Locatif social 2013	22%	29%	47%	13%	23%
Locatif privé 2013	39%	27%	8%	45%	32%

Taux de pauvreté en 2013 selon le statut des logements à Terre Rouge				
Source FILOCOM 2013	Taux pauvreté ensemble 2013	Taux pauvreté Propriétaire occupant 2013	Taux pauvreté Locatif social 2013	Taux pauvreté Locatif privé 2013
PdV	31%	8%	60%	35%
Terre Rouge	27%	8%	63%	20%
section BD	41%	12%	73%	14%
section BE	11%	3%	33%	14%
section BH	25%	9%	56%	28%

Taux de pauvreté en 2005 selon le statut des logements à Terre Rouge				
Source FILOCOM 2005	Taux pauvreté ensemble 2005	Taux pauvreté Propriétaire occupant 2005	Taux pauvreté Locatif social 2005	Taux pauvreté Locatif privé 2005
PdV	27%	9%	49%	32%
Terre Rouge	22%	6%	53%	15%
section BD	33%	10%	63%	14%
section BE	6%	4%	12%	29%
section BH	18%	3%	48%	11%

Fonction d'accueil des pauvres en 2013 selon le statut des logements à Terre Rouge					
Source FILOCOM 2013	PdV	Terre Rouge	Section BD	Section BE	Section BH
Propriétaire occupant 2013	10%	12%	9%	13%	16%
Locatif social 2013	44%	68%	84%	38%	52%
Locatif privé 2013	45%	20%	3%	59%	35%



➔ RÉSIDENCE TERRE-ROUGE

- La résidence Terre Rouge de l'OPH du Lot est composée de **8 bâtiments de 5 étages**.
- Les **212 logements**, construits en 1965, sont issus des financements HLMo.
- La résidence concentre à elle seule **près de 40% des T5 HLM du Contrat de ville**.



➔ RÉSIDENCE MAS DE RICARD

- La résidence Mas Ricard de la SA HLM Polygone est constituée d'un grand bâtiment rectangulaire de **3 étages** ainsi que des pavillons.
- Ses **77 logements**, construits en 1999, sont issus de plusieurs types de financements : 73% PLA/ PLUS, 27% PLAi.
- La résidence est quasiment **exclusivement composée de T3/T4 (94%)**.

	Quartier Terre Rouge			
	nb de ménages ayant répondu	taux de réponse enquête	nb de ménages ER	taux renouvel- lement
	total	poids	ER	poids
personne seule	174	48%	37	39%
famille monoparentale	92	25%	30	32%
dt fam. Mono av 1 ou 2 enfants	76	21%	21	22%
dt fam. Mono av. 3 enfants ou plus	16	4%	9	10%
couple sans enfant	33	9%	7	7%
famille	57	16%	16	17%
couple av 1 ou 2 enfants	43	12%	15	16%
couple av. 3 enfants ou plus	14	4%	1	1%
autres ménages	10	3%	4	4%
total population	754		215	
Nb de mineurs	246	33%	84	39%
Nb de majeurs	508	67%	131	61%
de 18 à 24 ans	49	6%	23	11%
de 25 à 49 ans	241	32%	84	39%
de 50 à 64 ans	132	18%	20	9%
de 65 à 74 ans	44	6%	2	1%
75 et plus	41	5%	2	1%
nb de ménages	366		94	
< à 20% du plfd	118	32%	42	45%
du 20 à 39% du plfd	95	26%	25	27%
du 40 à 60% du plfd	65	18%	13	14%
du 60 à 80% du plfd	47	13%	8	9%
du 80 à 90% du plfd	20	5%	2	2%
du 90 à 100% du plfd	10	3%	3	3%
plus de 100%	11	3%	1	1%
total "emploi"	419		101	
emplois stable	130	31%	26	26%
emplois précaire	96	23%	40	40%
chomeurs	82	20%	27	27%
autre ss emploi	111	26%	8	8%

ER : Emménagés Récents (moins de 3 ans)

LES RÉSIDENCES HLM DE TERRE-ROUGE

Structure de la population

Les résidences sociales du quartier Terre-Rouge se caractérisent par la jeunesse de leur population : 39% des habitants ont moins de 25 ans, et 33% sont mineurs. La présence de ces derniers se renforce avec les emménagés récents.

L'autre visage de ces résidences HLM est la part significative des familles monoparentales : un ménage sur quatre. Cette fonction d'accueil des familles vulnérables s'accroît.

Situation économique

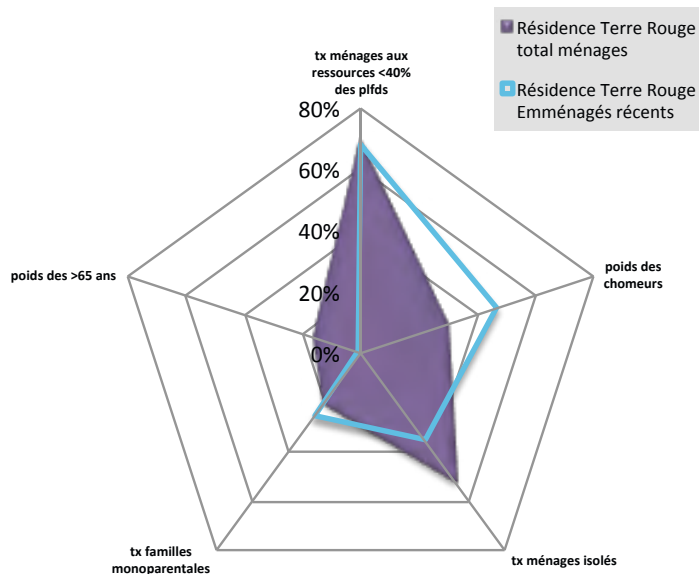
Près d'un tiers des ménages (32%) dispose de ressources inférieures à 40% des plafonds : cela correspond par exemple à 650 € par mois pour un couple avec deux enfants.

Ce positionnement social marqué par la précarité se renforce singulièrement. Ce sont bien les ménages sans aucune ressource qui s'y installent (45% des nouveaux ménages ont moins de 20% des plafonds).

Seuls 31% des adultes ont un emploi stable, et les flux des locataires entrants sont marqués par l'emploi précaire (40%) et le chômage (27%).

➔ **RÉSIDENCE**
TERRE-ROUGE,
LOT HABITAT

Une résidence relativement stable,
« familiale », éloignée de d'emploi et
paupérisée



	Résidence Terre Rouge			
	nb de ménages ayant répondu	taux de réponse enquête	nb de ménages ER	taux renouvellement
	164	77%	31	15%
	total	poids	ER	poids
personne seule	86	52%	11	35%
famille monoparentale	33	20%	8	26%
dt fam. Mono av 1 ou 2 enfants	25	15%	5	16%
dt fam. Mono av. 3 enfants ou plus	8	5%	3	10%
couple sans enfant	15	9%	1	3%
famille	30	18%	11	35%
couple av 1 ou 2 enfants	22	13%	10	32%
couple av. 3 enfants ou plus	8	5%	1	3%
autres ménages	0	0%	0	0%
total population	331		79	
Nb de mineurs	105	32%	35	44%
Nb de majeurs	226	68%	44	56%
de 18 à 24 ans	16	5%	7	9%
de 25 à 49 ans	91	27%	28	35%
de 50 à 64 ans	67	20%	8	10%
de 65 à 74 ans	27	8%	1	1%
75 et plus	25	8%	0	0%
nb de ménages	164		34	
< à 20% du plfd	62	38%	17	50%
du 20 à 39% du plfd	52	32%	6	18%
du 40 à 60% du plfd	23	14%	5	15%
du 60 à 80% du plfd	15	9%	1	3%
du 80 à 90% du plfd	8	5%	3	9%
du 90 à 100% du plfd	3	2%	2	6%
plus de 100%	1	1%	0	0%
total "emploi"	174		28	
emplois stable	37	21%	4	14%
emplois précaire	16	9%	7	25%
chômeurs	51	29%	13	46%
autres emplois	70	40%	4	14%

ER : Emménagés Récents (moins de 3 ans)

La résidence Terre Rouge est dominée par la présence de ménages isolés (52%), même si les emménagés récents sont surtout constitués de familles : couples avec enfants et des familles monoparentales (61%).

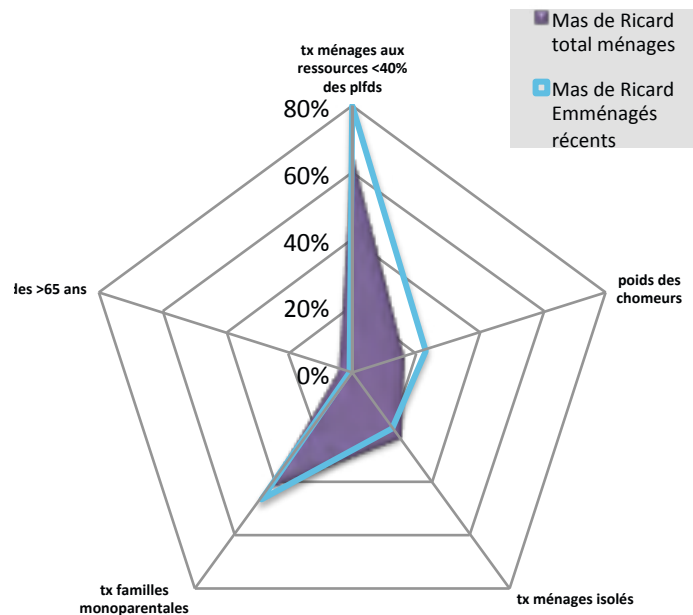
Ici, l'arrivée de famille avec enfants marque la résidence, et la part des mineurs représente aujourd'hui, un tiers de la population .

La résidence est majoritairement marquée par des ménages loin de l'emploi (plus de 2/3 des personnes n'ont pas d'activité professionnelle).

La vulnérabilité économique des habitants de la résidence Terre Rouge est ici prégnante, et le renouvellement de la population tend à spécialiser davantage la résidence (50% sous 20% des plafonds).

➔ **RÉSIDENCE**
MAS DE RICARD,
POLYGONE SA

Une résidence jeune et familiale, marquée par l'emploi précaire, la vulnérabilité économique des ménages et un turn-over très forts.



La résidence Mas de Ricard est marquée par le taux conséquent de familles monoparentales (42%). Les emménagés récents tendent à renforcer cette fonction sociale (47%).

Les mineurs représentent 40% de la population de Mas de Ricard, et les personnes âgées sont quasiment absentes (4%).

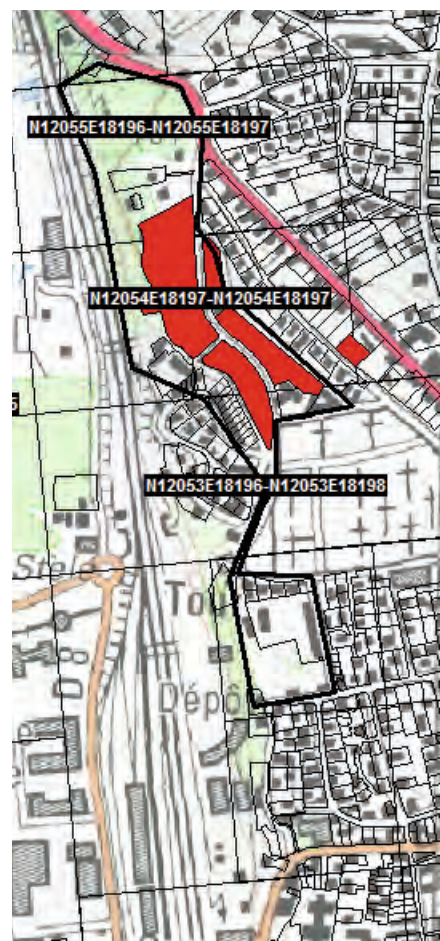
Les 3/4 des habitants du Mas de Ricard ont un emploi, bien qu'il s'agisse dans la majorité des cas d'emplois précaires (62%).

Aussi, la vulnérabilité économique des locataires du Mas de Ricard est tout aussi prégnante. Le turn-over important caractérisé par des personnes très précarisées (53% sous 20% des plafonds) accuse fortement cette fonction d'accueil. Il est notamment lié au niveau de loyer relativement élevé (454 € le T4).

	Mas de Ricard			
	nb de ménages ayant répondu	taux de réponse enquête	nb de ménages ER	taux renouvellement
	72	95%	30	39%
	total poids		ER	poids
personne seule	17	24%	6	20%
famille monoparentale	30	42%	14	47%
dt fam. Mono av 1 ou 2 enfants	26	36%	10	33%
dt fam. Mono av. 3 enfants ou plus	4	6%	4	13%
couple sans enfant	8	11%	4	13%
famille	10	14%	2	7%
couple av 1 ou 2 enfants	8	11%	2	7%
couple av. 3 enfants ou plus	2	3%	0	0%
autres ménages	7	10%	4	13%
total population	178		75	
Nb de mineurs	71	40%	32	43%
Nb de majeurs	107	60%	43	57%
de 18 à 24 ans	16	9%	8	11%
de 25 à 49 ans	63	35%	29	39%
de 50 à 64 ans	21	12%	5	7%
de 65 à 74 ans	3	2%	0	0%
75 et plus	4	2%	1	1%
nb de ménages	72		30	
< à 20% du plfd	28	39%	16	53%
du 20 à 39% du plfd	19	26%	8	27%
du 40 à 60% du plfd	13	18%	3	10%
du 60 à 80% du plfd	5	7%	1	3%
du 80 à 90% du plfd	4	6%	1	3%
du 90 à 100% du plfd	2	3%	1	3%
plus de 100%	1	1%	0	0%
total "emploi"	95		40	
emplois stable	28	29%	10	25%
emplois précaire	45	47%	20	50%
chômeurs	15	16%	9	23%
autres emplois	7	7%	1	3%

ER : Emménagés Récents (moins de 3 ans)

QUARTIER DE SAINTE-VALÉRIE



Le secteur de Sainte-Valérie représente 9% de la population de Cahors (IRIS Plaine de la Barre 2011), soit un peu plus de 1 850 habitants. La dynamique démographique du territoire est stable (0,2% croissance annuelle).

Ce secteur est marqué par la forte dépendance aux aides sociales (1/3 au RSA), et par sa spécialisation ethnique : 1 personne sur 5 est étrangère ou immigrée (12% pour Cahors).

Quartiers	idk	Nombre d'individus	Nombre de ménages	Nombre de ménages sous le seuil de bas revenu	tx ménages vulnérables	18-24 ans	part des 18-24ans
Sainte Valérie	N12052E18197-N12052E18197	125	68	16	24%	10	8%
	N12054E18197-N12054E18197	554	270	176	65%	41	7%





Répartition du statut des logements en 2013 à Sainte-Valérie

Source FILOCOM 2013	PdV	Sainte-Valérie
Propriétaire occupant 2013	35%	42%
Locatif social 2013	22%	38%
Locatif privé 2013	39%	18%

Taux de pauvreté en 2013 selon le statut des logements à Sainte-Valérie

Source FILOCOM 2013	Taux pauvreté ensemble 2013	Taux pauvreté Propriétaire occupant 2013	Taux pauvreté Locatif social 2013	Taux pauvreté Locatif privé 2013
PdV	31%	8%	60%	35%
Sainte-Valérie	33%	2%	65%	35%

Taux de pauvreté en 2005 selon le statut des logements à Sainte-Valérie

Source FILOCOM 2005	Taux pauvreté ensemble 2005	Taux pauvreté Propriétaire occupant 2005	Taux pauvreté Locatif social 2005	Taux pauvreté Locatif privé 2005
PdV	27%	9%	49%	32%
Sainte-Valérie	27%	5%	51%	23%

Fonction d'accueil des pauvres en 2013 selon le statut des logements à Sainte-Valérie

Source FILOCOM 2013	PdV	Sainte-Valérie
Propriétaire occupant 2013	10%	2%
Locatif social 2013	44%	76%
Locatif privé 2013	45%	19%

Une résidence ancienne à vocation familiale

La résidence Sainte-Valérie est composée de 276 logements répartis en petits collectifs (12% du parc HLM du Grand Cahors). Elle est essentiellement constituée de grands logements à destination de familles.

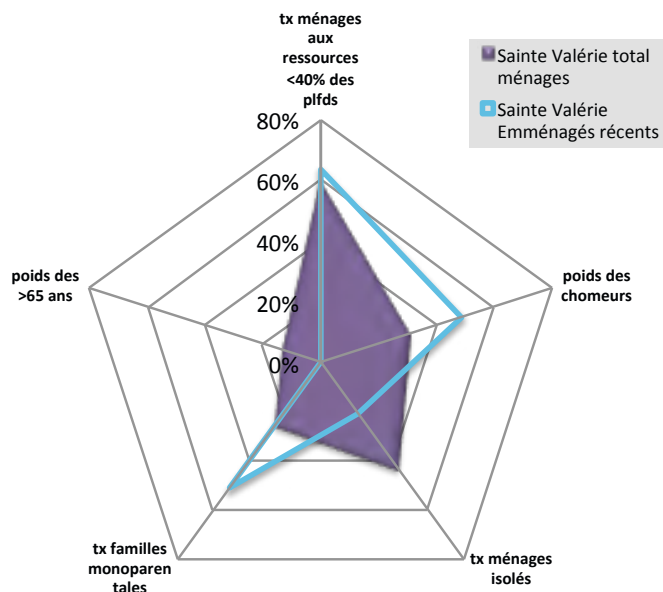
Une occupation sociale très vulnérable

Entre 2005 et 2013, la vulnérabilité économique des habitants du quartier s'est très fortement accentuée. En 2013, le taux de pauvreté des locataires HLM atteint 65% (+14 points), et 35% chez les locataires du parc privé (+12 points). En revanche, le marché de l'accession semble plus sélectif. Ici, le taux de pauvreté des propriétaires-occupants diminue, et ils ne sont plus que 2% sous le seuil de pauvreté.

La fonction d'accueil des ménages pauvres du quartier est très fortement indexée sur la résidence Sainte-Valérie. En d'autres termes, 78% des ménages pauvres de ce secteur vivent dans cette résidence.

➔ RÉSIDENCE SAINTE-VALÉRIE, LOT HABITAT

La population vieillissante de la résidence est progressivement remplacée par des familles, souvent monoparentales, éloignées de l'emploi et sans ressource.



Structure de la population

La résidence Sainte-Valérie est partagée entre les ménages isolés et les familles (monoparentales et couples avec enfants). Les personnes seules représentent près de la moitié des ménages. Elles sont souvent en sous-occupation puisqu'on dénombre une centaine de personnes seules pour 20 logements T1/T2.

Les familles marquent l'autre grande composante sociale de la résidence (43% des ménages). Ce sont majoritairement des familles monoparentales. Celles-ci représentent d'ailleurs la moitié des emménagés récents. De fait, 30% des habitants de la résidence sont mineurs.

Situation économique

La vulnérabilité de la population est forte (36% sous 20% des plafonds) et se renforce : plus d'un emménagé récent sur 2 se trouve sous ce seuil de 20% des plafonds.

Moins d'un tiers des locataires disposent d'un emploi. Les chômeurs sont nombreux et la tendance se renforce.

	Sainte Valérie			
	nb de ménages ayant répondu	taux de réponse enquête	nb de ménages ER	taux renouvellement
	216	81%	49	18%
	total poids		ER	poids
personne seule	94	44%	10	20%
famille monoparentale	55	25%	25	51%
dt fam. Mono av 1 ou 2 enfants	50	23%	24	49%
dt fam. Mono av. 3 enfants ou plus	5	2%	1	2%
couple sans enfant	27	13%	5	10%
famille	39	18%	9	18%
couple av 1 ou 2 enfants	27	13%	5	10%
couple av. 3 enfants ou plus	12	6%	4	8%
autres ménages	2	1%	0	0%
total population	442		122	
Nb de mineurs	128	29%	56	46%
Nb de majeurs	314	71%	66	54%
de 18 à 24 ans	36	8%	5	4%
de 25 à 49 ans	135	31%	47	39%
de 50 à 64 ans	84	19%	14	11%
de 65 à 74 ans	33	7%	0	0%
75 et plus	26	6%	0	0%
nb de ménages	216		50	
< à 20% du plfd	83	38%	27	54%
du 20 à 39% du plfd	46	21%	5	10%
du 40 à 60% du plfd	43	20%	9	18%
du 60 à 80% du plfd	28	13%	6	12%
du 80 à 90% du plfd	5	2%	3	6%
du 90 à 100% du plfd	4	2%	0	0%
plus de 100%	8	4%	0	0%
total "emploi"	251		51	
emplois stable	63	25%	12	24%
emplois précaire	18	7%	9	18%
chômeurs	77	31%	25	49%
autres emplois	93	37%	5	10%

ER : Emménagés Récents (moins de 3 ans)

QUARTIER CROIX-DE-FER



La résidence Croix-de-Fer est composée de 141 logements répartis en 6 bâtiments de 5 étages.

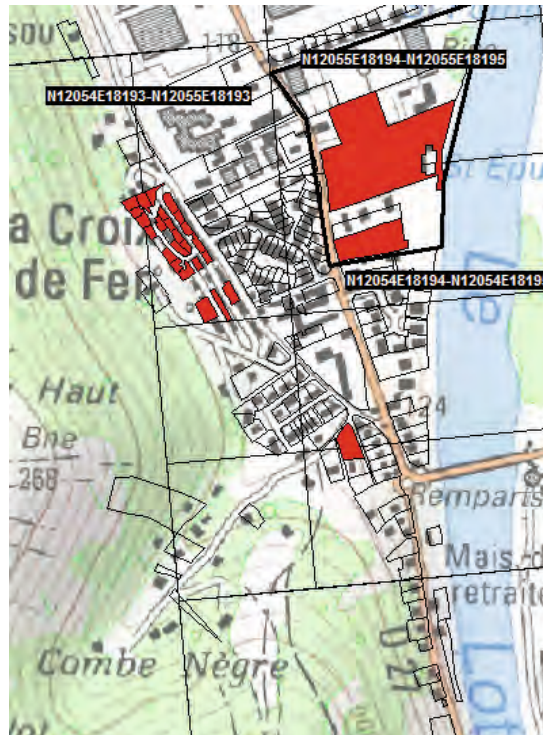
Elle contient une forte part de logements destinés aux familles composées d'au moins deux enfants. En effet, la résidence compte 70% de T4/T5.

Lot Habitat y a engagé un projet de restructuration lourde qui prévoit le démolition - reconstruction de 3 bâtiments.

Un secteur en croissance

Le secteur de Croix de Fer recense 3132 habitants (IRIS Cabuzat, 2011), ce qui représente 15% de la population de Cahors.

La dynamique démographique de ce secteur est positive (+1% de croissance annuelle). Cependant, le quartier Croix-de-Fer ne représente que 17% de cet ensemble.



Quartiers		Nombre d'individus	Nombre de ménages	Nombre de ménages sous le seuil de bas revenu	tx ménages vulnérables	18-24 ans	part des 18-24ans
source INSEE 2011	idk						
Croix de Fer	N12054E18194-N12054E18195	179	98	24	24%	7	4%
	N12055E18194-N12055E18195	352	178	103	58%	35	10%



Une résidence importante au sein du quartier

En 2013, la résidence HLM Croix de Fer concentrait 43% du parc de logement du quartier (section BV).

Une occupation sociale, fragile mais maîtrisée

À l'inverse des quartiers de la politique de la ville, l'évolution du taux de pauvreté des locataires HLM est ici contenu, ceci est notamment lié à la politique de relogement engagée par le bailleur en vue de la restructuration des 3 bâtiments. Stable, la population de l'habitat social du quartier reste paupérisée, puisqu'aujourd'hui 56% des locataires du parc HLM ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté.

Par contre, dans un contexte de stabilité sociale, le niveau économique des ménages du parc privé s'est significativement dégradé.

Répartition du statut des logements en 2013 à Croix de Fer

Source FILOCOM 2013	PdV	Croix de Fer
Propriétaire occupant 2013	35%	29%
Locatif social 2013	22%	43%
Locatif privé 2013	39%	26%

Taux de pauvreté en 2013 selon le statut des logements à Croix de Fer

Source FILOCOM 2013	Taux pauvreté ensemble 2013	Taux pauvreté Propriétaire occupant 2013	Taux pauvreté Locatif social 2013	Taux pauvreté Locatif privé 2013
PdV	31%	8%	60%	35%
Croix de Fer	33%	5%	56%	26%

Taux de pauvreté en 2005 selon le statut des logements à Croix de Fer

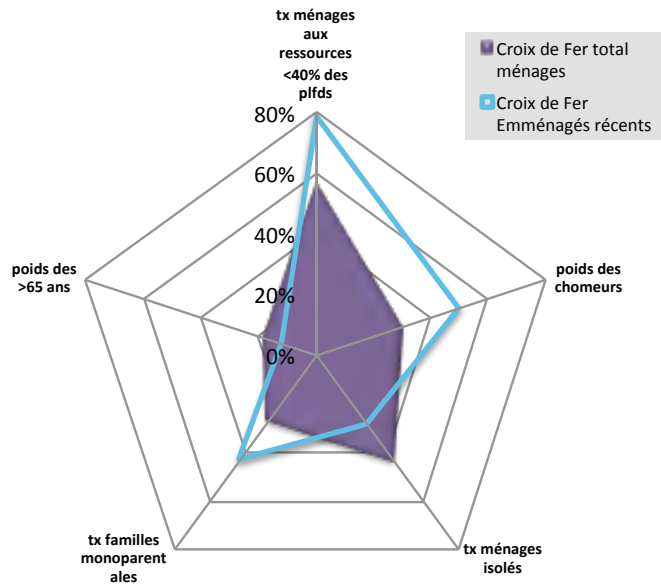
Source FILOCOM 2005	Taux pauvreté ensemble 2005	Taux pauvreté Propriétaire occupant 2005	Taux pauvreté Locatif social 2005	Taux pauvreté Locatif privé 2005
PdV	27%	9%	49%	32%
Croix de Fer	35%	15%	52%	14%

Fonction d'accueil des pauvres en 2013 selon le statut des logements à Croix de Fer

Source FILOCOM 2013	PdV	Croix de Fer
Propriétaire occupant 2013	10%	4%
Locatif social 2013	44%	73%
Locatif privé 2013	45%	21%



RÉSIDENCE CROIX-DE-FER, LOT HABITAT



Structure de la population

La résidence Croix de Fer abrite autant de ménages isolés que de familles. L'arrivée des familles, notamment monoparentales (+8 points), dessine le rajeunissement de la résidence avec un accroissement sensible des mineurs qui représentent aujourd'hui 28% des résidents.

Situation économique

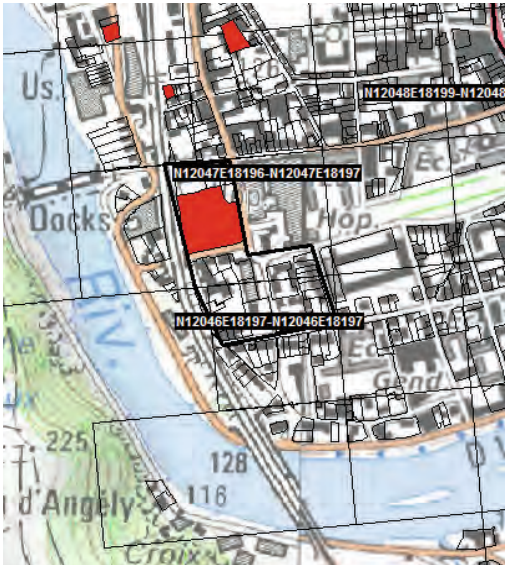
Le niveau de ressources des ménages est faible (56% sous 40% des plafonds), et cette précarité se renforce avec l'arrivée des nouveaux ménages : 57% sous 20% des plafonds, soit environ 330€/mois pour une personne seule (78% des nouveaux arrivants ont des ressources inférieures à 40% des plafonds)

Le taux d'activité des locataires de cette résidence est très faible, les nouveaux arrivants sont essentiellement des chômeurs et des inactifs.

	Croix de Fer			
	nb de ménages ayant répondu	taux de réponse enquête	nb de ménages ER	taux renouvellement
	115	82%	28	20%
	total poids		ER	poids
personne seule	50	43%	8	29%
famille monoparentale	31	27%	12	43%
dt fam. Mono av 1 ou 2 enfants	28	24%	9	32%
dt fam. Mono av. 3 enfants ou plus	3	3%	3	11%
couple sans enfant	12	10%	4	14%
famille	20	17%	4	14%
couple av 1 ou 2 enfants	14	12%	2	7%
couple av. 3 enfants ou plus	6	5%	2	7%
autres ménages	2	2%	0	0%
total population	244		72	
Nb de mineurs	69	28%	26	36%
Nb de majeurs	175	72%	46	64%
de 18 à 24 ans	20	8%	8	11%
de 25 à 49 ans	64	26%	16	22%
de 50 à 64 ans	46	19%	13	18%
de 65 à 74 ans	25	10%	3	4%
75 et plus	20	8%	6	8%
nb de ménages	115		28	
< à 20% du plfd	37	32%	16	57%
du 20 à 39% du plfd	28	24%	6	21%
du 40 à 60% du plfd	31	27%	2	7%
du 60 à 80% du plfd	8	7%	2	7%
du 80 à 90% du plfd	3	3%	1	4%
du 90 à 100% du plfd	3	3%	0	0%
plus de 100%	5	4%	1	4%
total "emploi"	131		28	
emplois stable	28	21%	3	11%
emplois précaire	10	8%	3	11%
chômeurs	39	30%	14	50%
autre ss emploi	54	41%	8	29%

ER : Emménagés Récents (moins de 3 ans)

QUARTIER FÉNELON-VALENTRé



La résidence Valentré de 99 logements est constituée d'un petit ensemble de 5 bâtiments de 4 étages. Elle ne dispose d'aucun grand logement (T5 ou +), mais d'un nombre relativement conséquent de petits logements (27% de T1/T2)



Le taux de renouvellement de cette résidence est le plus faible des quartiers du Contrat de ville.

Un secteur privilégié des personnes âgées

Le secteur de Fenelon, dans lequel se trouve la résidence Valentré, est composé de 1418 habitants en 2011, soit 7% de la population de Cahors. Ce territoire connaît un déclin démographique sensible (-2,5% croissance annuelle entre 2006 et 2011)

Ce secteur du centre ville est marqué par le vieillissement de sa population. L'indice de jeunesse du secteur est le plus bas de la commune (0,3 jeune pour une personne âgée).



Quartiers	idk	Nombre d'individus	Nombre de ménages	Nombre de ménages sous le seuil de bas revenu	tx ménages pauvres
source INSEE 2011 données carroyage					
Valentré	N12046E18197-N12046E18197	289	230	72	31%
	N12047E18196-N12047E18197	203	133	57	43%



Répartition du statut des logements en 2013 à Fenelon - Valentré

Source FILOCOM 2013	PdV	Fenelon - Valentré
Propriétaire occupant 2013	35%	38%
Locatif social 2013	22%	19%
Locatif privé 2013	39%	39%

Taux de pauvreté en 2013 selon le statut des logements à Fenelon - Valentré

Source FILOCOM 2013	Taux pauvreté ensemble 2013	Taux pauvreté Propriétaire occupant 2013	Taux pauvreté Locatif social 2013	Taux pauvreté Locatif privé 2013
PdV	31%	8%	60%	35%
Fenelon - Valentré	24%	4%	51%	32%

Taux de pauvreté en 2005 selon le statut des logements à Fenelon - Valentré

Source FILOCOM 2005	Taux pauvreté ensemble 2005	Taux pauvreté Propriétaire occupant 2005	Taux pauvreté Locatif social 2005	Taux pauvreté Locatif privé 2005
PdV	27%	9%	49%	32%
Fenelon - Valentré	17%	6%	26%	27%

Fonction d'accueil des pauvres en 2013 selon le statut des logements à Valentré

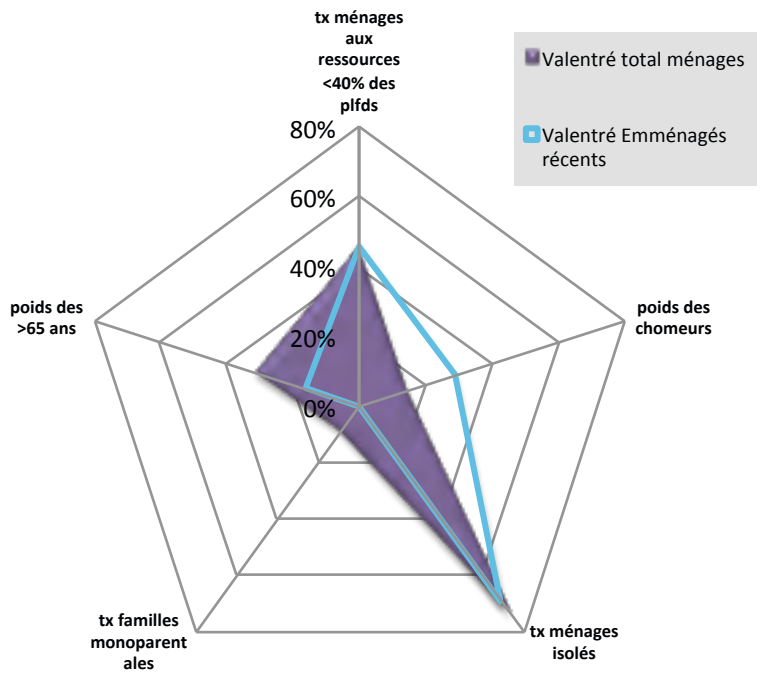
Source FILOCOM 2013	PdV	Fenelon - Valentré
Propriétaire occupant 2013	10%	7%
Locatif social 2013	44%	41%
Locatif privé 2013	45%	52%

Une petite résidence aux fonctions sociales avérées

Au sein de ce quartier du centre ville de Cahors (Fenelon), la résidence Valentré représente 19% du parc de logements. Elle accueille cependant 41% des ménages pauvres du quartier.

D'ailleurs, les résidents du parc HLM se sont singulièrement paupérisés sur la période récente. Entre 2005 et 2013, le taux de pauvreté est passé de 26 à 51%. L'avancée en âge des résidents et la perte de ressources afférente est sans doute une explication.

➔ **RÉSIDENCE
VALENTRÉ,
LOT HABITAT**



Près d'un tiers des personnes sont âgées de plus de 65 ans, et 21% de plus de 75 ans. Le poids des personnes isolées est très conséquent alors que les familles sont quasi inexistantes.

De fait, plus d'une personne sur deux de la résidence Valentré est inactive et le poids des retraités est prépondérant.

La présence des chômeurs est relativement faible, et le taux d'emploi précaire est quasi inexistant.

La stabilité de la résidence marque aussi «l'ambiance» de celle-ci. Ici, le taux de renouvellement reste très contenu.

Les niveaux de ressources des locataires de la résidence Valentré sont globalement fragiles, mais couvrent une certaine hétérogénéité de publics. Et, si la situation économique des locataires s'est dégradée, elle reste bien au-dessus de celle de l'ensemble des habitants des autres quartiers politique de la ville.

	Valentré			
	nb de ménages ayant répondu	taux de réponse enquête	nb de ménages ER	taux renouvellement
	81	82%	13	13%
	total	poids	ER	poids
personne seule	60	74%	9	69%
famille monoparentale	7	9%	0	0%
dt fam. Mono av 1 ou 2 enfants	7	9%	0	0%
dt fam. Mono av. 3 enfants ou plus	0	0%	0	0%
couple sans enfant	8	10%	1	8%
famille	5	6%	2	15%
couple av 1 ou 2 enfants	5	6%	2	15%
couple av. 3 enfants ou plus	0	0%	0	0%
autres ménages	1	1%	1	8%
total population	112		19	
Nb de mineurs	15	13%	3	16%
Nb de majeurs	97	87%	16	84%
de 18 à 24 ans	2	2%	0	0%
de 25 à 49 ans	31	28%	10	53%
de 50 à 64 ans	29	26%	3	16%
de 65 à 74 ans	11	10%	3	16%
75 et plus	24	21%	0	0%
nb de ménages	81		13	
< à 20% du plfd	18	22%	4	31%
du 20 à 39% du plfd	19	23%	2	15%
du 40 à 60% du plfd	15	19%	1	8%
du 60 à 80% du plfd	14	17%	4	31%
du 80 à 90% du plfd	2	2%	1	8%
du 90 à 100% du plfd	1	1%	0	0%
plus de 100%	12	15%	1	8%
total "emploi"	88		14	
emplois stable	24	27%	5	36%
emplois précaire	4	5%	2	14%
chomeurs	13	15%	4	29%
autre ss emploi	47	53%	3	21%

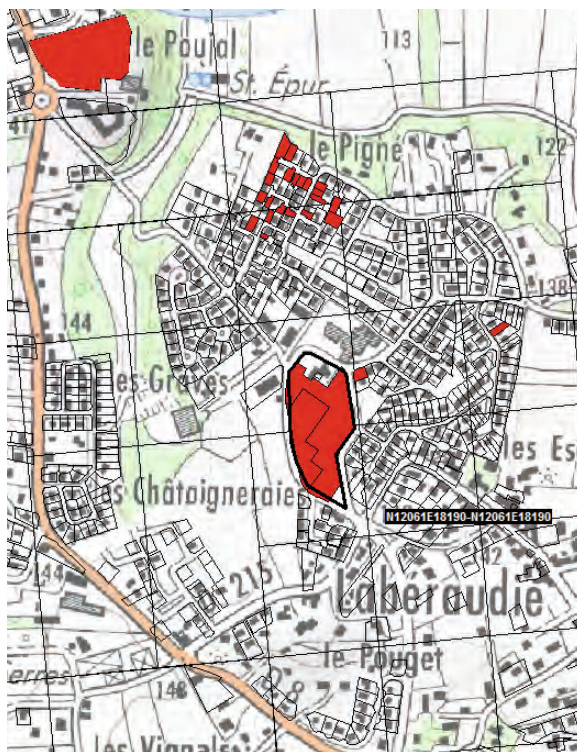
ER : Emménagés Récents (moins de 3 ans)

QUARTIER DES ESCALES

Les résidences HLM des Escales sont composées de plusieurs bâtiments de 4 étages (109 logements), et d'une dizaine de pavillons appartenant à l'OPH du Lot.



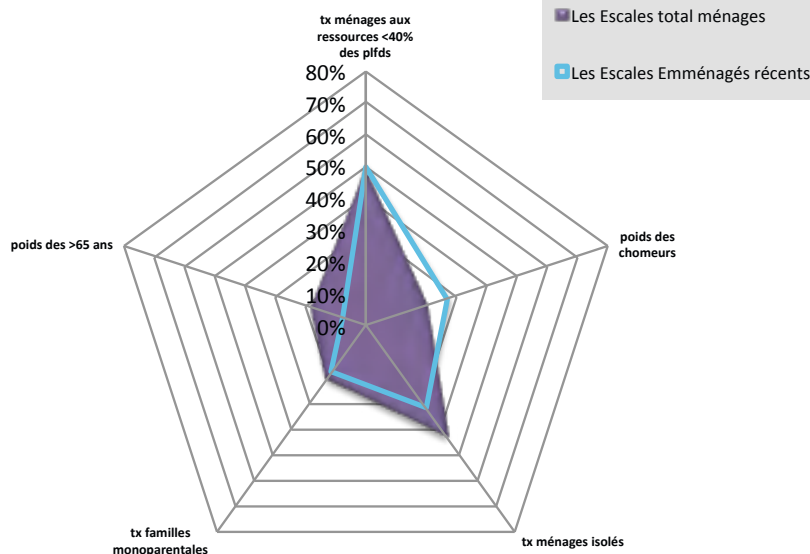
Sur la commune de Pradines (3356 habitants en 2011 d'après l'INSEE), le quartier des Escales concentre près de 300 habitants en 2011.



Quartiers		Nombre d'individus	Nombre de ménages	Nombre de ménages sous le seuil de bas revenu	tx ménages vulnérables	18-24 ans	part des 18-24ans
source INSEE 2011	idk						
Les Escales	N12061E18190-N12061E18190	296	139	65	47%	18	6%

➔ RÉSIDENCE DES ESCALES, LOT HABITAT

La population vieillissante de la résidence est progressivement remplacée par des familles, souvent monoparentales, éloignées de l'emploi et sans ressource.



Si les personnes seules dominent (43%), les familles monoparentales (21%), les familles (20%) et les couples sans enfant (15%) sont aussi présents.

Les ménages des Escalles ont certes de faibles ressources, mais dans l'ensemble leur situation est nettement meilleure que celle des autres quartiers politique de la ville.

La dynamique dessinée par nouveaux entrants semble positive. Dans ce quartier les écarts à la moyenne tendent à diminuer :

- La moitié des nouveaux entrants n'ont pas d'enfant. La part des familles monoparentales est plus faible chez les emménagés récents que pour les locataires anciennement en place.
- Les emménagés récents sont près de la moitié à avoir un emploi (38% emploi stable).

	Les Escalles			
	nb de ménages ayant répondu	taux de réponse enquête	nb de ménages ER	taux renouvellement
	97	82%	22	18%
	total	poids	ER	poids
personne seule	42	43%	7	32%
famille monoparentale	20	21%	4	18%
dt fam. Mono av 1 ou 2 enfants	17	18%	3	14%
dt fam. Mono av. 3 enfants ou	3	3%	1	5%
couple sans enfant	15	15%	4	18%
famille	19	20%	6	27%
couple av 1 ou 2 enfants	13	13%	5	23%
couple av. 3 enfants ou plus	6	6%	1	5%
autres ménages	1	1%	1	5%
total population	203		51	
Nb de mineurs	51	25%	15	29%
Nb de majeurs	152	75%	36	71%
de 18 à 24 ans	17	8%	5	10%
de 25 à 49 ans	55	27%	20	39%
de 50 à 64 ans	43	21%	7	14%
de 65 à 74 ans	21	10%	0	0%
75 et plus	16	8%	4	8%
nb de ménages	97		26	
< à 20% du plfd	16	16%	3	12%
du 20 à 39% du plfd	31	32%	10	38%
du 40 à 60% du plfd	21	22%	4	15%
du 60 à 80% du plfd	18	19%	3	12%
du 80 à 90% du plfd	3	3%	5	19%
du 90 à 100% du plfd	3	3%	0	0%
plus de 100%	5	5%	1	4%
total "emploi"	127		26	
emplois stable	36	28%	10	38%
emplois précaire	13	10%	2	8%
chomeurs	25	20%	7	27%
autre ss emploi	53	42%	7	27%

ER : Emménagés Récents (moins de 3 ans)

QUARTIER CENTRE ANCIEN



- L'iris concentre 18% de la population de Cahors. Ici, la dynamique démographique reste fragile.
- La fonction sociale des Badernes est largement marquée par les ménages isolés (70% des ménages) et dans une moindre mesure les familles monoparentales (15% des ménages)
- La présence de population étrangère et immigrée est aussi un fait significatif du centre ancien (20% des ménages). D'ailleurs ces quartiers concentrent plus du quart de la population étrangère et immigrée de Cahors.
- Sur ces quartiers, les chômeurs représentent 21% de la population en âge de travailler (20-64 ans).

L'éloignement de l'emploi pour nombre de ménages du centre ville rejaille sur la précarité financière des ménages de ces quartiers :

- un quart des allocataires bénéficient du RSA,
- 23% sont dépendants à 100% des prestations sociales (CNAF),
- 40% des ménages sont sous le seuil de pauvreté (INSEE).

Quartiers <i>source INSEE 2011 données carroyage</i>	idk	Nombre d'individus	Nombre de ménages	Nombre de ménages sous le seuil de bas revenu	tx ménages vulnérables	18-24 ans	part des 18- 24ans
	N12045E18200-N12046E18200	416	264	120	45%	37	9%
	N12047E18200-N12047E18200	422	274	111	41%	46	11%
Centre Ancien	N12048E18200-N12048E18200	411	263	107	41%	55	13%
	N12049E18200-N12049E18200	432	277	117	42%	55	13%
	N12050E18200-N12050E18200	275	181	69	38%	29	11%

Le parc de logements proposés au cœur de ville est largement porté par les bailleurs privés (58%). Les propriétaires-occupants représentent 35% des résidences principales. La part des locataires du parc HLM représente 9% des ménages.

Un centre historique marqué par la paupérisation croissante des locataires du parc privé

Dans les Badernes, 70% des ménages vulnérables se logent au sein du parc privé. D'ailleurs, près de la moitié (42%) des locataires de ce segment vivent sous le seuil de pauvreté. Ils n'étaient «que» 35% en 2005.

Les propriétaires-occupants sont aussi marqués par la fragilité économique. 15% d'entre eux ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté. C'est deux fois plus qu'ailleurs.

Les petites résidences HLM des Badernes

Les locataires des résidences HLM du centre-ville sont tout autant marqués par la précarité (37% sous 20% des plafonds / 63% sous 40% des plafonds – source OPS 2014).

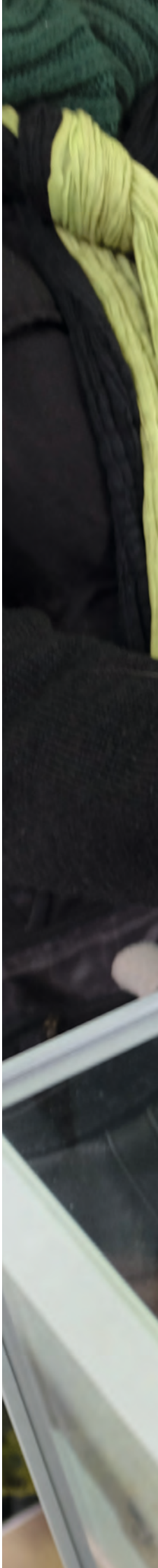
Les personnes isolées, les chômeurs et les familles monoparentales marquent la fonction sociale des immeubles HLM du cœur historique de Cahors.

Répartition du statut des logements en 2013 au centre-ville					
Source FILOCOM 2013	PdV	Centre-ville	Section CD	Section CE	Section CH
Propriétaire occupant 2013	35%	31%	36%	24%	32%
Locatif social 2013	22%	9%	3%	5%	15%
Locatif privé 2013	39%	58%	59%	69%	51%

Taux de pauvreté en 2013 selon le statut des logements au centre-ville				
Source FILOCOM 2013	Taux pauvreté ensemble 2013	Taux pauvreté Propriétaire occupant 2013	Taux pauvreté Locatif social 2013	Taux pauvreté Locatif privé 2013
PdV	31%	8%	60%	35%
Centre-ville	35%	15%	56%	42%
section CD	32%	12%	33%	42%
section CE	33%	11%	73%	36%
section CH	38%	18%	55%	46%

Taux de pauvreté en 2005 selon le statut des logements au centre-ville				
Source FILOCOM 2005	Taux pauvreté ensemble 2005	Taux pauvreté Propriétaire occupant 2005	Taux pauvreté Locatif social 2005	Taux pauvreté Locatif privé 2005
PdV	27%	9%	49%	32%
Centre-ville	31%	14%	58%	36%
section CD	27%	12%	33%	34%
section CE	29%	14%	79%	32%
section CH	35%	16%	58%	42%

Fonction d'accueil des pauvres en 2013 selon le statut des logements au centre-ville					
Source FILOCOM 2013	PdV	Centre-ville	Section CD	Section CE	Section CH
Propriétaire occupant 2013	10%	13%	14%	8%	15%
Locatif social 2013	44%	15%	3%	12%	22%
Locatif privé 2013	45%	70%	79%	76%	61%





PILIER PARTICIPATION DES HABITANTS ET EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ

40

DE LA CO-CONSTRUCTION DU CONTRAT
DE VILLE À LA CREATION DU CONSEIL
CITOYEN DE TERRE-ROUGE

43

UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ PAR LES ACTEURS PRÉSENTS SUR LE QUARTIER

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 « inscrit une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de Conseils citoyens, selon les modalités définies dans les contrats de ville ».



En amont de la signature du contrat de ville, un travail de diagnostic territorial partagé a été mené. Ainsi, les associations et les habitants du nouveau quartier prioritaire de Terre-Rouge ont été associés dès la phase d'élaboration du contrat de ville. Cette participation a pris deux formes sur des temps différenciés :

- une phase de diagnostic partagé avec les acteurs de terrain, institutions et associations présentes sur le quartier ;
- une phase de travail avec les habitants tant sur leur vision que la validation du diagnostic institutionnel et la constitution d'un conseil citoyen fidèle à l'esprit de la loi.

Cette double démarche a permis de mobiliser autour de la question de la participation des habitants tous les acteurs du quartier qui souhaitent y être associés. La place a été faite à toute personne souhaitant apporter sa contribution au contrat de ville et à l'amélioration du vivre ensemble sur ce quartier.



1/ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Afin d'établir un diagnostic partagé, **un groupe de travail** thématique concernant la « participation des habitants » a été impulsé pour apporter des réponses concertées à ce thème spécifique et transversal du contrat de ville.

2/ DIAGNOSTIC PARTAGÉ

UNE FORTE IMPLICATION DES FEMMES, MAIS MORCELÉE ET FREINÉE PAR LA GESTION DU QUOTIDIEN

On constate chez les femmes du quartier et, plus particulièrement, celles vivant dans les résidences collectives d'habitat social, une capacité à se mobiliser autour d'ateliers collectifs favorisant le lien social, une forte solidarité et un réseau d'entraide spontané entre les mères, une présence et une implication régulière et de qualité dans les structures sociales qui s'enrichit d'une réelle mixité sociale, culturelle et familiale. Pour autant, si l'envie est présente, les freins concernant l'absence de mode de garde souple et adapté, les difficultés liées au manque d'estime de soi (prise de parole en public et participation aux instances de la vie publique) et le peu de mixité hommes - femmes au sein des différents groupes existent et ne permettent pas la pleine expression de cette envie d'être profondément actrice de la vie de leur quartier au sein de la ville.

UNE JEUNESSE NOMBREUSE ET HÉTÉROCLITE MAIS PEU ENTENDUE ET PEU ORGANISÉE

On trouve un panel riche d'établissements scolaires et d'apprentissage ainsi que la présence de structures d'accompagnement socioéducatives favorisant l'intégration socioprofessionnelle des jeunes (chantiers d'insertion, CFA, équipe de prévention spécialisée, centres sociaux de prévention). Le quartier bénéficie également de nombreuses infrastructures et associations sportives.

La jeunesse du quartier sait se mobiliser et est présente dans la vie de ce dernier. Mais elle se confronte à des problématiques de mobilité en soirée et le week-end, qui favorisent le repli sur soi dans le quartier. On sait aussi toute l'importance d'un lieu dédié à la jeunesse dans un quartier qui favorisera l'expression et l'organisation de cette expression. Aujourd'hui, ce lieu n'existe pas.

Il y a enfin un gros déficit d'emplois sur le quartier et peu de perspectives pour les jeunes.

UN POTENTIEL DE PARTICIPATION DES HABITANTS FORT, FREINÉ PAR LA HAUSSE DE LA PRÉCARITÉ

Il existe sur le quartier de nombreuses personnes ressources très dynamiques et très impliquées notamment sur les événements festifs co-organisés avec les structures de lien social (fête de quartier par exemple). Cela se traduit également par la richesse de la mobilisation des habitants par les acteurs sociaux pour créer des projets et les faire vivre tout en sachant proposer des modalités innovantes de participation.

Le quartier peut s'appuyer également sur une réelle mixité sociale et culturelle, sur un sentiment d'appartenance positif chez les habitants ainsi que sur une école primaire centrale et impliquée dans la vie du quartier. Mais malgré toutes les volontés d'être acteur, le quartier se heurte à une paupérisation forte de ses habitants, notamment sur les cités d'habitat social, qui crée un fort déséquilibre et met à mal le vivre ensemble tout en renforçant le repli sur soi et le sentiment de résignation. Cette situation est due en tout premier lieu au chômage de masse présent sur le quartier, plus spécifiquement sur le périmètre NQP. Cela génère également une complexification des liens intergénérationnels et une incompréhension mutuelle. Tout cela participe d'une dégradation de l'image du quartier à l'extérieur.

3/ DES RÉPONSES ADAPTÉES POUR FAVORISER LA MOBILISATION DES HABITANTS ET LES INITIATIVES LOCALES



A/ L'AMÉLIORATION DE LA PARTICIPATION DES FEMMES À LA VIE DÉMOCRATIQUE DU QUARTIER

C'est une clé de la participation des habitants à quelque niveau que ce soit. Aujourd'hui, un nombre important de femmes est déjà partie prenante de la vie du quartier. Elles souhaitent très souvent pouvoir s'y inscrire pour garantir à leurs enfants un meilleur avenir. Le contrat de ville promeut la parité et la représentativité hommes - femmes dans les différentes instances de participation (conseil citoyen, conseil d'administration, comité de pilotage des événements collectifs). Pour cela, il peut s'appuyer sur les structures sociales présentes et dans lesquelles sont impliquées les femmes, les valoriser mais aussi renforcer le partenariat pour offrir des modes de garde souples et adaptés favorisant la participation effective des femmes chargées de famille.

B/ L'AMÉLIORATION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA SPÉCIFICITÉ DES JEUNES AU SEIN DU QUARTIER

Au regard de la part importante de jeunes sur le quartier, il est essentiel de construire le contrat de ville de demain avec eux en tenant compte de sa diversité, de ceux qui y habitent en priorité mais également de ceux qui y vivent sur le temps scolaire car ils ont un impact sur et dans la vie du quartier.

D'ores et déjà, le travail des groupes thématiques a permis et permet une plus grande coordination des dispositifs à leur intention. La création, dans les prochaines années, d'un lieu dédié à la jeunesse du quartier permettra de réunir les conditions pérennes d'une participation citoyenne des jeunes à la vie du quartier.

C/ LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES DE PARTICIPATION

Pour permettre une plus grande participation des habitants, il est important de comprendre et d'accepter que la participation ne prenne pas la même forme selon les personnes et selon leur situation à l'instant T. La participation est évolutive, mouvante et il est important de respecter la capacité et le rythme de participation de chacun. Pour cela, il importe de soutenir toutes les formes de participation.

Un travail sur l'accès à l'information pour les habitants concernant l'ensemble des actions portées par les structures présentes sur le quartier est indispensable. Cela passe également par le renforcement et le développement d'instances de pilotage composées d'habitants et de structures sociales pour les événements collectifs du quartier. Le volet de la formation est là aussi un enjeu essentiel pour favoriser la prise de confiance en ses capacités à être porte-parole à l'échelle de son quartier. Enfin, la participation des habitants dans le cadre du contrat de ville relève. Et, pour garantir sa représentativité, il est nécessaire d'accompagner les habitants les plus éloignés de ce type d'instance par des actions d'information et de sensibilisation spécifiques.

DE LA CO-CONSTRUCTION DU CONTRAT DE VILLE À LA CRÉATION DU CONSEIL CITOYEN DE TERRE-ROUGE

1/ UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE PROGRESSIVE



Malgré l'absence d'instance de participation institutionnelle spécifique au quartier de Terre-Rouge (et à l'exception des réunions de quartier et de la participation de certains habitants aux conseils d'administration d'associations), les consultations préalables à la création d'un conseil citoyen ont suscité un réel enthousiasme.

Ce dernier peut se baser sur des personnes ressources très dynamiques intégrées dans le quartier, sur une implication directe des habitants et un sentiment d'appartenance et d'identité fort. Les habitants font cependant part de leurs craintes de voir la démarche présentée ne pas aboutir ou manquer d'impact. Ils soulèvent ainsi l'importance de cet impact sur la crédibilité du futur conseil citoyen.

La représentation de toutes les franges de la population de Terre-Rouge passe ainsi par une prise en compte des problématiques des familles monoparentales, par la diversité du quartier et par la nécessité exprimée de formations et d'outils pour accompagner les habitants dans la démarche.

L'organisation de la préfiguration du Conseil citoyen s'est faite de manière progressive. L'enjeu était double :

- proposer une campagne d'information diversifiée pour bien faire comprendre ce qu'est un conseil citoyen, sa philosophie, ses objectifs, mais également ce qu'il n'était pas et ne devait pas être.
- mettre en place un conseil citoyen représentatif du quartier en termes de zone d'habitat et de catégories socioprofessionnelles, paritaire en genre...

La démarche, qui s'est agrégée au travail de diagnostic partagé qui avait déjà été engagé, a été la suivante :

- Un temps d'information et de sensibilisation à travers trois réunions, en janvier 2015, en direction des habitants les plus éloignés de la démarche ;
- Une campagne d'information sur la création d'un conseil citoyen a été faite en direction de l'ensemble des habitants du quartier (distribution du flyers informatifs dans toutes les boîtes aux lettres). A cette information, un appel à candidature était joint ;
- Une conférence citoyenne a réuni le 6 février 2015 plus de 70 habitants, des élus et des acteurs de terrain. L'objectif était d'informer et de répondre à la question suivante : « un conseil citoyen, pourquoi et comment faire ? » ;
- Le tirage au sort des membres du conseil citoyen a été effectué le 3 avril 2015. Il réunit 21 personnes au total : 7 acteurs de terrain et 14 habitants. La parité y a été respectée de manière naturelle ;
- La première réunion du Conseil citoyen de Terre-Rouge le 22 mai 2015 à 20h.

2/ UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Pour les habitants, le conseil citoyen est vécu comme une opportunité de démocratie directe. Mais il existe certaines clés pour sa réussite et sa pérennisation :

- respect de son autonomie ;
- une structure légale et légitime source de responsabilité pour ses membres ;
- une composition gage de représentativité ;
- une préparation favorisant l'adhésion ;
- une équipe ressource en soutien et en cas de besoin ;
- une charte de fonctionnement entérinée par les institutions publiques.

Paroles d'habitants : « La participation des habitants doit se traduire de manière concrète par de vrais changements au quotidien et ne pas être un gadget ».

Le conseil citoyen est une opportunité de démocratie réelle et d'exercice de la citoyenneté car il est le porte-parole des habitants du quartier sur tout ce qui se réfère au contrat de ville. Ses membres en assument la responsabilité.

Les principes du conseil citoyen s'appuient sur des principes républicains forts qui garantissent la place de chacun à la condition de respecter les valeurs de la République. C'est l'intérêt collectif qui prime, et non la revendication individuelle. Pour cela, c'est un véritable exercice de dialogue, d'échanges, d'autorégulation, de confrontation d'idées mais toujours pour le bien commun.

3/ LE CONSEIL CITOYEN, UNE OPPORTUNITÉ DE DÉMOCRATIE DIRECTE

LES ENJEUX

DU CONSEIL CITOYEN :

- Mieux faire correspondre les politiques publiques à la réalité des besoins du quartier grâce à un outil concret de dialogue avec les pouvoirs publics.
- Avoir un outil institutionnel de concertation facilitant la cohésion sociale et le vivre ensemble sur le quartier.
- Améliorer l'image du quartier tant pour les habitants du quartier que pour les personnes vivant en dehors.
- Avoir l'opportunité pour les habitants de plus et mieux s'impliquer dans la vie publique et d'exercer leur citoyenneté.

LE FONCTIONNEMENT

DU CONSEIL CITOYEN DE TERRE-ROUGE (éléments arrêtés lors de la réunion de tirage au sort du 3 avril 2015) :

- 21 membres = 14 habitants (7 femmes et 7 hommes)
+ 7 acteurs de terrain.
- Réunion du Conseil citoyen tous les 2 mois.
- Une séance plénière, ouverte à tous les habitants du quartier, au moins une fois par an.



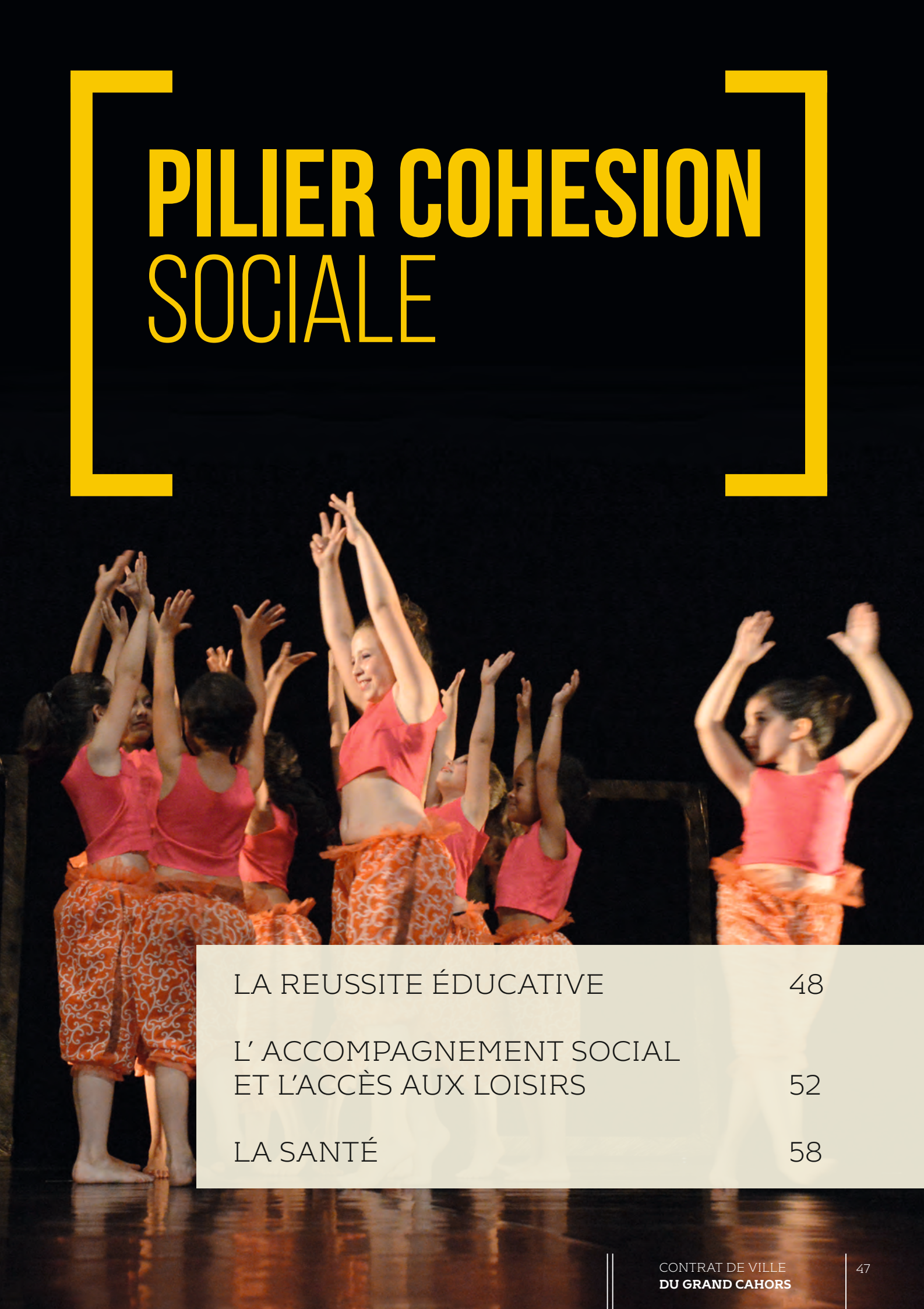
4/ LE PROGRAMME D'ACTIONS

DÉVELOPPER LES CAPACITÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DE PARTICIPATION		
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES ET/OU FICHES PROJETS	LEVIERS D'ACTIONS (acteurs, ressources, dispositifs)
Renforcer le dialogue dans le cadre du contrat de ville	Conseil citoyen (Fiche n°1)	
Favoriser la participation et l'expression des tous	Formations pour habitants, élus et techniciens	Agglomération du Grand Cahors Conseil Citoyen Acteurs de terrain
	Création d'un conseil local de jeunes à l'échelle de la ville de Cahors favorisant la participation des jeunes des quartiers fragilisés	Service jeunesse Ville de Cahors
	Soutien aux projets permettant à chacun d'exercer toute forme de participation	Centres sociaux Associations de quartier Agglomération du Grand Cahors
	Soutien aux comités de quartier existants	Ville de Pradines
Favoriser des actions propices à l'entraide, l'organisation collective et la constitution de réseaux de solidarité	Soutien à l'ensemble des actions collectives facilitant la cohésion sociale, le vivre ensemble et les échanges intergénérationnels qui associent, dans leur élaboration, la participation des habitants	Ville Agglomération du Grand Cahors Centres sociaux Associations
Développer la participation des habitants usagers à l'amélioration du cadre de vie (voir pilier cadre de vie)	Mise en place d'une gestion urbaine de proximité (GUP) (Fiche n°12)	Lot Habitat / Polygone / Ville / CAGC
	Association d'habitants à la conception réalisation de petits aménagements	CAGC – Centres sociaux – Bailleurs sociaux - Association pierre et empreintes





PILIER COHESION SOCIALE



LA REUSSITE ÉDUCATIVE 48

L' ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
ET L'ACCÈS AUX LOISIRS 52

LA SANTÉ 58



LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La réussite éducative des enfants et des jeunes constitue **la première condition d'égalité des chances**. Elle correspond à « l'élaboration et la mise en œuvre de **projets partagés** dans la perspective d'une continuité éducative entre tous les acteurs concernés, **afin de lutter contre les inégalités, favoriser l'insertion sociale, l'égalité des chances et l'ouverture sur le monde** ». Ce volet est prioritaire dans le cadre du présent Contrat et s'articule notamment avec le volet jeunesse développé dans le cadre des « axes transversaux ».

1/ DIAGNOSTIC ET ENJEUX PARTAGÉS

Dans un département âgé, le Grand Cahors est une agglomération relativement jeune. Une surreprésentation des jeunes de moins de 18 ans est constatée dans la couronne périurbaine de

l'agglomération ainsi que dans les quartiers d'habitat social de Terre-Rouge et Sainte-Valérie. Ces derniers comptent deux fois plus de mineurs que de plus de 65 ans.

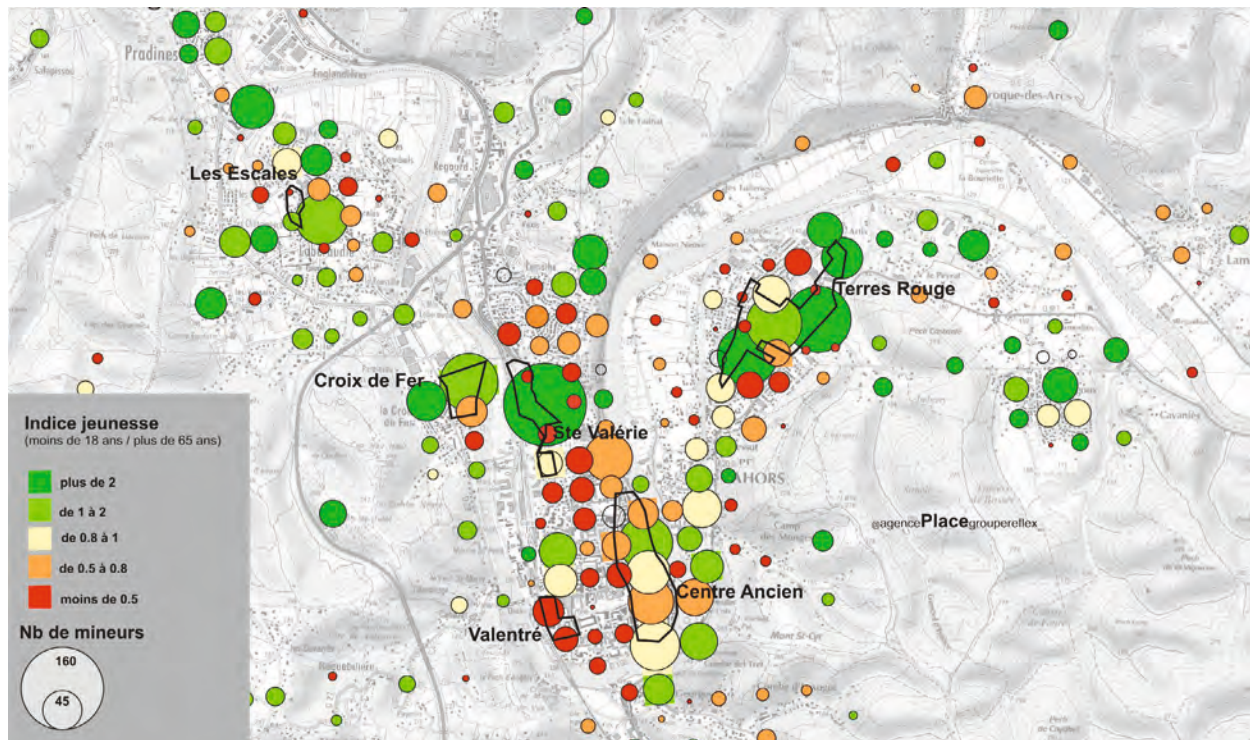
source INSEE 2011	+ 65 ans (A)	moins de 18 ans (B)	indice jeunesse (B/A)
GD Cahors	8 092	7 752	1,0
cahors	4 236	3 477	0,8
Centre Ancien	318	284	0,9
Croix de Fer	102	116	1,1
Sainte Valérie	96	182	1,9
Terre Rouge	214	376	1,8
Valentré	170	49	0,3
reste Cahors	3 336	2 471	0,7
Autres communes	3 856	4 276	1,1
Les Escales	52	72	1,4
Reste département	34 216	23 681	0,7
Département du Lot	42 308	31 433	0,7

LE PROJET EDUCATIF LOCAL

Le projet éducatif local 2015-2018 actuellement en cours de validation constituera un levier d'actions permettant de conjuguer de façon cohérente les différents temps, scolaire, périscolaire et extrascolaire, de la vie de l'enfant et du jeune.

Il est structuré autour de trois objectifs :

- soutenir la mixité sociale dans les structures d'accueil du public jeune ;
- renforcer la continuité éducative ;
- favoriser l'apprentissage de la citoyenneté.



LES ACTEURS ET LES ÉQUIPEMENTS ÉDUCATIFS

présents sur le Grand Cahors sont nombreux.

On peut citer :

- Structures petite enfance : 4 crèches collectives, 1 crèche familiale et 2 jardins d'enfants, 1 Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), 2 relais assistantes maternelles et des points de rencontre animation pour les assistantes maternelles.
- 6 centres de loisirs (ALSH) pour les 3 – 13 ans.
- 1 ALAE pour les 3-11 ans à Pradines (Accueil de Loisirs Associé à l'École).
- 2 accueils jeunes (ALSH) pour les 14 – 17 ans.
- PMI et centre de planification.
- Services sociaux et médico-sociaux en faveur des élèves.
- Services d'aide éducative à domicile (ARSEEA).
- Une ludothèque et une médiathèque.
- Une MJC proposant un accueil de loisirs et des ateliers culturels pour les enfants.
- Un service jeunesse municipal pour les 11 – 25 ans.
- 5 centres sociaux répartis sur 7 sites.
- L'Office des sports du Grand Cahors (...)

L'ensemble des acteurs et des dispositifs de droit commun concernant le secteur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de l'éducation et de la prise en charge du décrochage scolaire sont détaillés en annexe 3 du présent contrat.

Concernant LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES :

Environ 1.755 enfants sont scolarisés dans le 1er degré sur Cahors et Pradines. L'école élémentaire Lucien-Bénac, implantée sur le quartier de Terre-Rouge, accueille 207 élèves.

Deux établissements scolaires du second degré sont présents sur le quartier de Terre-Rouge : le collège Olivier-de-Magny, 655 élèves ; et le lycée Gaston-Monnerville, 650 élèves. Les élèves du collège proviennent de Cahors, mais aussi du nord et de l'ouest de l'agglomération. Le lycée quant à lui ne relève pas d'une sectorisation géographique.

On relève de bons résultats d'ensemble de la cité scolaire : 82,1 % de réussite au brevet ou encore 89,8 % de réussite aux bacs généraux, 96,2 % aux bacs technologiques ou encore 77,2 % aux bacs professionnels. Cependant, l'indicateur APAE (Aide au Pilotage et à l'Auto-évaluation des Établissements), qui analyse **l'écart de réussite au diplôme national du brevet (DNB) en fonction des professions et catégories sociales, était de 17,7 % en 2013. Ce qui montre que les élèves issus de catégories sociales défavorisées réussissent nettement moins bien.** A titre de comparaison, l'écart de réussite au DNB avec le taux de réussite des PCS est de 10,3% en 2014 pour le collège Gambetta (centre ville) de Cahors. Ce diagnostic est conforté par les éléments d'observation des élèves issus de l'école Lucien-Bénac de Terre-Rouge : 21,4 % de ces derniers ont un retard scolaire d'un an en 6^e (contre 14 % en moyenne pour le collège Olivier-de-Magny).

2/ PROGRAMME D'ACTIONS

L'orientation territoriale partagée par les différents partenaires est de **créer les conditions de la réussite éducative**. Pour ce faire, le Contrat de ville soutiendra les projets ayant pour objectif de développer l'égalité des chances et faire réussir les publics les plus fragiles, ainsi que de lutter contre l'échec et le décrochage scolaire.

De nombreux dispositifs existent dans le champ de la réussite éducative, mais nécessitent **une meilleure articulation** afin d'améliorer leur efficacité et lisibilité. C'est pourquoi, il est proposé, dans un premier temps sur le quartier de Terre-Rouge, de tra-

vailler à la mise en cohérence des différentes actions proposées.

Dans le cadre du projet éducatif local 2015 – 2018, il est proposé **l'implantation d'un nouveau centre de loisirs à Terre-Rouge**. Ce dernier permettra de répondre à la fois aux besoins des familles de la partie ouest de l'agglomération, mais aussi de prévoir un accompagnement renforcé des familles de Terre-Rouge vers cette nouvelle offre de loisirs en cohérence avec l'accueil périscolaire au sein du quartier.

De plus, **le renforcement de l'accueil des enfants en milieu scolaire** sera privilégié avec notamment l'accueil

des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle Lucien-Bénac de Terre-Rouge.

Enfin, la poursuite du **Programme de Réussite Éducative (PRE)** permettra d'accompagner les enfants et les adolescents qui présentent des signes de fragilité sur le quartier prioritaire de Terre-Rouge ainsi que sur les quartiers de veille active (la Croix-de-Fer et Sainte-Valérie). Une extension du périmètre d'intervention pourra être envisagée à travers la définition d'un meilleur cofinancement des partenaires.

>>> ORIENTATION

CRÉER LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

>>> OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Développer l'égalité des chances
- Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire



PROGRAMME D' ACTIONS

DÉVELOPPER L'ÉGALITÉ DES CHANCES		
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES ET/OU FICHES PROJETS	LEVIERS D' ACTIONS (acteurs, ressources, dispositifs)
Renforcer les dispositifs d'accompagnement à la scolarité en direction des enfants les plus en difficulté	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en cohérence et organisation de la complémentarité des différentes actions (CLAS, études, activités périscolaires...) proposées dans les quartiers (fiche n°5). - Développement du réseau d'intervenants 	Centres sociaux Etablissements scolaires CIAS Associations
Améliorer la qualité de l'offre éducative péri et extrascolaire sur Terre-Rouge	- Implantation d'un ALSH sur Terre-Rouge en lien avec la qualification de l'accueil périscolaire (Fiche n°4)	CIAS - Grand Cahors - Acteurs sociaux - CAF - Contrat enfance jeunesse
Encourager les actions favorisant la confiance en soi, sa propre capacité à apprendre et à se projeter	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers pour les parents de valorisation des compétences et de leurs développements : FLE, groupes d'échanges, accompagnement socioprofessionnel. - Actions ludoéducatives pour les enfants et les jeunes favorisant l'estime de soi et la créativité (fiche n°5) 	Centres sociaux – IREPS – Agir ABCD – RERTR Education nationale Département Associations de parents d'élèves

LUTTER CONTRE L'ÉCHEC ET LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE		
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES ET/OU FICHES PROJETS	LEVIERS D' ACTIONS (acteurs, ressources, dispositifs)
Accompagner les enfants et les adolescents qui présentent des signes de fragilité	Programme de Réussite Educative (PRE) (Fiche n°3)	Grand Cahors - CIAS - Éducation nationale - Département - Ville de Cahors
Renforcer l'accueil et l'accompagnement de tous les enfants en milieu scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle Lucien-Bénac de Terre-Rouge - Dispositif « plus de maîtres que de classes » sur l'école élémentaire Lucien-Bénac de Terre-Rouge 	EN Associations de parents d'élèves
Prévenir le décrochage et accompagner le « raccrochage »	<ul style="list-style-type: none"> - Observation et suivi de l'absentéisme scolaire (en distinguant les moins de 16 ans des plus de 16 ans) - Développement des accueils et projets de prévention du décrochage - Construction d'un réseau d'insertion professionnelle afin de favoriser le retour à une formation des jeunes décrocheurs (fiche n°5) 	Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) – Réseau Formation Qualification Emploi (FOQUALE) – PEP 46 - Associations intermédiaires RERTR – Centres sociaux – AIL – Mission locale – Pôle emploi – Ville de Cahors – DIR-RECTE – Département - SAS - Ligue de l'enseignement

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET L'ACCÈS AUX LOISIRS

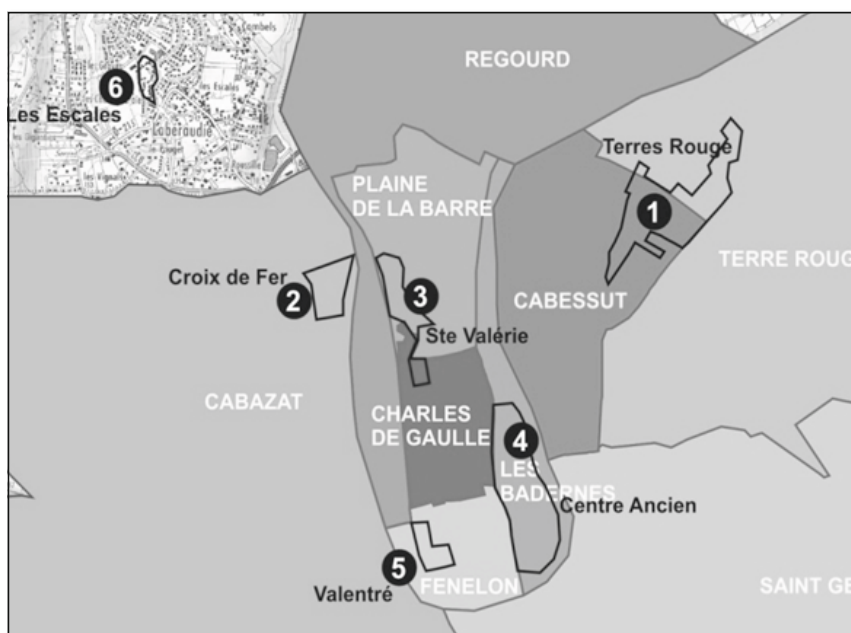
1/ DIAGNOSTIC ET ENJEUX PARTAGÉS

A/ EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
ET D'ACCÈS AUX DROITS

**Cahors représente 12 % de la population départementale
et 17 % des allocataires CAF du Lot, soit 4 729 allocataires.**

46% des Cadurciens bénéficient d'une prestation de la CAF. Globalement, 55% des allocataires sont des ménages isolés, 6% sont des couples et 40% des familles.

- Les prestations de la CAF au sein des **quartiers centraux** (IRIS Les Badernes, Charles de Gaulle et Fénelon) ciblent les ménages isolés et les familles monoparentales.
- Sur les **quartiers d'habitat social** (IRIS Cabessut et Plaine de la Barre), les profils des allocataires sont **majoritairement des familles monoparentales**.



**Le NQP de Terre-Rouge est compris à 62 %
sur l'IRIS Cabessut et à 38 % sur l'IRIS Terre-Rouge.**



À Cahors, un allocataire sur cinq dépend entièrement des prestations sociales :

- Les indicateurs de la CAF confirment cette forte précarité des secteurs centraux de Cahors.
- Les IRIS Cabessut et Plaine de la Barre, correspondant en grande partie aux quartiers Sainte-Valérie et Terre-Rouge, observent aussi une forte précarité des allocataires.

Bénéficiaires des prestations légales <i>Données CAF (31-12-2013)</i> <i>Source INSEE</i>	taux couverture CAF / pop 2011			taux de dépendance					taux de dépendance		
	nb allocataires	nb de personnes couvertes	taux	nb d'allo. isolés	poids des isolés	nb d'allo. en couple sans enfant	nb d'allo. Famille avec enfants	poids des familles	nb de familles mono-parentales	nb de familles avec enfant	poids des familles mono-parentales
Fenelon	386	624	44%	273	71%	15	98	25%	46	52	47%
Charles de Gaulle	511	829	45%	364	71%	20	127	25%	50	77	39%
Plaine de la Barre	377	848	46%	167	44%	30	180	48%	80	100	44%
Les Badernes	1 235	1 865	52%	868	70%	71	296	24%	188	108	64%
Cabessut	607	1 314	53%	300	49%	27	280	46%	149	131	53%
Terre-Rouge	393	1 071	41%	123	31%	23	247	63%	77	170	31%
Saint-Georges	356	868	45%	142	40%	25	189	53%	65	124	34%
Cabazat	500	1 316	42%	169	34%	36	295	59%	90	205	31%
Regourd	229	557	42%	100	44%	10	119	52%	42	77	35%
Cahors	4 594	9 292	46%	2 506	55%	257	1 831	40%	787	1 044	43%

Les politiques, les dispositifs et les structures d'accompagnement social de droit commun sont listés en annexe 3.

Trois principaux acteurs sont présents sur les quartiers :

- les travailleurs sociaux du service social (AST/CESF) du Département ;
- la protection maternelle et infantile (PMI) du Département ;
- les cinq centres sociaux répartis sur sept sites.

Bénéficiaires des prestations légales <i>Données CAF (31-12-2013)</i> <i>Source INSEE</i>	taux de dépendance				taux de dépendance			
	nb d'allo. percevant AAH	nb d'allo. percevant le RSA	taux allo. RSA	dont le RSA socle	nb d'allo. dépendant 50% de PS	tx d'allo. dépendant 50% de PS	nb d'allo. dépendant 100% de PS	tx d'allo. dépendant 100% de PS
Fenelon	69	65	17%	51	121	31%	81	21%
Charles de Gaulle	95	137	27%	119	210	41%	130	25%
Plaine de la Barre	62	124	33%	105	160	42%	90	24%
Les Badernes	193	296	24%	247	472	38%	289	23%
Cabessut	89	142	23%	101	207	34%	106	17%
Terre Rouge	44	50	13%	39	92	23%	50	13%
Saint-Georges	43	72	20%	54	95	27%	66	19%
Cabazat	61	96	19%	75	119	24%	67	13%
Regourd	19	34	15%	26	45	20%	23	10%
Cahors	675	1016	22%	817	1521	33%	902	20%

Les acteurs sociaux constatent une **aggravation des problèmes administratifs** (accès et maintien des droits). Les travailleurs sociaux sont de plus en plus sollicités par les personnes pour des actes d'écritain public ou de soutien renforcé dans les démarches auprès des organismes sociaux. L'absence d'accueil physique direct de certaines institutions, le tout numérique qui implique la maîtrise de la langue écrite, l'évolution permanente de la législation sociale (...) démultiplient les besoins des usagers et ont pour conséquence de limiter le soutien que peuvent apporter les travailleurs sociaux du droit commun. Cette complexité des dossiers administratifs cumulée à des situations de vie difficile (problème de santé, séparation de couples et monoparentalité, changement d'adres-

se...) et à des freins psychologiques (peur de la stigmatisation, refus de l'assistanat...) peut conduire à des ruptures et/ou des non recours aux droits. C'est pourquoi l'accès aux droits constitue l'un des trois axes stratégiques développés dans le cadre du **Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du Lot**.

Aussi la CPAM du Lot organise des parcours attentionnés pour les personnes en situation de vulnérabilité susceptibles de bénéficier des offres de l'Assurance Maladie (AM), en s'appuyant sur des structures relais conventionnées (CCAS de Cahors, Mission Locale, Pôle Emploi et huit associations caritatives).

B/ EN MATIÈRE DE SPORT

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors gère un grand nombre d'**équipements sportifs** avec une volonté de maillage du territoire. Parmi les plus importants, on peut citer :

- le parc des sports et des loisirs de Pradines,
- le gymnase du Montat avec salle de sports collectifs et petit dojo,
- le gymnase d'Espère avec une salle de sports collectifs,
- le petit gymnase de Cabessut avec une petite salle omnisports et dojo (Cahors),
- le palais des sports de Cahors,
- les complexes aquatiques (Divonéo et Archipel) dans le quartier de Cabessut à Cahors,
- le complexe sportif de Cabessut (Cahors) composé d'un dojo départemental, d'une salle de sports collectifs, d'une salle polyvalente et d'une salle de musculation.

A ceux-ci s'ajoutent les équipements de la Ville de Cahors comme les terrains de grands jeux de Lacapelle, Bégoux, Arcambal, la Croix-de-Fer, et le stade Lucien-Desprats et sa plaine de jeux (cinq terrains) proche du NQP de Terre-Rouge.

Sur le NQP de Terre-Rouge se situe le complexe sportif Pierre-Ilbert qui comprend :

- 4,5 terrains pour le football ;
- un plateau sportif pour le hand-ball, le volley-ball et le basket-ball ;
- un ensemble d'athlétisme : piste, sauts, lancers...
- un mur d'escalade d'initiation ;
- 10 courts de tennis dont 5 couverts ;
- un gymnase comportant une salle omnisports, des salles de gymnastique, une salle de boxe et une salle annexe multi activités.

L'inventaire de ces équipements montre que les habitants du QPV de Terre-Rouge disposent d'une offre très riche et de proximité.

Cependant le gymnase Pierre-Ilbert est dans un état de vétusté avancé. Mis en service en 1973, cet équipement est aujourd'hui à bout de course pour nombre de ses éléments (chauffage, ventilation, toiture, bardage, isolation, conformité PMR, électrique et sanitaires...).

C/ EN MATIÈRE DE CULTURE

Le projet culturel de la collectivité se décline dans le schéma d'orientation culturelle qui définit les objectifs suivants :

- favoriser l'accès à la culture pour tous à travers une programmation de qualité et diversifiée, une tarification adaptée ;
- sensibiliser l'ensemble des publics à l'offre en travaillant sur des actions de médiation culturelle ;
- soutenir la création artistique et développer les connaissances ;
- développer les pratiques artistiques, permettre aux amateurs de se professionnaliser à travers un accompagnement individualisé et en soutenant les projets associatifs.

Le projet culturel s'articule autour d'équipements et d'événements variés et complémentaires, à l'échelle de la Ville de Cahors et du Grand Cahors : théâtre, salle de musique actuelle... (voir en annexe).

Globalement, on constate aujourd'hui une sous représentation des habitants du quartier prioritaire au sein des associations culturelles et des clubs sportifs en raison de difficultés d'accès (problèmes financiers, freins personnels : crainte de discriminations, interdits liés au sexe).

D/ EN MATIÈRE D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Sur les quartiers de la politique de la ville élargie, il existe cinq centres sociaux : trois municipaux et deux associatifs : le Centre Technico-Social Cadurcien (CTSC) et la Maison Départementale des Familles portée par l'UDAF. Véritable composante de l'offre de service, ils contribuent à faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne en proposant un lieu de rencontre et d'échanges. Lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, ils accueillent toute la population et leur permettent d'exprimer, concevoir et réaliser leurs projets. A ce titre, ils sont agréés centres sociaux par la CAF ; les trois centres sociaux municipaux portent également une mission déléguée par le Département en matière de prévention spécialisée. A travers leur projet familles, les centres sociaux jouent un rôle essentiel en matière de soutien à la fonction parentale. Enfin, les centres sociaux appliquent une méthodologie faisant appel à la participation des habitants.





2/ DES RÉPONSES ADAPTÉES

L'orientation partagée par les partenaires locaux est **le renforcement de tous les liens et la lutte contre le repli sur soi.**

A / L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE SUR LES QUARTIERS

Les animateurs et les travailleurs sociaux des Espaces sociaux et citoyens et des centres sociaux (municipaux et associatifs) œuvrent comme outil de proximité dans les quartiers populaires. Leurs missions relèvent de la création et du renforcement de lien social, de la lutte contre l'isolement et de l'animation de la vie sociale à l'échelle du quartier. Ce sont des équipements à vocation sociale en lien direct avec les habitants et qui favorise tant leur participation que l'émergence de projets collectifs partagés. De ce fait, les centres sociaux sont des acteurs essentiels de la politique de la ville.

Les projets de **soutien à la parentalité** de ces acteurs viennent également répondre aux enjeux de renforcement des liens familiaux. Ils sont en première ligne tant dans l'écoute que l'orientation vers les partenaires sociaux de droit commun ou les associations existantes. Ils proposent des actions collectives venant valoriser la fonction de chacun dans la famille en positionnant chacun comme acteur de son propre développement.

B/ LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES

Pour favoriser l'accès au sport, un partenariat entre l'Etat (CNDS), la Ville de Cahors et le Département du Lot (au moins pour 2015) permettra de proposer à partir de septembre 2015 une aide à la pratique suivant le coefficient familial.

Au regard de la fréquentation et du rayonnement sur le quartier de Terre-Rouge, la rénovation énergétique et l'extension du gymnase Pierre-Ilbert apparaissent essentielles.

Cela bénéficiera aux habitants de Terre-Rouge en liaison avec le plan « Citoyens du sport » qui vise notamment à améliorer l'accès à la pratique sportive encadrée en club des publics du quartier prioritaire, des élèves des établissements scolaires du quartier, ou encore des habitants accompagnés par les centres sociaux, les centres de loisirs... Cela permettrait d'accueillir 200 à 250 pratiquants supplémentaires et de promouvoir, dans le quartier de Terre-Rouge, une offre sportive encadrée et adaptée qui pourra s'appuyer sur la réforme des rythmes scolaires qui constitue un moyen de faire découvrir aux enfants scolarisés de nouvelles activités physiques et sportives et de les conduire à une pratique plus pérenne et plus régulière au sein d'une association sportive.

C / UNE ACTION SPÉCIFIQUE POLITIQUE DE LA VILLE : LE PROGRAMME VILLE VIE VACANCES

Le programme Ville Vie Vacances vient, pendant les vacances scolaires, renforcer l'offre de droit commun en matière d'activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs. Ce programme contribue à l'insertion sociale, à la prévention de l'exclusion, à la prévention de la délinquance et à l'éducation à la citoyenneté.

Il s'adresse prioritairement aux enfants et aux jeunes en difficulté de Terre-Rouge, **âgés de 11 à 18 ans**, éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances et, dans le cadre d'un continuum de prise en charge éducative, aux jeunes orientés par la PJJ, la prévention spécialisée, l'aide sociale à l'enfance, l'administration pénitentiaire et au titre du PRE.

L'objectif premier des actions menées au titre de VVV est de sortir de l'entre-soi et de développer des activités en dehors du quartier.

LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À LA CULTURE

La culture est un vecteur d'intégration, de lien social, de vivre ensemble dans le respect des diversités mais également des valeurs communes de la République. Son développement permet de construire une histoire commune au sein des quartiers et de faciliter le sentiment d'appartenance à un territoire.

La politique culturelle de la Collectivité est présente sur les quartiers à travers des événements (Escapades culturelles), mais également des ateliers favorisant la pratique. De plus, afin de favoriser l'accessibilité à la culture, la Collectivité s'engage à :

- développer l'offre culturelle dans les quartiers,
- valoriser leurs diversités culturelles,
- accompagner les habitants des quartiers vers les équipements culturels structurants du territoire (théâtre, médiathèque, ludothèque, festivals, etc).

LES POSTES D'ADULTES-RELAIS

Les adultes-relais sont des emplois-aidés. Ils ont pour mission de développer la médiation sociale et culturelle dans les quartiers prioritaires.

Dans le cadre du présent contrat de ville, 2 postes sont ouverts.

Au vu du diagnostic partagé établi, trois axes sont privilégiés :

- la médiation visant au lien social et à la vie de quartier ;
- la médiation pour l'accès aux droits et aux services ;
- prévention et la médiation dans les espaces publics et/ou privés.

Dans le cadre de la prévention des conflits de voisinage, des dégradations ou des dysfonctionnements dans les espaces publics et/ou privatifs des résidences HLM, un médiateur co-financé par les deux bailleurs sociaux présents sur le NQP sera recruté. Ses missions feront partie de la démarche de gestion urbaine de proximité (GUP), voir Fiche n° 12.

3/ PROGRAMME D'ACTIONS

>>> ORIENTATION	>>> OBJECTIFS STRATÉGIQUES
LUTTER CONTRE LE REPLI SUR SOI ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les liens familiaux - Renforcer le lien social et l'égalité d'accès aux loisirs

SOUTENIR LES LIENS FAMILIAUX		
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES ET/OU FICHES PROJETS	LEVIERS D'ACTIONS (acteurs, ressources, dispositifs)
Renforcer les compétences parentales	<ul style="list-style-type: none"> - Actions éducatives de médiation renforçant le lien par la créativité, l'imagination, le plaisir à faire et à être ensemble. - Actions de valorisation des parents dans leur fonction (savoir faire et savoir être) favorisant l'autonomie, la communication au sein des familles et l'estime de soi. 	Schéma départemental des services aux familles du Lot - REAAP
Renforcer l'implication des familles sur le territoire et les échanges entre elles	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des familles dans l'organisation des projets collectifs au sein des quartiers : fêtes de quartiers, fêtes des voisins, vide-greniers, ... - Implication des familles au sein du Conseil citoyen et notamment des familles monoparentales (sensibilisation et garde d'enfants...) - Actions d'animation socio-éducatives ouvertes à toutes les familles permettant la rencontre, l'échange et la mixité sociale et culturelle pour la construction d'une histoire et d'une culture commune. 	Conseil citoyen - Centres sociaux – UDAF – CAF – Département – Etat – IREPS – CHRS - CIAS – Grand Cahors

PROGRAMME D' ACTIONS

RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX LOISIRS		
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES ET/OU FICHES PROJETS	LEVIERS D' ACTIONS (acteurs, ressources, dispositifs)
Créer les conditions collectives du vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des espaces extérieurs collectifs favorisant les échanges intergénérationnels en y associant les habitants (fiches n°13 et 14). - Aménagement d'un pôle socio-éducatif au sein du NQP de Terre Rouge (Fiche n°14) - Développement des événements collectifs et festifs porteurs de liens : fêtes de quartier, des voisins, etc. (Fiche n°2) - Création d'un conseil citoyen sur le nouveau quartier prioritaire (Fiche n°1) - Centralisation et coordination de l'information sur l'ensemble des événements collectifs ayant lieu sur chacun des quartiers. 	Acteurs sociaux, bailleurs sociaux, Grand Cahors, Ville de Cahors, Ville de Pradines, CAF, associations de quartier, conseil citoyen
Favoriser l'accès aux sports	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation et extension du gymnase Pierre-Ilbert (Fiche n°7) - Dispositif Ville Vie Vacances (VVV) - Dispositif d'aide à la pratique sportive (CNDS) (Fiches n°6 et 7) 	Plan « citoyens du sport » Associations sportives, centres sociaux, Etat, Région, Département, Ville de Cahors, Grand Cahors, service jeunesse
Favoriser l'accès à la culture	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'événements culturels au sein des quartiers (festival Babel Gum, Escapades Culturelles,...) - Renforcement des projets socio-culturels visant l'appropriation des lieux culturels structurants du territoire par les habitants des quartiers - Actions de partenariat entre les structures d'animation de la vie sociale des quartiers et les événements culturels à dimension Ville/ Grand Cahors - Résidences d'artistes dans les quartiers 	Villes de Cahors et Pradines, centres sociaux, associations socio-culturelles, Département, Ville de Cahors, Grand Cahors, ADDA
Dynamiser la vie des quartiers en favorisant les solidarités sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un conseil citoyen sur le NQP permettant l'implication et la participation des habitants sur le territoire en les rendant acteurs de leur développement (cf pilier citoyenneté et fiche n°1). - Accompagnement de projets fédérateurs et valorisants tant pour les habitants que les structures (constitution d'associations, projets humanitaires et sociaux, amélioration de l'environnement, fêtes de quartier,...) - Renforcement des partenariats permettant la prise en charge de la souffrance psychologique et psychiatrique des publics isolés et fragilisés et leur accompagnement vers le droit commun (cf volet santé) - Création de liens intergénérationnels par le soutien aux projets participatifs contribuant à l'embellissement des lieux partagés/collectifs sur les quartiers (aires de jeux, barbecue collectifs, barre de « street workout »,...) (Fiches n°12 et 14) 	Conseil citoyen, centres sociaux, RERTR, ville de Cahors, Ville de Pradines, Grand Cahors, GEM46, Institut Camille Miret, professionnels de santé, IREPS46
Placer la jeunesse au cœur de la cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Propositions d'ateliers et d'animations s'appuyant sur les savoirs faire des jeunes et leurs pratiques spécifiques (école de hip hop du service jeunesse, futsal,...) tant dans les quartiers que dans les structures identifiées par la jeunesse - Mise en place d'actions favorisant la citoyenneté à travers le collectif : participation de jeunes au conseil citoyen, séjours citoyens ou de rupture avec l'environnement, accès aux vacances, animations diverses (cf dispositif VVV, volet citoyenneté,...) - Mise en place d'actions coordonnées en faveur de l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes des quartiers (cf volet insertion économique et fiche n°21) 	Centres sociaux, Service jeunesse, Mission Locale, CFA, Chambre des métiers, Ligue de l'enseignement, PEP 46

LA SANTÉ

Intégrée au cœur des enjeux de cohésion sociale, la thématique liée à la « Santé » est entendue comme la « santé globale » (définition de l'OMS). Bien plus qu'une donnée liée à la situation « sanitaire » d'un individu ou d'une population, la santé est donc perçue comme **une ressource dans un rapport dynamique à l'environnement**. Il est donc nécessaire de considérer la santé comme transversale, pouvant à la fois concerner en premier lieu le pilier « Cohésion Sociale » mais aussi l'ensemble des autres piliers du contrat de ville, ainsi que le précise la circulaire de décembre 2014 en indiquant que « les Contrats de Ville doivent permettre de construire une stratégie locale de promotion de la santé dont l'objectif est de réduire les inégalités sociales et environnementales de santé ». Le volet santé comporte donc des interventions spécifiques ainsi que des dispositions d'articulation avec les autres volets du contrat.

1/ DIAGNOSTIC ET ENJEUX PARTAGÉS

Le profil de santé de la commune de Cahors se caractérise par une situation sanitaire qui apparaît peu favorable au regard de l'ensemble des communes de plus de 5 000 habitants de la région :

- Le niveau de mortalité par cancer (229.5 personnes pour 100 000 habitants entre 2006 et 2010, contre 217 personnes pour la moyenne régionale) et la part des personnes atteintes de maladie chronique, à structure d'âge comparable, sont relativement élevés (23% contre 19% pour la moyenne Midi Pyrénées).

- Les recours aux dépistages des cancers du sein et du col de l'utérus sont inférieurs à la moyenne régionale (4.8% et 24.2% de la population féminine bénéficiaire des 3 régimes d'assurance maladie contre 16 et 31% pour la même population à l'échelle régionale).

- La part des personnes en situation de précarité financière et celle des populations à risque d'isolement ou de fragilité sont parmi les plus élevées de l'ensemble des communes de plus de 5 000 habitants de la région.

- **La part des bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et celle des familles monoparentales à faibles revenus sont particulièrement élevées. Et, 20% des bénéficiaires de la CMU-C de la commune de Cahors résident au sein du quartier de Terre Rouge.**

- La part de logements du parc privé évalués comme potentiellement indignes est aussi parmi les plus élevées.



SCHÉMA DES DÉTERMINANTS DE SANTÉ

Afin d'appréhender l'état de santé de la population, il convient de prendre en considération les éléments relevant des déterminants sociaux de santé. Ainsi, il ne suffit pas à un individu ou un groupe d'individus de ne pas souffrir d'une maladie pour se trouver en « bonne santé » ; l'ensemble des déterminants évoqués dans le schéma ci-dessous donne la dimension des indicateurs qui peuvent être analysés et pris en compte pour donner à voir l'état de santé d'une population, ainsi que les leviers à actionner pour engager et mener des actions favorables à la santé.

DÉMOGRAPHIE MÉDICALE ET ACCÈS AUX SOINS SUR LE QUARTIER DE TERRE-ROUGE

Les professionnels de santé du premier recours sur Terre-Rouge

- 4 médecins généralistes
- 2 chirurgiens dentistes
- 3 infirmiers
- 8 masseurs kinésithérapeutes,
- 2 pharmacies



LES SERVICES DE SANTÉ

- Le quartier de Terre-Rouge bénéficie de consultations des services de la **PMI** du Département, qui reçoivent les personnes au sein de l'Espace social et citoyen de Terre-Rouge (centre social de la Ville de Cahors).
- De même, à proximité, le quartier est concerné par l'existence d'un **GEM** (Groupe d'Entraide Mutuelle), ayant vocation à apporter un soutien psychologique aux personnes en situation de fragilité psychologique et d'isolement.
- **L'Institut Camille-Miret** (centre hospitalier en santé mentale pour le Lot) dispose d'un lieu de consultation en gériatrie-psychiatrie en

centre-ville (hors NQP), un Centre Médico-Psychologique Enfants et un Centre d'Accueil pour Adolescents en limite du NQP. Ces services n'ont pas une vocation spécifique au quartier et sont destinés à l'ensemble de la population cadurcienne, voire à la population du bassin de santé de Cahors.

- La CPAM 46 gère en centre ville un **CES (Centre d'Examen de Santé)** à vocation départementale.
- Le Centre hospitalier de Cahors dispose d'une **Permanence d'Accès aux Soins (PAS)**, à destination des publics en situation de précarité.
- Concernant les addictions, le

territoire du Grand Cahors bénéficie d'actions conduites par l'**Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie (ANPAA)** et d'un **Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD)**.

Une attention particulière doit être accordée aux actions de prévention, notamment au regard de la composition de la population : jeunes, personnes en situation de précarité, personnes âgées.

2/ DES RÉPONSES ADAPTÉES

Les partenariats engagés dans le cadre du CUCS (dispositif **Atelier santé ville, ASV**) constituent des leviers à maintenir et renforcer dans le présent contrat. Ils permettront d'engager des actions d'éducation pour la santé et de prévention notamment en direction des jeunes (vie affective et sexuelle, mal être, citoyenneté au travers de l'apprentissage des gestes qui sauvent par exemple ou de la sécurité routière, nutrition, risques auditifs...). La démarche ASV permettra de poursuivre la mise en œuvre d'actions de santé globale prioritairement dirigées vers les publics jeunes, les familles, les personnes précaires, les personnes âgées.

Concernant la prévention de l'obésité et de la sédentarité, il est à noter que le Grand Cahors a engagé une démarche d'adhésion au **Programme National Nutrition Santé (PNNS)** qui prévoit de développer des actions portant sur la nutrition (alimentation et activités physiques) pour toute la population. Des projets spécifiques ont pu être menés à destination des enfants et des personnes âgées du Grand Cahors au travers du service de restauration collective.

Il est admis que les personnes relevant de la **CMU-C** sont particulièrement en situation de fragilité, et représentent une part importante au sein des personnes atteintes

d'affection de longue durée. Ainsi, des actions relevant de la **prévention** devront prioritairement être menées afin de remédier à ces problématiques, en portant sur les thèmes du dépistage (diabète par exemple, bucco-dentaire, mal être, dépression...).

Enfin, la part importante des quinze ans et plus non scolarisés ou sans diplôme conduit à avoir une vigilance particulière. En effet, ces publics peuvent être davantage fragilisés dans leur accès à la santé, moins réceptifs aux messages de prévention généralistes et de fait ne pas bénéficier des informations favorables à leur santé et à celles de leur entourage.

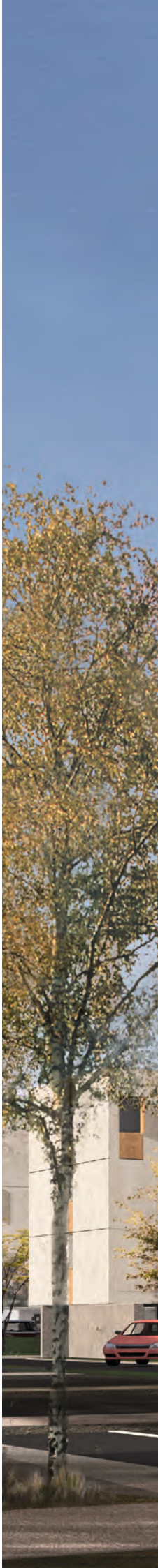
3/ PRIORITÉS TERRITORIALES ET PROGRAMME D' ACTIONS

>>> ORIENTATIONS	>>> OBJECTIFS STRATÉGIQUES
<p>RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les démarches d'animation territoriale de santé - Développer les actions de prévention

PROGRAMME D' ACTIONS

SOUTENIR LES DÉMARCHES D'ANIMATION TERRITORIALE DE SANTÉ		
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES ET/OU FICHES PROJETS	LEVIERS D' ACTIONS (acteurs, ressources, dispositifs)
Poursuivre et renforcer la démarche d'Atelier Santé Ville (ASV)	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination transversale de l'ASV. (Fiche n°8) - Participation et appui aux actions jeunesse, parentalité, culture commune entre acteurs 	IREPS - ARS Centres sociaux - Association Couples et Familles - Conseil Citoyen - Service jeunesse Mairie de Cahors – DSDEN - Mission Locale 46 – CIDFF – CAF – Département - GEM - ICM
Définir une stratégie territoriale en matière de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des informations disponibles sur la santé de la population afin de maintenir une veille active sur les besoins issus de problématiques de terrain (Fiche n°10) - Soutien à l'installation de spécialistes de santé - Réflexion sur l'opportunité d'une démarche de Contrat local de santé (CLS) à l'échelle du Grand Cahors (Fiche n°10) 	ARS - Conseil citoyen - Centres sociaux - Maison des familles - UDAF - CAF - Département - Etat - DSDEN - IREPS - CHRS - CIAS - Grand Cahors - CPAM - DDCSPP – DDT46
Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne	<ul style="list-style-type: none"> - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH RU) 	Département, ARS, Grand Cahors, Villes

DÉVELOPPER LES ACTIONS DE PRÉVENTION		
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES ET/OU FICHES PROJETS	LEVIERS D' ACTIONS (acteurs, ressources, dispositifs)
Renforcer la prévention auprès des publics (jeunes, PA, publics précaires, femmes, tout public) des quartiers PdV	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'actions de prévention thématiques : Nutrition, Vie affective et sexuelle, santé des jeunes dont lutte contre les discriminations, addictions, bucco-dentaire, audition, cancers, dépression/mal- être (Fiche n°9) - Jardins partagés 	ARS - Conseil citoyen - Centres sociaux –UDAF – CAF – Département – Centre de planification – Etat – ARS - Education nationale dont service de santé scolaire - IREPS – AHIS /CHRS - CIAS – Grand Cahors - Couples et Familles - ANPAA - CEIIS - Adeca, CPAM, Mutualité Française, ICM, CIDFF
Améliorer l'accès aux droits et aux soins (jeunes ; publics précaires)	<ul style="list-style-type: none"> - Actions conjointes avec CPAM, mutuelles notamment au sein des établissements d'enseignement et de formation 	CPAM, Service social territorial, CAF, CARSAT, MSA, Mutualité Française, Education Nationale, organismes de formation, CFA, ARS
Coordonner et animer des actions de prévention lors de soirées festives (public jeunes + étudiants)	<ul style="list-style-type: none"> Actions prévention alcool autour de manifestations festives 	ARS - ANPAA - Education Nationale - Mairie de Cahors (centres sociaux, service jeunesse) - Grand Cahors CLSPD



PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE 64

LA SÉCURITE ET LA PRÉVENTION
DE LA DÉLINQUANCE 69

L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE

1/ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Dans un département rural, Cahors, chef-lieu du Lot et ville moyenne de 20.224 habitants est la seule commune dépassant les 10.000 habitants. Ainsi, les fonctions urbaines assurées par Cahors et son agglomération sont structurantes pour l'ensemble du département.

L'aire urbaine de Cahors absorbe la moitié de la croissance démographique départementale. Cet essor est particulièrement important dans la couronne de l'aire urbaine (+ 4 % par an en moyenne). À l'opposé, la population de la ville centre reste quasiment stable.

La ville de Cahors accueille **53% des résidences principales de l'agglomération et concentre 71 % des logements locatifs sociaux** du Grand Cahors, soit 37 % du parc locatif du département.

Le parc de logements HLM et plus particulièrement celui proposant de bas niveaux de loyers se concentre sur l'unité urbaine. Cette offre en logements accessibles marque le positionnement social des quartiers.

Ainsi, les ménages les plus modestes se concentrent dans :

- **les cités d'habitat social anciennes de Lot Habitat situées au sein de l'unité urbaine : Terre-Rouge, Sainte-Valérie, la Croix-de-Fer et Valentré à Cahors, et les Escalles à Pradines ;**
- **le centre ancien de Cahors.**

Ces territoires regroupent la totalité des logements HLM anciens et 70% du parc HLM de ces quartiers est composé de logements financés « HLMo ».

Loyers moyens (principal + accessoire)	T2	T3	T4	T5	Total
RDSC TERRE ROUGE	205	262	264	316	266
RDCE MAS RICARD	235	336	454	563	395
VALENTRE	242	288	330		287
CROIX de FER	219	256	268	327	277
STE VALERIE	204	256	293	340	271
LES ESCALES	209	272	289	347	275
Grand Cahors	264	345	406	372	348

Les problématiques sociales et urbaine sont prégnantes sur le centre ancien (secteur sauvegardé) de Cahors. Ce quartier concentre le plus grand nombre de ménages précaires de l'agglomération (524 ménages, soit 42 % des ménages du quartier). Si ce site comprend un patrimoine bâti et culturel riche et important à préserver, il dispose d'un parc de logements potentiellement indignes élevé et croissant. C'est pourquoi la Ville de Cahors, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et leurs partenaires ont engagé une politique ambitieuse de restauration et de reconstruction de la ville sur la ville baptisée le projet « Cœur d'agglomération ». Dans ce cadre, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain (OPAH-RU) 2015-2020 vient d'être lancée. Elle sera complétée en 2016 par une concession publique d'aménagement permettant d'intervenir de façon plus ciblée et potentiellement coercitive.

L'affirmation de la fonction sociale et très sociale du parc HLM est un phénomène national. Le parc HLM de Midi-Pyrénées est très fortement impacté par les effets de paupérisation de la demande sociale.

Dans ce contexte, la dynamique lotoise est encore plus difficile : la fonction sociale et très sociale du parc HLM ne cesse de croître.

À Cahors, cette fracture, entre un parc HLM ouvert à la diversité de la demande sociale, et les nouvelles attributions qui se spécialisent sur la frange la plus fragile des « clientèles » HLM, pose des enjeux de mixité et d'équilibre social de l'habitat public.

Poids des ménages aux ressources inférieures à 40% des plafonds

OPS 2012 - DGALN-CRESGE	ensemble des ménages	emménagés récents	différentiel
France (métropole)	38%	42%	4
Aquitaine	37%	42%	5
PACA	40%	43%	3
Poitou-Charente	44%	54%	9
Langue doc-Roussillon	51%	54%	3
Midi-Pyrénées	46%	55%	8
Gironde	34%	38%	4
Pyrénées-Atlantiques	38%	42%	4
Haute-Garonne	43%	54%	11
Lot-et-Garonne	51%	56%	6
Lot	50%	60%	9
Tarn-et-Garonne	58%	66%	8

QUARTIERS EN ZONE URBAINE SENSIBLE (ZUS)

OPS 2012 - DGALN-CRESGE	poids des moins de 40%	
	Total des ZUS	ER en ZUS
Langue doc-Roussillon	67%	75%
Midi-Pyrénées	60%	70%
Poitou-Charente	55%	69%
PACA	57%	63%
Aquitaine	46%	53%
France	50%	60%

QUARTIERS GRAND CAHORS

poids des ménages aux revenus < 40% des plfids

Source : OPS 2014	ensemble des ménages	emménagés récents
Quartier Terre Rouge	58%	71%
Sainte Valérie	59%	64%
Croix de Fer	57%	79%
Valentré	46%	46%
Les Escales	48%	50%
Centre ville	63%	68%
Grand Cahors PV	57%	67%

ER : Emménagés Récents (moins de 3 ans)

Les données sont disponibles sur les grandes agglomérations sont à l'échelle des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) qui correspondent à la géographie prioritaire de la période précédente.

2/ DIAGNOSTIC ET ENJEUX PARTAGÉS

RÉSIDENCE LOT HABITAT
TERRE-ROUGE



DES QUARTIERS AYANT **UNE FONCTION D'ACCUEIL DES MÉNAGES MODESTES...**

Le niveau bas de loyer (en moyenne 260 € pour un T3 ou 290 € pour un T4) proposé par Lot Habitat sur les cités d'habitat social anciennes est en adéquation avec les faibles ressources d'une partie des ménages demandeurs de logement. Cette offre de logements accessible a l'avantage d'être située dans plusieurs « petites » cités à échelle humaine et desservies par les transports en commun. La plus importante étant celle de Terre-Rouge.

... À DES QUARTIERS STIGMATISÉS DU FAIT DE LEUR SPÉCIALISATION SOCIALE

Pour autant, on constate depuis 2000 un phénomène de repli des populations vulnérables sur la ville centre, renforçant le processus de dualisation sociale et territoriale. Aujourd'hui, la demande de logement social se resserre sur sa composante la plus fragile. Ainsi, près de 60 % des attributions dans les résidences HLM des « territoires politique de la ville » s'organisent au profit des ménages économiquement très fragiles. La vocation sociale de ce parc parfois vétuste et avec des espaces extérieurs peu qualifiés s'accroît. On retrouve aussi cette fragilité dans le profil des ménages : **un tiers des nouveaux ménages sont des familles monoparentales.**

	taux de renouvellement (poids des ER)	poids des ménages isolés	poids des plus de 65 ans	poids des familles monoparentales	ER poids familles monoparentales	poids des ménages aux ressources inf. à 40% des plfds	ER poids des ménages aux ressources inf. à 40% des plfds	poids des chômeurs	ER poids des chômeurs	
Quartier Terre Rouge	22%	48%	20%	25%	32%	58%	71%	20%	31%	12 points
Résidence Terre Rouge	15%	52%	27%	20%	26%	70%	74%	29%	46%	20 points
Mas de Ricard	39%	24%	6%	42%	47%	65%	80%	16%	23%	20 points
Sainte Valérie	18%	43%	24%	25%	51%	60%	65%	31%	49%	19 points
Croix de Fer	20%	43%	32%	27%	43%	57%	79%	30%	50%	22 points
Valentré	13%	74%	37%	9%	0%	46%	46%	15%	29%	8 points
Les Escalles	18%	43%	31%	21%	18%	48%	59%	20%	27%	8 points
Centre ville (pls petites résidences)	15%	62%	23%	27%	46%	63%	75%	33%	46%	25 points
moyenne quartiers PdV	19%	48%	24%	24%	36%	59%	71%	24%	38%	
	0 point	1 point	2 points	4 points						

TERRE-ROUGE : **une offre importante d'équipements et services à structurer et valoriser**

Le quartier de Terre-Rouge bénéficie d'un grand nombre d'équipements ayant aussi bien une vocation de proximité (centre social, écoles) qu'un rayonnement intercommunal (crèche, lycée, associations d'insertion, organisme de formation aux savoirs de base), voire départemental (chambre et école des métiers, stade...).



3/ DES RÉPONSES ADAPTÉES

A - LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui détaille l'ensemble de la politique locale de l'habitat. Il définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

L'actuel Programme local de l'habitat a été approuvé pour la période 2009-2016. Le Grand Cahors va engager mi-2015 l'élaboration d'un nouveau PLH. Ce dernier sera travaillé en articulation étroite avec le contrat de ville.

Des enjeux majeurs de mixité et d'équilibre social

La fonction sociale et très sociale du parc HLM ancien de Cahors et Pradines ainsi que de l'habitat privé du centre ancien de Cahors est croissante. Sur ces territoires, près des trois quarts des emménagés récents sont des ménages ayant des revenus très faibles. C'est pourquoi, et comme le prévoit la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (article 8), l'élaboration d'une **convention partenariale visant à définir une stratégie concertée à l'échelle de l'agglomération, en matière d'attribution de logements afin de favoriser la mixité sociale** s'engagera entre les organismes HLM, le Grand Cahors, ses communes et l'Etat dès l'été 2015. Sa signature devrait intervenir à la fin de l'année 2015.

Par ailleurs, les **Conventions d'Utilité Sociale** de deuxième génération (2017-2022) signées entre les bailleurs sociaux et l'État devront tenir compte des problématiques spécifiques du quartier prioritaire (réponses en termes de réhabilitation des immeubles anciens, amélioration du confort thermique et du niveau d'équipement...) afin de favoriser la mixité sociale à l'échelle du périmètre mais également à l'échelle de l'intercommunalité notamment au travers d'une remise en ordre des loyers intégrant dimension patrimoniale et stratégie de peuplement.

B - LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

La Gestion urbaine de proximité (GUP) vise à améliorer le quotidien des habitants et leur cadre de vie par une gestion concertée et coordonnée des différents opérateurs concernés plus particulièrement pour des domaines suivants : l'entretien et la gestion des espaces à usage collectif, la sensibilisation au respect de l'environnement et du cadre de vie ainsi que l'appropriation des espaces et des logements, l'organisation de la présence de proximité et le soutien aux personnels de proximité intervenant sur les quartiers.

Cette démarche s'appuiera sur les moyens des organismes HLM, de l'État et des collectivités, ainsi que sur l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficieront Lot Habitat et Polygone pour leur patrimoine implanté sur Terre-Rouge. Cette démarche sera formalisée par une convention annexée au contrat de ville précisant le programme d'actions triennal de GUP. Elle sera mise en place dans un premier temps sur le quartier prioritaire de Terre Rouge, et pourra ensuite être élargie aux autres territoires.

Dans le cadre de la prévention des conflits de voisinage, des dégradations ou des dysfonctionnements dans les espaces publics et/ou privés des résidences HLM, un **médiateur** (poste adulte-relais) porté par les deux bailleurs sociaux présents sur le NQP sera recruté pour d'une part rassurer par sa présence les habitants et pour d'autre part tendre à la sécurité et à la tranquillité des résidences.

C - LA STRUCTURATION D'UN ÎLOT D'ÉQUIPEMENTS À VOCATION SOCIALE ET ÉDUCATIVE SUR TERRE-ROUGE

La majorité des équipements à vocation sociale et éducative (centres sociaux, école, crèche, café social, maison mémoire) sont regroupés sur un îlot à l'Est du quartier ; le complexe sportif Pierre-Ilbert se situe quant à lui au nord. Cependant, ces équipements sont vieillissants et datent pour la plupart des années 60. Leur niveau de performance énergétique est faible.

Enfin, ils se tournent le dos, et certains sont difficilement accessibles car en deuxième ligne par rapport à la voirie. La Ville de Cahors a engagé depuis 2012 d'importants travaux de rénovation de l'école élémentaire Lucien-Bénac et de rénovation des futurs locaux du centre social municipal. Pour autant, il apparaît essentiel à court terme de poursuivre la requalification des équipements du quartier (gymnase, centre de loisirs, crèche, centre social) et d'aménager leurs espaces extérieurs afin d'améliorer leur accessibilité et les valoriser.

4/ PRIORITÉS TERRITORIALES ET PROGRAMME D'ACTIONS

>>> ORIENTATION	>>> OBJECTIFS STRATÉGIQUES
RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL ANCIENS	<ul style="list-style-type: none"> - Requalifier les cités d'habitat social anciennes - Améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants - Favoriser la mixité sociale et la mobilité résidentielle

PROGRAMME D'ACTIONS

REQUALIFIER LES CITÉS ANCIENNES D'HABITAT SOCIAL		
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES ET/OU FICHES PROJETS	LEVIERS D'ACTIONS (acteurs, ressources, dispositifs)
Promouvoir la requalification des logements sociaux en intégrant l'objectif de performance énergétique et de bas niveau de quittance	<ul style="list-style-type: none"> - Requalification lourde de la cité de Terre Rouge dans un projet urbain d'ensemble (Fiche n°13) - Mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de la Croix-de-Fer - Programme d'amélioration des immeubles de Sainte-Valérie - Amélioration des espaces extérieurs des Escalles 	Lot Habitat, Région, Département, Grand Cahors, Ville de Cahors, amicales de locataires, conseil citoyen
Réaménager et qualifier les espaces extérieurs des quartiers d'habitat social	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un schéma directeur d'aménagement des espaces extérieurs du quartier de Terre-Rouge (Fiche n°14) 	Lot Habitat, Région Département, CDC, Ville de Cahors, Grand Cahors, amicales de locataires, conseil citoyen

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS		
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES ET/OU FICHES PROJETS	LEVIERS D'ACTIONS (acteurs, ressources, dispositifs)
Mettre en place une démarche de gestion urbaine de proximité (GUP)	<ul style="list-style-type: none"> - Démarche de gestion urbaine de proximité (Fiche n°12) - Création d'un poste d'adulte-relais tranquillité publique et GUP (Fiche n°12) 	Bailleurs sociaux, Ville de Cahors et Grand Cahors, amicales de locataires, conseil citoyen, Région
Structurer, requalifier et valoriser les équipements de proximité sur Terre-Rouge	<ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement des espaces collectifs et des accès aux équipements (en cohérence avec un schéma directeur d'aménagement, fiche n°14) 	Bailleurs sociaux, CAF, Ville de Cahors, Région et Grand Cahors
	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un accueil de loisirs (Fiche n°4) 	Région, CDC, CIAS, Grand Cahors, CAF
	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation du gymnase Pierre-Ilbert (Fiche n° 7) 	Région, CDC, Département, Grand Cahors
	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité pour la création d'un local jeunes (16 – 25 ans) (Fiche n° 23) 	Région, Département, Grand Cahors, Ville de Cahors, CAF
Garantir la tranquillité des habitants	<ul style="list-style-type: none"> Cf. volet sécurité et prévention de la délinquance 	

FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE ET LA MOBILITÉ RÉSIDENIELLE		
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES ET/OU FICHES PROJETS	LEVIERS D'ACTIONS (acteurs, ressources, dispositifs)
Elaborer une stratégie de peuplement à l'échelle de l'agglomération	<ul style="list-style-type: none"> - Convention de mixité sociale (Fiche n° 11) - Programme Local de l'Habitat 	Bailleurs sociaux, CDC, DDT, Département, Ville de Cahors, Grand Cahors, Région
Définir la géographie préférentielle de localisation future des nouveaux logements locatifs sociaux de l'agglomération	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Local de l'Habitat (Fiche n° 11) - Veille foncière 	Bailleurs sociaux, CDC, DDT, Département, Ville de Cahors, Grand Cahors, Région

LA SÉCURITÉ ET LA PREVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Cette thématique s'entend comme la mise en œuvre de dispositifs et d'actions visant à assurer le vivre ensemble, la citoyenneté (éducation, prévention pour tous) et la tranquillité publique (sécurité des biens et des personnes) à l'échelle de l'agglomération du Grand Cahors. La prévention spécialisée est quant à elle évoquée dans l'axe transversal jeunesse du présent contrat.

1/ DIAGNOSTIC ET ENJEUX PARTAGÉS

Cahors et son agglomération ne constituent pas un des secteurs les plus préoccupants du panorama national en termes d'insécurité. Cependant une augmentation des faits constatés et un sentiment d'insécurité de plus en plus manifeste amènent les acteurs institutionnels et associatifs à adopter une vigilance accrue à l'égard des phénomènes de délinquance.

La ville de Cahors présente un taux de criminalité relativement important dans un département qui enregistre un des taux les plus bas.

En termes de diagnostic, les chiffres communiqués par la Police nationale permettent de comparer les données de la zone Police (Cahors, Pradines, Mercuès, Espère, et Laroque-des-Arcs, soit 26.347 habitants), avec celles du secteur 5, couvrant les quartiers Terre-Rouge, Cabessut et Bégoux (5 089 habitants, soit 19 % de la zone police) Ces statistiques permettent de constater une **sur-représentation des mineurs mis en cause**. Ces données feront l'objet d'un travail plus approfondi dans le cadre

du **Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)** et grâce aux nouveaux outils de suivi statistique de la police nationale.

Certains secteurs sont signalés depuis de nombreuses années comme étant davantage touchés par la délinquance et les incivilités :

- Le secteur du centre ville est celui qui semble le plus touché par certains phénomènes de délinquance, avec notamment des vols, de la revente et de l'usage de produits stupéfiants sur la voie publique et aux abords des établissements scolaires ainsi que dans les parcs et jardins de la commune. Par ailleurs, la présence de marginaux et de SDF, alcoolisés, accompagnés parfois de chiens, favorisent le sentiment d'insécurité de la population.

- Les quartiers identifiés dans le cadre du présent contrat sont aussi touchés, plus particulièrement celui de Terre-Rouge.

	Zone Police			Secteur 5 (dont Terre-Rouge)		
	2013	2014	2015 (janvier à mars)	2013	2014	2015
Majeurs mis en cause	338	368	93	32	25	7
Mineurs mis en cause	85	77	21	28 (33%)	31 (40 %)	9 (43 %)
Vols avec effraction	148	193	68	22	36	16
Vols à la roulotte	157	163	30	26	17	6
Vols de 2 roues	31	49	10	4	11	2
Vols à la tire	26	30	3	1	1	0
Incendies volontaires	12	19		1	4	



Au début des années 2000, le quartier de Terre-Rouge, et plus particulièrement sa cité (Lot Habitat Terre Rouge), était décrit négativement par la population comme un territoire de délinquance et une zone criminogène. Cette image négative perdure encore aujourd'hui chez les personnes vivant à l'extérieur de ce quartier. En revanche, on observe un attachement des habitants à leur quartier.

Une évolution très sensible de cette image a été constatée depuis : d'un quartier replié sur lui-même (stigmatisation, besoin de se protéger, nécessité de se faire oublier), nous assistons aujourd'hui au développement de ce dernier tant sur le plan de l'habitat que sur le plan de l'attractivité commerciale et des services. Tout tend vers davantage de mixité socioprofessionnelle au sein de ce quartier, mais cela reste encore fragile. Dans le même temps, nous assistons à une aggravation de la paupérisation des familles qui y habitent et à un chômage important des jeunes. D'où la tentation que pourrait avoir une minorité d'imposer un mode de vie axé sur des pratiques délinquantes et la commission d'incivilités au sein de ce quartier : nuisances sonores, agressions verbales, dégradations légères de biens publics, déscolarisation, violences, menaces, vols, usage ou revente de produits stupéfiants, intimidation des forces de l'ordre...

Aujourd'hui, le quartier de Terre-Rouge n'est pas confronté à une délinquance de masse organisée. Les forces de l'ordre sont essentiellement confrontées à de la petite délinquance et à des actes d'incivilités qui nourrissent le climat d'insécurité du quartier. L'ordre public (tranquillité et sécurité publiques) doit être préservé dans ce quartier et imprégner les consciences. Ceci permettra de favoriser un changement des mentalités dans le sens de davantage de sécurité, de responsabilité, et de citoyenneté face aux éventuelles incivilités qui viendraient à être commises ou aux actes de délinquance dont auraient connaissance les habitants du quartier.

Cette stigmatisation de certains quartiers et le sentiment d'insécurité s'observent également sur les anciens quartiers CUCS (Sainte-Valérie et la Croix-de-Fer) et sur le centre ancien, depuis longtemps des lieux privilégiés pour nombre de trafics, auxquels se sont ajoutés des nuisances de voisinage (pollutions sonores), ainsi que, dans une moindre mesure, le quartier des Escales à Pradines.



LE CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD)

de la Ville de Cahors, existant depuis 2003, n'est pas spécifiquement en charge de problématiques de « cités ». Il mène des actions plus globales liées à la problématique des marginaux sur la ville, à la lutte contre les violences faites aux femmes, à la prévention de l'alcool chez les jeunes, à la lutte et prévention du logement indigne, à l'accompagnement des demandeurs de logements sociaux, à la résolution partenariale de situations sociales d'urgence ainsi que de multiples autres missions diverses. Outre les partenaires classiques de ce dispositif, à savoir : la Police nationale, la Préfecture, le Parquet, le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et la Commune, il fonctionne aussi en partenariat avec les acteurs institutionnels, les centres sociaux de prévention et les associations.

Les enjeux de sécurité et de prévention de la délinquance dans ce contrat de ville doivent concourir à renforcer la tranquillité publique et l'esprit de citoyenneté auxquels tout un chacun peut prétendre. C'est le but principal pour permettre le vivre ensemble et l'épanouissement de chacun.

2/ PROGRAMME D'ACTIONS

FAVORISER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET LA SÉCURITÉ		
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES ET/OU FICHES PROJETS	LEVIERS D'ACTIONS (acteurs, ressources, dispositifs)
Renforcer le CLSPD	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. (Fche n° 15) - Définition et partage d'indicateurs en matière de délinquance et de signalements d'incidents - Réflexion sur l'éventuelle création d'un CISP (Fche n° 15) 	Police Nationale, Préfecture, Parquet, service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), Ville de Cahors, CAF, bailleurs sociaux, centres sociaux, associations...
Améliorer les relations entre la population et les forces de sécurité de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un poste d'intervenant social au sein de l'hôtel de police - Ecoute renforcée des problématiques des habitants par travailleurs sociaux diplômés et aide à la résolution de leurs difficultés par la mise en relation avec l'ensemble des partenaires institutionnels 	Police Nationale, Conseil citoyen, Ville de Cahors, Grand Cahors, Conseil Général, associations...
Mettre en place un suivi individuel personnalisé des publics en situation de marginalisation.	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un travail partenarial autour des marginaux et des laissés pour compte 	Associations d'insertion : AHIS, CEIS... Associations caritatives, Ville de Cahors, Police Nationale
<p>Agir sur les incivilités, ne pas tolérer les occupations exclusives de territoire, ne pas laisser se créer ou s'étendre des zones criminelles</p> <p>Lutter contre le sentiment d'inefficacité de la sanction</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Systématisation des dépôts de plaintes par les victimes d'incivilités y compris les bailleurs sociaux. Enquêtes judiciaires systématisées. (Fche n° 16) - Suites judiciaires systématiques pour aboutir soit à des poursuites classiques devant la juridiction de proximité, soit à des alternatives aux poursuites (stages de citoyenneté, TIG) - Signature et mise en œuvre de la convention sur le rappel à l'ordre entre la Ville de Cahors et le Parquet - Réactivation des opérations programmées Police Nationale - Police municipale 	Police Nationale, Préfecture, Parquet, le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), Ville de Cahors, bailleurs sociaux, centres sociaux, associations...
Améliorer la tranquillité publique et le cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la lutte contre le logement indigne en lien avec le Pôle Départemental de lutte contre l'Habitat Indigne - Aménagements divers tant sur le plan de l'accessibilité que sur le plan de la mise en valeur de l'environnement immédiat (en lien avec la Gestion Urbaine de Proximité) - Mise en place progressive de la vidéo protection - Création d'un poste d'adulte-relais tranquillité publique et GUP (Fche n° 12) 	Département, Police Nationale, Préfecture, DDT, Ville de Cahors, bailleurs sociaux, centres sociaux, associations...





PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le pilier Emploi et développement économique du présent contrat de ville se fonde sur les trois axes la convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires³:

- faciliter les créations d'emplois et d'activités ;
- renforcer la mobilisation des leviers adaptés de la politique de l'emploi ;
- lutter contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel.

1/ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Le territoire de la Communauté d'agglomération compte une entreprise motrice (le groupe Cahors), un noyau de moyennes entreprises dynamiques (agroalimentaire, innovation, etc.) et un tissu majoritaire de petites et très petites entreprises, offrant des perspectives d'emplois limitées.

La ville de Cahors, en sa qualité de ville préfecture, est caractérisée par une majorité d'emplois publics ou assimilés (services de l'Etat, collectivités, enseignement, hôpital, sièges des chambres consulaires...) qui tendent à diminuer au regard des réformes institutionnelles en cours.

Alors que l'agglomération a enregistré une augmentation de 1 300 emplois entre 1999 et 2009, la Ville de Cahors -

qui représente trois quarts des emplois du territoire - n'a accueilli qu'un quart des emplois créés. Elle a perdu des actifs résidants au bénéfice de la couronne périurbaine. Ce constat est toutefois à relativiser, compte tenu du développement des zones d'activités mis en œuvre au bénéfice de l'extérieur de la ville centre. La zone de Cahors Sud a notamment vu son nombre d'emplois multiplié par trois en sept ans.

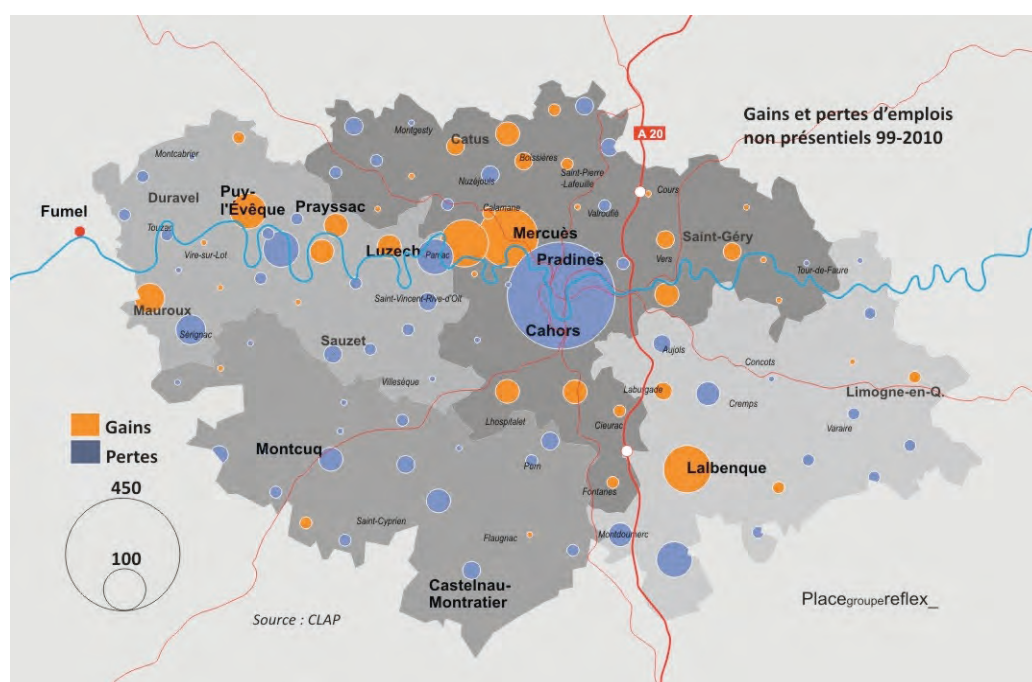
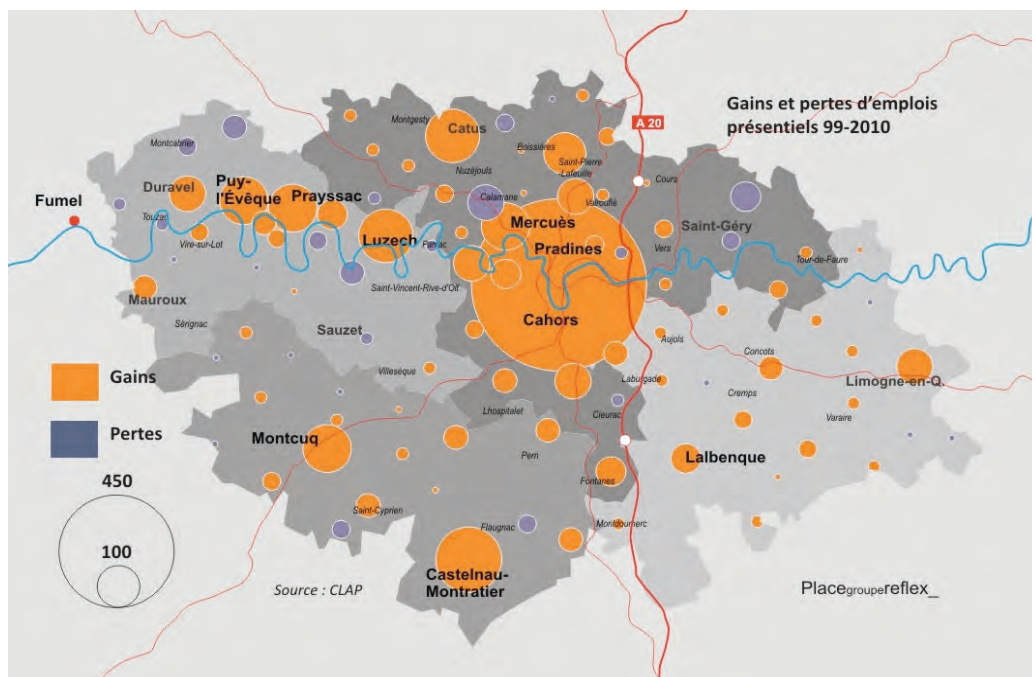
La population a quant à elle augmenté de 3 100 habitants, soit 2,2 habitants supplémentaires pour un emploi créé.

Ces éléments illustrent le renforcement du poids de l'économie présente sur le territoire alors que les secteurs productifs (agriculture et industrie) sont fragilisés.

Deux pôles économiques majeurs structurent l'agglomération :

- l'unité urbaine de Cahors qui regroupe les activités commerciales, administratives et de services du territoire, ainsi que des entreprises productives notoires.
- La zone d'activités de Cahors Sud qui accueille 65 entreprises de logistique, transport, industrielle, agroalimentaire, négoce, BTP... Elle est passée de 180 emplois en 2008 à plus de 715 aujourd'hui, au résultat de 61 % de créations exogènes. De nouveaux projets sont par ailleurs en cours.

³ Signée entre le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le Ministère délégué à la ville pour 2013 / 2015.



Le tissu de TPE est réparti sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. En outre, on estime entre 5 et 7 % le poids de l'économie touristique sur l'agglomération (deux Grands sites de Midi-Pyrénées au sein de la Communauté d'agglomération : Cahors et Saint-Cirq-Lapopie).

Le Pays de Cahors et du Sud du Lot (qui regroupe les quatre intercommunalités du sud du département dont le Grand Cahors) a lancé en 2013 une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales afin d'accompagner les acteurs dans la sécurisation des parcours et d'optimiser les possibilités d'emploi sur le territoire. Cette démarche s'inscrit aujourd'hui dans le cadre du futur PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Grand Quercy, qui remplace le Pays.

2/ DIAGNOSTIC ET ENJEUX PARTAGÉS

UNE ORGANISATION SOCIALE DES TERRITOIRES MARQUÉE ENTRE VILLE CENTRE ET PÉRIPHÉRIE



Les évolutions démographiques structurelles de l'agglomération sont marquées par le net recul des actifs occupés sur la ville centre (43 % de la population en 2011) et l'augmentation exponentielle du nombre de retraités sur l'ensemble du territoire (+ 770 entre 2006 et 2011) qui représentent aujourd'hui un tiers de la population Grand Cadurcienne.

Parallèlement, on constate une hausse significative du chômage (de 12 à 14 % entre 2006 et 2011) sur l'ensemble de l'agglomération, le phénomène étant tout particulièrement marqué sur la ville centre qui rassemble 60 % des actifs précaires en son sein. Certains territoires ruraux (Catus, Saint-Géry) sont eux aussi particulièrement touchés par le chômage bien que cela soit moins marquant quantitativement.

Source INSEE	Chômeurs 15-64 ans en 2011	répartition	taux de chômage 06	taux de chômage 11	évo. (06-11) chômeurs
Pôle urbain	1 836	71%	14%	16%	252
Unité Urbaine	1 726	66%	14%	16%	228
Cahors	1 561	60%	15%	17%	206
Pradines	165	6%	10%	10%	22
extensions PU	110	4%	9%	12%	25
Espère	54	2%	9%	12%	16
Mercuès	56	2%	9%	12%	9
périurbain	367	14%	7%	9%	105
périurbain est	118	5%	8%	11%	39
périurbain ouest	90	3%	7%	9%	24
périurbain sud	159	6%	7%	8%	42
rurbain	162	6%	9%	10%	24
rurbain Causse nord	73	3%	10%	9%	-1
rurbain vallée du Vert	90	3%	9%	12%	26
rural	235	9%	12%	14%	34
rural basse vallée du Lot	129	5%	12%	13%	16
Catus	65	2%	15%	16%	6
basse vallée du Lot (hors Catus)	64	2%	10%	12%	9
rural Lot-Célé	107	4%	12%	14%	18
Saint-Géry	35	1%	14%	19%	12
Lot-Célé (hors Saint-Géry)	72	3%	12%	12%	6
Grand Cahors	2 601	100%	12%	14%	415
Grand Cahors hors Cahors	1 040	40%	9%	11%	209

UN DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE À FAVORISER

L'économie de l'agglomération est en majorité tournée vers la population présente, qu'il s'agisse des résidents ou des touristes. L'emploi public représente un tiers des emplois (proportion portée à 44,6 % de l'emploi total à l'échelle de la ville centre).

Sur les 157 entreprises créées en 2013 sur la commune de Cahors, près de deux tiers (63,7 %) l'ont été dans le domaine du commerce, des services et du transport, 16,6 % dans le secteur de la construction et moins de 5 % dans l'industrie, renforçant le poids de l'économie présentielle (source INSEE).

Alors que l'on constate une légère hausse du nombre de création d'entreprises sur l'agglomération, la tendance est à la baisse sur la ville centre.

Le territoire est caractérisé par un foncier rare (en raison de sa topographie et du risque d'inondabilité à proximité de la rivière Lot et des combes) et par conséquent cher (prix au m² supérieur à la moyenne des villes d'échelle comparable, dépassant même parfois les prix du foncier à vocation économique de la capitale régionale Toulouse). La charge foncière constitue dès lors un frein à la création d'entreprise (qui peut se transformer en opportunité pour le reste du territoire).

Parallèlement, le vieillissement des chefs d'entreprises de l'agglomération (32 % avaient plus de 55 ans en 2012 selon une étude réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot) est préoccupant du fait des problématiques de transmission-reprise qui en découlent.

TERRE-ROUGE : UN QUARTIER BIEN ÉQUIPÉ MAIS OFFRANT DES PERSPECTIVES D'EMPLOIS TRÈS LIMITÉES

Le quartier apparaît comme particulièrement bien équipé, offrant des services qui permettent d'apporter une réponse aux besoins diversifiés de la population quel que soit son âge (petite enfance / enfance / jeunesse / adultes).

On recense des structures d'accueil et d'animation (crèche, centres sociaux), des établissements scolaires et centres de formation (de l'école maternelle au lycée en passant par le collège) ; ainsi qu'une Ecole des Métiers offrant une riche palette de formations professionnelles ouvertes aux jeunes par la voie de l'apprentissage comme aux adultes.

Le quartier et sa proximité immédiate sont également bien dotés en services (La Poste, supermarché avec offre drive, commerces de proximité, professions libérales... cf. cartographie en annexe) et en équipements sportifs (piste d'athlétisme, stade de football, tennis, gymnase, etc). Pour autant, on constate un manque d'opportunités d'emplois et/ou de création d'activité au sein du quartier de par son caractère résidentiel.

DES FREINS À L'EMPLOI PLUS IMPORTANTS QU'AILLEURS SUR L'AGGLOMÉRATION

L'analyse des demandes d'emploi enregistrées en fin de mois (DEFM) fait apparaître au 15/04/2015, sur le quartier prioritaire de Terre-Rouge, 235 demandeurs d'emploi. Un peu plus de la moitié résident en logement HLM. Parmi les demandeurs d'emploi enregistrés :

- 46,4 % le sont depuis plus d'un an et 27, 2 % depuis plus de 2 ans. L'allongement de la durée d'inscription est une tendance liée au contexte économique et au manque d'emploi, mais la durée d'inscription a pour effet d'éloigner en pratique le demandeur d'emploi du marché du travail.
- 26 % sont bénéficiaires du RSA.
- 17, 8 % des personnes sont reconnues Travailleurs Handicapés.

On note que la population demandeur d'emploi est :

- moins formée (tous niveaux confondus) : 30% des personnes en demande d'emploi n'ayant aucun diplôme (17% pour le bassin de Cahors).
- moins qualifiée ce qui se traduit au niveau du positionnement de la demande d'emploi (part plus importante de manœuvres, employés non qualifiés 40,8 %).

LES FEMMES ET LES JEUNES SONT PLUS DUREMENT TOUCHÉS PAR LE CHÔMAGE

La mobilité constitue un frein à la recherche d'emploi. Alors qu'il existe une desserte de transports en commun vers le centre-ville (réseau urbain Evidence), les zones d'activités économiques ne sont pas toutes desservies, dont la zone de Cahors Sud. De surcroît, on constate un frein psychologique à la mobilité. Dès lors, le désenclavement du quartier et l'accompagnement à la mobilité de ses habitants constituent des objectifs forts.

En outre, les acteurs locaux mettent en évidence une sous-consommation de l'offre de services de droit commun ; le manque de lieux de rencontres ; le manque de liens entre habitat social et quartiers pavillonnaires ; l'existence de « vides » dans la capacité de réponse apportée à des besoins. Il en va ainsi des modes de gardes, la formule « crèche » ne rendant pas prioritaire la garde de quelques heures, qui permet souvent l'insertion progressive. Des solutions alternatives doivent être trouvées entre acteurs pour répondre aux différentes situations identifiées.

A/ L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'EMPLOI À TRAVERS LE RENFORCEMENT DES MOYENS LOCAUX

Présence de structures d'aide à la création et la reprise d'entreprise

Le service « Développement économique » de la Communauté d'agglomération, les services « Appui aux entreprises » des chambres consulaires (Chambre de commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'agriculture) et les autres partenaires du territoire (BGE, etc) accompagnent tous les porteurs de projet pour les accompagner dans leur démarche de création d'activité. L'existence de dispositifs d'aide à la création d'entreprise (prêts d'honneur, organismes de garantie...) vient favoriser l'émergence de ces projets.

Une attention est portée au public des femmes, notamment au travers d'un fonds de garantie spécifique (géré par la Direction départementale aux droits des femmes et à l'égalité) et un dispositif d'accompagnement dédié (ELFE) piloté par la CCI.

Interventions du Service Public de l'Emploi (DIRECCTE, Pôle Emploi, Mission Locale...) et de la Caisse des Dépôts

Les missions du service public de l'emploi (SPE) définies par la loi du 13 février 2008 sont l'accueil, l'orientation, la formation et l'insertion des personnes en recherche d'emploi et l'aide à la sécurisation des parcours professionnels de tous les salariés.

Au-delà de ses actions classiques, le SPE déploiera une politique renforcée envers les publics vulnérables du quartier de Terre Rouge (club senior, mise en place d'une action de parrainage, accompagnement renforcé, marathon de l'emploi, garantie jeune...).

La Caisse des Dépôts quant à elle s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise).

Présence de plusieurs acteurs d'insertion par l'activité économique

Il est à relever que plusieurs acteurs sur le territoire sont facilitateurs de l'insertion socio professionnelle.

Il existe en particulier 4 Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), portés par 3 structures, toutes localisées sur le quartier de Terre Rouge. Ces structures créées de longue date ont accompagné le développement du quartier et bénéficient le plus souvent de plusieurs agréments (ACI/ DIRECCTE ; Centre Social / CAF ; Organisme de Formation / DIRECCTE...) qui leur permettent d'assurer en interne une complémentarité de leur offre de service.

Les Ateliers Chantiers d'Insertion sont des Structures d'Insertion par l'Activité Economique. Celles-ci ont pour vocation d'accompagner vers l'emploi durable les personnes qui en sont le plus éloignées (dont Bénéficiaires de minima sociaux et Demandeurs Longue Durée de plus de 2 ans) dans une logique de parcours d'insertion.

L'association RERTR (Réseau d'Entraide et de Relation de Terre Rouge) porte trois chantiers implantés sur l'agglomération (1 ACI traiteur à Terre Rouge ; 1 ACI blanchisserie et 1 ACI épicerie solidaire à Sainte Valérie). Ce chantier a pu accueillir 31 personnes en 2014 dont 87% de femmes recrutées dans l'année. Cette association est également agréée organisme de formation et intervient notamment sur des actions de Français Langue Etrangère, d'apprentissage des Savoirs de Base, de préparation du code de la route.

Le Centre Technico Social Cadurcien (CTSC) est agréé en qualité de Centre social et porte un garage associatif sous forme d'atelier collectif d'entretien et de réparation de véhicule automobile personnel. C'est cette dernière qui au titre d'un conventionnement par l'Etat exerce des activités de chantier d'insertion. Il a en 2014 accueilli à ce titre 9 personnes, du public exclusivement masculin.

L'association « Les Restaurants du Cœur » porte un ACI sous l'appellation « les Jardins du Cœur » sur un quartier limitrophe. Ce chantier a vocation à produire des légumes redistribués dans les centres des restaurants du cœur du Lot (près de 12,5 tonnes de légumes en 2014). Le chantier a accueilli 17 personnes dont 17% de femmes ont été embauchées dans l'année.

La présence d'AIL Midi-Pyrénées (Auto Insertion Lotoise) est également facilitatrice de l'emploi dans le domaine de la mobilité.

Cette proximité de structures facilitatrices de l'insertion est une réelle plus-value pour le quartier et permet d'offrir un premier niveau d'emploi à une population qui en est éloignée : jeunes, femmes, bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emplois longue durée..

Néanmoins, la capacité d'accueil des structures de l'IAE reste directement tributaire de crédits publics en considération d'enveloppes budgétaires annuelles contraintes.

B / UNE NÉCESSITÉ D'OUVERTURE DU QUARTIER DE TERRE-ROUGE SUR L'EXTÉRIEUR

Un dosage équilibré doit être réalisé entre le déploiement à l'échelle du quartier de services facilitant l'accès à l'emploi (faire venir les services au quartier si besoin et plus value) et l'amélioration des capacités de sortie du quartier pour une population qui ne peut bénéficier d'un accès à l'emploi local (hors chantiers d'insertion).

A défaut de pouvoir assurer une dynamisation économique du quartier permettant d'offrir davantage d'emplois locaux, les actifs doivent pouvoir accéder à l'emploi ainsi qu'à l'offre de services (Pole Emploi, Mission Locale, Agences d'intérim par exemple) qui sont proposés en dehors du quartier de Terre Rouge : à minima Cahors et sa périphérie.

En particulier, la population pour être en capacité de travail doit intégrer la nécessité du déplacement et en avoir les moyens. L'enjeu de mobilité repéré comme essentiel notamment dans les départements ruraux est inscrit comme axe structurant des différentes politiques conduites à l'échelle départementale ou régionale (Programme Territorial d'Insertion mis en place par le Conseil Départemental, Contrat de Plan Etat Région, Service Public pour l'Emploi).

Cette reconnaissance de l'enjeu par les pouvoirs publics se traduit par l'attribution de moyens financiers afférents à la réalisation d'actions par les usagers du service ou au financement d'axes spécifiques d'intervention par différentes structures.

Au rang des atouts du quartier, il convient de préciser que ce dernier bénéficie d'une bonne desserte en bus mais également de l'implantation de longue date de 2 structures (AIL et le CTSC) dont l'activité est consacrée à la problématique mobilité. Ces 2 structures offrent des services qui sont complémentaires.

C / ACTIONNER LES BONS LEVIERS POUR AGIR AUPRÈS DES JEUNES

Aujourd'hui, la Mission locale recense 12 jeunes de niveau infra V (32,4%) demandeurs d'emploi de moins de 25 ans dont la situation est le plus souvent caractéristique d'un « décrochage scolaire ». Ces jeunes n'ont en quasi totalité pas d'expérience professionnelle supérieure à 3 mois (à la différence des jeunes qui l'ont acquise par les voies de l'alternance) et tous déclarent un manque de mobilité. Inscrits à la Mission Locale, ils font l'objet d'accompagnements et de suivis particuliers notamment dans le cadre de la plate-forme de lutte contre le décrochage scolaire actionnée à cet effet.

Plusieurs jeunes du quartier vont par ailleurs être concernés par le dispositif « garantie jeune » mis en place

par la Mission Locale depuis avril 2015. Ce dispositif s'adresse aux jeunes sans qualification et sans emploi. Ils bénéficieront à ce titre d'un accompagnement éducatif renforcé (individuel et collectif) et d'un soutien financier mensuel de 433€ pour chaque jeune.

Par ailleurs, différents dispositifs sont actuellement consacrés à l'emploi des jeunes. Les pouvoirs publics tentent aujourd'hui de valoriser au mieux les voies de l'alternance (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage).

La présence sur le site de Terre-Rouge du Centre de Formation des Apprentis porté par l'Ecole des Métiers et l'extension de son offre de formation sont une opportunité. L'expérience acquise dans le cadre d'un cursus en alternance reste en effet un atout en termes d'accès à l'emploi.

Parmi les outils mobilisables, il convient de citer le Fonds d'Insertion Pour les Jeunes qui offre la possibilité de financer différentes actions favorisant l'accès à l'emploi et le parrainage vers l'emploi. Ce dernier s'appuie sur la mise en relation d'un jeune et d'un parrain volontaire afin de lui offrir la possibilité d'accéder à un réseau de contacts.



D/ LES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Le code des marchés publics offre la possibilité d'introduire des clauses sociales dans les différents marchés lancés par les acteurs publics. Avec pour objectif majeur de favoriser l'insertion de personnes éloignées de l'emploi, ces clauses permettent de créer une opportunité d'emploi en secteur marchand pour des publics qui ne parviennent à franchir le sas de l'emploi marchand.

L'insertion peut être une condition d'exécution du marché (article 14 du Code des Marchés Publics) ou l'objet même du marché (article 30). Cela peut également s'inscrire dans le cadre de marchés réservés (article 15). Ces clauses seront notamment expérimentées dans les futurs chantiers sur le quartier de Terre-Rouge, à savoir la rénovation du centre de loisirs ainsi que du gymnase Ilbert.

E/ LE RENFORCEMENT DES DÉMARCHES D'INSERTION

Le programme départemental d'insertion (PDI) rassemble les différentes interventions du Département visant à favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA. Il propose un ensemble d'actions d'accompagnement social et professionnel au profit des bénéficiaires du RSA, qui peuvent être mobilisées par les référents en charge de leur accompagnement.

Par ailleurs, l'accord cadre entre le Ministre délégué à la ville et l'Assemblée des Départements de France (ADF) signé le 11 octobre 2013 prévoit la mobilisation des Fonds Structurels Européens, et en particulier du Fonds Social Européen (FSE) en faveur des quartiers prioritaires (au minimum 10 % de l'enveloppe globale nationale FSE « inclusion sociale et lutte contre la pauvreté »).

F/ LE FUTUR SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Grand Cahors va lancer prochainement son Schéma de Développement Economique (SDE). Après un diagnostic fin du territoire, il fixera les grandes orientations stratégiques en matière économique afin d'assurer un développement ambitieux et cohérent de l'agglomération.

Cela se traduira par un plan d'actions concrètes sur 10 ans et s'inscrira dans la continuité et la complémentarité des démarches pré engagées (SCOT, PLU, projet de territoire, schéma régional, schéma départemental, Agenda 21, ...) avec pour objectifs de :

- définir des enjeux prioritaires pour le développement économique du territoire
- améliorer la lisibilité de la politique économique communautaire
- articuler le développement économique avec les autres politiques sectorielles
- fédérer les acteurs du territoire

Le futur SDE permettra notamment d'étudier l'opportunité d'implanter des commerces et services au sein des rez-de-chaussée des immeubles des quartiers Terre-Rouge et Croix de Fer.

4/ PRIORITÉS TERRITORIALES ET PROGRAMME D'ACTIONS

>>> ORIENTATION	>>> OBJECTIFS STRATÉGIQUES
IMPULSER UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser l'activité économique - Améliorer l'accès à l'emploi

DYNAMISER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE		
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES ET/OU FICHES PROJETS	LEVIERS D'ACTIONS (acteurs, ressources, dispositifs)
Faciliter la création d'activités sur le quartier de Terre Rouge	<ul style="list-style-type: none"> - Présence des acteurs de la création d'entreprise sur le quartier de Terre-Rouge (Fiche n° 17). - Etude d'opportunité d'implantation de commerces et services en rez-de-chaussée des immeubles (en lien avec le volet Cadre de vie). (Fiche n°13). - Lancement d'un prêt « Entreprises et quartiers » permettant aux entreprises du quartier prioritaire de se consolider, de se développer et de recruter. - Accompagnement des créations d'activités liées au secteur de l'économie sociale et solidaire. (Fiche n° 17). - Relai des dispositifs de financement participatif en faveur des micro-projets. (Fiche n° 18). - Démarche de commercialisation du quartier auprès des porteurs de projets ; diffusion des avantages notamment fiscaux d'une implantation au sein du NQP. 	Grand Cahors / Consulaires / Caisse des Dépôts / BPI France / BGE / Structures de l'ESS / Acteurs du financement participatif
Soutenir l'activité des structures d'économie solidaire	<ul style="list-style-type: none"> - Création des chantiers d'insertion sur le territoire - Insertion de clauses sociales dans les marchés publics (Fiche n° 19). 	Département, Direccte, Grand Cahors / Structures de l'IAE / CDC / bailleurs sociaux / CCAS

AMÉLIORER L'ACCÈS À L'EMPLOI

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES ET/OU FICHES PROJETS	LEVIERS D' ACTIONS (acteurs, ressources, dispositifs)
<p>Favoriser l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapprocher ces publics du monde de l'entreprise. - Réduire le taux de chômage au sein des quartiers. - Améliorer l'accès à la formation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre par Pôle Emploi d'actions ciblées en faveur des habitants du quartier Terre Rouge (club senior, accompagnement renforcé, Marathon de l'emploi...). (Fiche n° 20). - Promotion auprès des entreprises des candidatures issues du quartier Terre Rouge par les Conseillers relations entreprises de Pôle Emploi. - Mise en œuvre d'un dispositif de parrainage. Mobilisation des clubs services (Lions club, Rotary, Club 41, Table ronde) dans ce cadre d'une sensibilisation à intervenir sur le NQP. - Adaptation des modes de garde. - Développement de l'offre de FLE (Français Langue Etrangère). 	<p>Grand Cahors / DIRECCTE / Pôle emploi / Mission locale / Structures de l'IAE / Caisse des Dépôts / CAF</p>
<p>Favoriser les connexions entre les quartiers et le reste de l'agglomération</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'offre de services sur le quartier en matière de mobilité (taxi social, chèque mobilité, etc) (Fiche n° 20) 	<p>Grand Cahors / AIL</p>
<p>Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans (cf. pilier Cohésion sociale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actions éducatives pour amener les jeunes vers le dispositif « garantie jeunes » porté par la Mission Locale. (Fiche n°21). - Sensibilisation et accompagnement des jeunes vers le dispositif de « service civique ». (Fiche n° 21). - Mise en place de chantiers d'insertion. - Permanence sur le NQP de la Mission locale du Lot 	<p>Mission locale / Département / centres sociaux / associations d'insertion</p>
<p>Œuvrer pour l'égalité hommes/femmes, en favorisant l'employabilité et en sécurisant le maintien dans l'emploi du public féminin</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'ateliers collectifs d'insertion sociale (techniques de recherche d'emploi, travail sur l'image de soi et la confiance, ...) - Accompagnement individuel à la recherche d'emploi (aide à la recherche de solutions de garde, etc) - Actions de formation et de qualification pour les jeunes filles et pour les femmes (savoir de base, langue, places réservées dans les programmes de formation...) - Soutien à l'entrepreneuriat des femmes (dispositif ELFE). 	<p>Grand Cahors / DDFE / DIRECCTE / Pôle emploi / Mission locale / Consulaires / Structures de l'IAE / CAF</p>
<p>Engager une dynamique partenariale en matière de formation professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en synergie des centres de formation et des entreprises locales. - Création d'une junior entreprise en partenariat avec les établissements de formation afin de favoriser l'initiative entrepreneuriale des jeunes 	<p>Grand Cahors / Région / Etablissements scolaires et centres de formation</p>





POLITIQUES TRANSVERSALES

LA JEUNESSE

84

LA LUTTE
CONTRE LES DISCRIMINATIONS
ET L'ÉGALITÉ HOMMES - FEMMES

89

LA JEUNESSE

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 inscrit trois axes transversaux obligatoires pour les contrats de ville : la jeunesse, l'égalité hommes-femmes et la lutte contre les discriminations.



Les jeunes représentent une part importante de la population des quartiers ciblés par le Contrat de ville. **L'analyse des données des enquêtes sociales 2014 de Polygone et Lot Habitat permet de noter que les moins de 25 ans représentent souvent plus du tiers des habitants des résidences d'habitat social. Cette part atteint même les 39% sur le NQP.**

Les 18/25 ans sont particulièrement présents sur les quartiers de Terre-Rouge et de Sainte-Valérie et les indicateurs concernant les emménagés récents dans le parc social montrent une accélération sur le NQP (11% de la population récente). Cela mis en corrélation avec les difficultés cumulées et explicitées dans le diagnostic du territoire démontre que la prise en compte et l'accompagnement de ce public est un enjeu essentiel. La prévention spécialisée en est un outil pour les jeunes les plus fragilisés et marginalisés.





1/ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

A/ UN QUARTIER DIVERSIFIÉ

Sur l'unité urbaine, on trouve :

- Les Docks, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) dédié à la jeunesse, comprenant une SMAC (salle de musique actuelle conventionnée) et le service Jeunesse de la Ville de Cahors orienté vers les 11/25 ans. Il accueille le public au quotidien, tout au long de l'année, sur des temps périscolaires et extrascolaires (ALSH 14-17 ans, Urban Park, école de hip hop en projet),
- Le Bureau Information Jeunesse,
- La Mission Locale du Lot,
- L'accueil jeunesse de la Ville de Pradines.

Sur les quartiers, les six centres sociaux de prévention ont une mission de prévention généraliste à l'attention de tous les jeunes et, pour 5 Espaces sociaux municipaux, une mission de prévention spécialisée déléguée par le Département.

Souvent bien repérés par les acteurs et, pour beaucoup, intégrés dans la vie des quartiers, les jeunes participent régulièrement aux différentes activités culturelles, sportives ou éducatives proposées.

Sur **Terre-Rouge**, certains éléments reviennent régulièrement comme l'absence de lieux dédiés spécifiquement à la jeunesse (commerces, salles pour se réunir en dehors des établissements scolaires...). L'absence d'antennes de la Mission locale ou de Pôle Emploi, couplée à de faibles perspectives d'emploi sur le quartier et une mobilité réduite (transport en commun hors temps scolaire et difficultés à financer le permis de conduire) sont les principales limites soulevées. Parallèlement, l'espace social et citoyen (centre social municipal) de Terre-Rouge essaie notamment de diversifier une offre d'animation extrascolaires et d'accompagnement éducatif. Cela peut se traduire par un partenariat soutenu et régulier avec le service Jeunesse municipal. Il s'agit surtout d'apporter de nouveaux espaces de mixité sociale issus du droit commun.

B/ EN MATIÈRE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

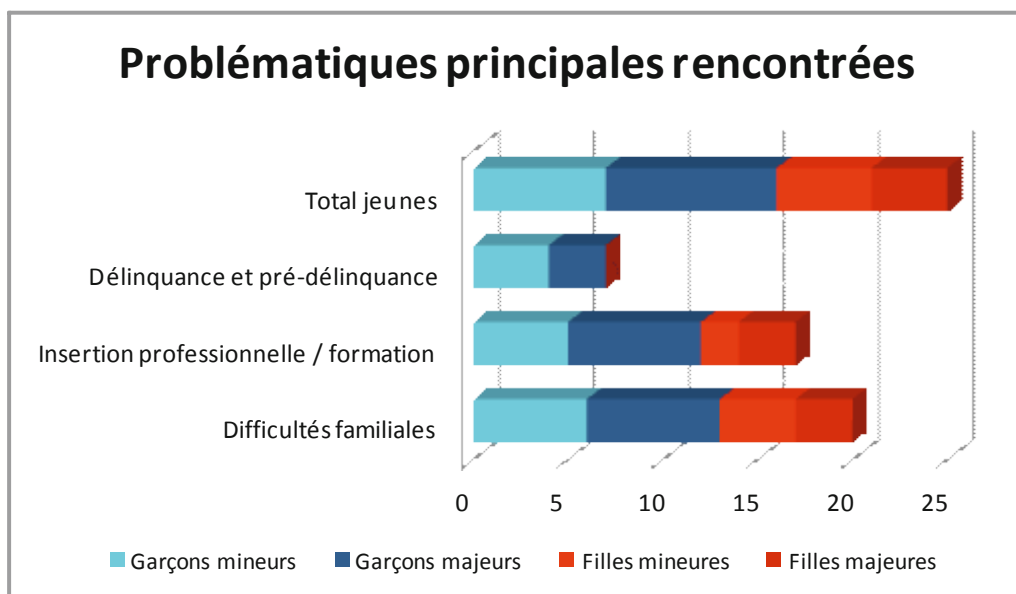
Face à la paupérisation des personnes et le sentiment d'exclusion qui en découle, face à l'isolement, face à la perte de confiance en général, face à la fragilisation de la cellule familiale, face à des jeunes en perte de repères et confrontés à un cumul de problématiques, les Espaces sociaux et citoyens ont une mission essentielle de par leur situation géographique au cœur des quartiers et de par leur proximité avec l'ensemble de la population. Et cela, dans un souci de renforcement et de développement du partenariat. Un des outils permettant de répondre à ces difficultés relève de la mission de prévention spécialisée, à ce jour entièrement financée par le Département du Lot. Une convention d'objectifs signée avec le Département précise la mise en œuvre assurée par les Espaces sociaux et citoyens de la Ville de Cahors, ainsi qu'avec le Centre social de la Ville de Pradines. Dans le cadre de la mission et des compétences du Département en matière de protection de l'enfance, et sans préjudice des missions incombant tant au

service de protection de l'enfance qu'au service social territorial, « les Espaces sociaux et citoyens de Cahors sont chargés d'apporter leur concours à la politique de prévention et au traitement des phénomènes d'inadaptation sociale de la jeunesse, et particulièrement de mener des actions éducatives tendant à permettre une meilleure insertion sociale et socioprofessionnelle des jeunes de 16 à 25 ans en situation de danger ».

La prévention spécialisée peut être assurée lors d'actions individuelles ou collectives dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale pour les jeunes en voie de marginalisation et leurs familles. Trois types d'accompagnement sont proposés dans le cadre de la prévention spécialisée :

- le travail de rue ;
- l'accompagnement individualisé par la construction de parcours individualisés ;
- des projets collectifs essentiels à l'accompagnement global (animations sportives, citoyennes, culturelles, séjours de rupture, sorties, implication à des événements collectifs).

A titre illustratif, les 25 jeunes ont été accompagnés dans ce cadre sur Terre-Rouge en 2014.



A/ EN MATIÈRE DE PRÉVENTION JEUNESSE GÉNÉRALISTE

Le projet éducatif du service Jeunesse de la Ville de Cahors s'articule autour de l'expression (artistique) et de la participation (citoyenne) des jeunes (Conseil municipal enfants / Conseil Local de Jeune). Les actions d'animation mises en œuvre pendant les vacances scolaires ont des thèmes diversifiés (mode, vidéo, photo, glisse street...). Il est spécialement orienté vers les 11/25 ans et accueille son public au quotidien, tout au long de l'année, sur des temps périscolaires et extrascolaires, par le biais de divers supports tels que :

- un Urban Park comprenant un skate park et un graff park
- un accueil jeunes (ALSH) dédié aux jeunes de 14 à 17 ans
- une école de hip hop qui va se développer au cours de l'année 2015 pour proposer des activités autour de la danse (break dance), de la musique (électronique / mix dj) et du graffiti.

De manière plus spécifique concernant le nouveau quartier prioritaire, l'Espace social et citoyen de Terre-Rouge joue un rôle relais dans l'information, la mobilisation et l'accompagnement de son public sur le site des Docks. Pour certaines actions qui mobilisent un nombre conséquent de jeunes issus du quartier, l'encadrement par les personnels d'animation est parfois mutualisé. Les lieux changent, mais les logiques éducatives et pédagogiques restent identiques.

B/ EN MATIÈRE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Les professionnels intervenant sur la mission de prévention spécialisée indiquent que la difficulté première des jeunes fragilisés et marginalisés de 18 à 25 ans relève d'un sentiment profond de résignation. En effet, ces jeunes n'attendent, au mieux, plus rien des institutions et des structures censées les soutenir et les accompagner ; au pire, ils ne leur font plus confiance et les rejettent. Le groupe de pairs est alors un refuge.

Le travail de rue, au plus près de ces jeunes en rejet de l'institution, est essentiel pour permettre, dans le

respect d'un espace-temps suffisant, de garder le lien à travers la relation éducative, mais aussi de le reconstruire avec les partenaires ressources pour ce public.

Le contrat de ville est une opportunité pour les professionnels de la prévention spécialisée d'inscrire cette mission comme une priorité en termes d'objectifs et d'actions. Il va permettre de mobiliser les différents acteurs et partenaires pour favoriser leur insertion scolaire, professionnelle et sociale, leur implication dans leur environnement et faire évoluer les représentations tant des jeunes que des autres (habitants et acteurs). Toutefois, le Département du Lot, financeur de la prévention spécialisée sur le bassin de Cahors, va procéder à la révision et à la priorisation de ses politiques publiques. Aussi il ne peut s'engager sur la pérennisation de cette action au delà de 2015. En effet, les contraintes budgétaires peuvent amener l'assemblée départementale à redéfinir le cadre de ses interventions. La collectivité, pour sa part, s'engage à poursuivre la structuration des équipes de prévention spécialisée, notamment via la professionnalisation et la qualification des équipes, ainsi que par de nouveaux recrutements.

C/ UNE THÉMATIQUE TRANSVERSALE INSCRITE DANS TOUS LES PILIERS

Tout au long de ce contrat, la jeunesse garde une place centrale et singulière. Elle a accompagné la réflexion de tous les acteurs en filigrane de l'ensemble des travaux. On la retrouve dans les quatre piliers : citoyenneté, cohésion sociale, développement économique et cadre de vie. A chaque fois, l'engagement de la prise en compte de ce public spécifique est clairement posé comme un préalable et un fil conducteur. Leur implication est favorisée de la même manière.

3/ PROGRAMME D' ACTIONS

>>> ORIENTATION	>>> OBJECTIFS STRATÉGIQUES
RENFORCER L'ENGAGEMENT DES JEUNES ET FAVORISER LEUR INSERTION	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'implication des jeunes - Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes fragilisés

SOUTENIR L'IMPLICATION DES JEUNES		
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES ET/OU FICHES PROJETS	LEVIERS D' ACTIONS (acteurs, ressources, dispositifs)
Renforcer une politique jeunesse ambitieuse à l'échelle des différents quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un Conseil local de jeunes - Co-construction d'un espace organisé et dédié aux 16/25 ans et à leur suivi sur le NQP (Fiche n° 23). - Actions en direction de tous les jeunes de 11 à 18 ans coordonnées par le service jeunesse et pouvant intervenir aux Docks et de manière délocalisée sur les quartiers. - Sur Pradines, création d'un accueil 11-13 ans. 	Grand Cahors Ville de Cahors et de Pradines CAF Service jeunesse de la Ville de Cahors MJC Centres sociaux
Donner une place centrale à la jeunesse en matière de cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers et animations s'appuyant sur les savoir-faire des jeunes et leurs pratiques spécifiques (école de hip hop du service jeunesse, futsal...) - Actions favorisant la citoyenneté à travers le collectif : participation de jeunes au Conseil citoyen, séjours citoyens ou de rupture avec l'environnement, accès aux vacances, animations diverses (cf. dispositif VVV, volet citoyenneté...) - Implication des jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de réhabilitation des espaces publics (aménagement portique crossfit, parcours santé, graff...) - Implication des jeunes dans les événements collectifs et festifs favorisant le lien social et intergénérationnel sur le quartier (Fiche n° 2). 	Centres sociaux Service jeunesse de la Ville de Cahors Mission Locale CFA Chambre des métiers Ligue de l'Enseignement PEP 46

FAVORISER L'INSERTION SCOLAIRE ET/OU PROFESSIONNELLE DES JEUNES FRAGILISÉS		
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES ET/OU FICHES PROJETS	LEVIERS D' ACTIONS (acteurs, ressources, dispositifs)
Renforcer les dispositifs d'accompagnement ou de retour à la scolarité en direction des jeunes les plus en difficulté	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de prévention pour lutter contre le décrochage scolaire à travers l'accompagnement à la scolarité - Programme de réussite éducative (cf. volet cohésion sociale, fiche n° 3). - Renforcement des actions de prévention du décrochage - Actions favorisant chez le public de 16 à 25 ans une meilleure connaissance des différentes structures de formation 	Convention de partenariat entre l'ESC de Terre-Rouge et la MLDS Plateforme FOCAL...
Favoriser l'insertion professionnelle chez les jeunes de 16 à 25 ans (cf. pilier développement économique et emploi)	<ul style="list-style-type: none"> - Actions éducatives pour amener les jeunes vers le dispositif « garantie jeunes » portés par la Mission Locale. (Fiche n° 21). - Sensibilisation et accompagnement des jeunes vers le dispositif du service civique (Fiche n° 21). - Mise en place de chantiers d'insertion - Permanence sur le NQP de structures telle que la Mission locale du Lot. 	



LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET L'ÉGALITÉ HOMMES - FEMMES

1/ LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Les indicateurs, actuellement disponibles au niveau national seulement, révèlent que les discriminations s'accroissent en France, et ce, particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Selon le rapport de 2012 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ZUS), un habitant de 18 à 50 ans sur quatre, résidant dans les ZUS, déclare se sentir discriminé, soit deux fois plus qu'hors ZUS. Le critère prohibé de l'origine est le plus souvent évoqué par les habitants pour motiver le rejet dont ils font l'objet. A cela s'ajoute le sentiment d'appartenir à un territoire stigmatisé.

2/ L'ÉGALITÉ HOMMES - FEMMES

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental pour toutes et tous, inscrit dans la Constitution française. Elle représente un enjeu capital pour la démocratie. Ce droit doit être effectivement exercé sur tous les territoires et concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale, culturelle et environnementale.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine cependant à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographiques et les préjugés persistants. Le passage du constat à la réduction de ces inégalités reste difficile à mettre en œuvre.

Pourtant les femmes de Terre-Rouge sont à l'image du quartier lui-même : enthousiastes, diverses et bien insérées dans les différents groupes.

Au titre des difficultés rencontrées, il faut noter une faible présence d'hommes issus des cités d'habitat social dans les consultations menées auprès des habitants. En effet, concernant la participation des habitants du NQP, on remarque un pourcentage plus important d'hommes habitant le secteur pavillonnaire et, au contraire, un pourcentage plus important de femmes habitant le secteur d'habitat social collectif. Les participants ont également souligné le problème que constitue l'absence d'un mode de garde souple et adapté sur le quartier afin de pouvoir s'impliquer de manière régulière dans les projets proposés. Le manque de confiance en soi (prise de parole en public notamment) est relevé comme frein à la participation aux instances de concertation.

L'égalité hommes - femmes renvoie également à l'égalité garçons – filles. C'est un véritable enjeu dans leurs relations. La banalisation des insultes à caractère sexuel est bien réelle. A la violence des mots s'ajoute la question de la place de chacun selon son genre chez les adolescents. C'est particulièrement vrai à l'âge du collège. L'égalité hommes - femmes passe donc par un travail éducatif et pédagogique auprès du jeune public, le plus tôt possible, afin de travailler la relation à l'autre, le respect d'autrui et de soi-même et la liberté d'être.

3/ PRIORITÉS TERRITORIALES ET PROGRAMME D'ACTIONS

Afin de mobiliser, former et sensibiliser le réseau territorial et les acteurs de la politique de la ville à la prévention des discriminations dans le cadre d'approches intégrées, l'Etat et le Grand Cahors ont candidaté auprès du CGET en mars 2015 pour bénéficier d'un diagnostic territorial stratégique sur la prévention des discriminations. En effet, cela permettra d'identifier finement et d'objectiver les discriminations existantes, et de mobiliser les acteurs sur la thématique. Au regard du diagnostic partagé, l'analyse semble privilégier plus particulièrement :

- les discriminations liées à l'origine réelle ou supposée,
- les discriminations liées à l'origine et à l'adresse dans l'emploi,
- les discriminations liées à l'origine et à l'adresse dans le logement.

En outre, des formations seront développées auprès des acteurs du contrat de ville sur les priorités transversales afin de les qualifier et de disposer de la méthodologie et des outils nécessaires pour agir.

Il importera d'objectiver les inégalités entre les femmes et les hommes par la production de données sexuées permettant d'alimenter le diagnostic territorial.

Enfin, il sera privilégié l'inscription d'un indicateur sexué pour chaque action contrat de ville afin de mesurer la part des filles et des garçons, des femmes et des hommes bénéficiaires (« enfants », « jeunes », « publics », « personnes âgées », « demandeurs d'emplois », « familles monoparentales »...)

DÉVELOPPER LES DÉMARCHES DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ		
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES ET/OU FICHES PROJETS	LEVIERS D'ACTIONS (acteurs, ressources, dispositifs)
Définir un programme opérationnel d'actions de prévention et de lutte contre les discriminations	Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations (Fiche n° 25).	Etat, Grand Cahors, acteurs sociaux
Développer la formation des acteurs du contrat de ville sur les priorités transversales		Etat (DDFE), Grand Cahors
Eduquer au respect dans les relations à l'autre et prévenir les comportements violents inhérents à la mixité	- Projets sur les rapports filles - garçons - Ateliers pour les enfants - Groupes d'échanges pour les adolescents - Ciné débat - Pratique sportive, séjours, sorties mixtes	Centres sociaux, associations, Etablissements scolaires



GOUVERNANCE, SUIVI ET ÉVALUATION



PILOTAGE ET SUIVI DU CONTRAT DE VILLE

Conformément à la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le présent Contrat de ville 2015 - 2020 est le cadre unique d'intervention reposant sur trois piliers : social, urbain et économique. L'enjeu de cohérence et d'articulation entre ces différents piliers nécessite des outils de gouvernance et d'évaluation pérenne.

L'organisation et ingénierie prévues pour l'animation et le suivi de la mise en œuvre du contrat de ville reprend les principes essentiels ayant présidé à son élaboration (p. 11 & 12). Il est proposé de conserver quatre niveaux de pilotage et de mise en œuvre :

- Comité stratégique
- Comité opérationnel
- Equipes d'animation du contrat de ville
- Comités thématiques

Les trois niveaux de décision sont reproduits et la composition de ces différents groupes similaires. Les signataires du présent contrat se réservent la possibilité de convier des acteurs qui n'étaient pas initialement prévus. Les fréquences de réunion des différents comités sont cependant différentes pour permettre à chaque échelon un temps de travail adéquat.

1/ PARTICIPATION DU CONSEIL CITOYEN

Les représentants du Conseil citoyen de Terre-Rouge participent à l'ensemble des instances de pilotage et de mise en œuvre du contrat de ville. Les modalités de participation et de représentation seront définies conjointement avec le conseil citoyen et seront validées en comité stratégique au cours du 2nd semestre 2015.

2/ LE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE

Il est prévu un comité stratégique, coprésidé par le Préfet et le Président du Grand Cahors réunissant l'ensemble des représentants des cosignataires du contrat ainsi que du Conseil Citoyen.

Le comité stratégique se réunit une à deux fois par an.

Il prend connaissance du rapport annuel d'évaluation qui lui est soumis chaque année et qui présente l'état d'avancement du contrat et l'impact des actions financées. Il débat de son contenu et prend les décisions de réorientations susceptibles de réajuster la mise en œuvre du contrat au regard des constats de l'évaluation.

En cohérence avec les objectifs du contrat, le comité stratégique valide les priorités annuelles et valide la programmation annuelle des actions.

FINANCEMENTS ET MOBILISATION DU DROIT COMMUN

Conformément à la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale et notamment son article 6, l'ensemble des signataires du Contrat s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés dans le présent document. La mobilisation du droit commun constitue un axe majeur de la réforme de la politique de la ville et des contrats de ville nouvelle génération. Elle doit être mise en œuvre avec rigueur, les crédits spécifiques de la politique de la ville ne pouvant intervenir que lorsque la nature des difficultés le nécessite et qu'après mobilisation des moyens et outils de droit commun.

3/ LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

Le comité opérationnel : coprésidé par l'élu référent politique de la ville et la DDCSPP, est animé par les chefs de projet politique de l'Etat (DDCSPP) et du Grand Cahors. Il est composé de représentants des signataires du contrat.

Le comité opérationnel prépare les décisions du comité stratégique. Il examine la liste des opérations reconduites, émet un avis sur les nouvelles demandes et en vérifie la bonne exécution. Il étudie les financements mobilisables. Enfin, il est consulté sur le rapport annuel d'évaluation à présenter au comité stratégique.

L'équipe projet du Contrat de ville du Grand Cahors

a en charge l'animation du contrat de ville. En effet, en dehors de la programmation annuelle, la mise en œuvre du Contrat de ville implique un travail de terrain régulier. Il se traduit à la fois par :

- l'animation de groupes de travail,
- l'organisation du suivi de la mise en œuvre des actions financées,
- l'accompagnement des acteurs et associations dans leur action de proximité et leur mise en réseau,
- l'organisation de formations,
- le suivi d'études...

L'équipe projet du contrat de ville est composée d'agents de la ville et de l'agglomération ainsi que de l'IREPS, à savoir le directeur du service prévention – proximité, la directrice des espaces sociaux et citoyens, la chargée de

mission développement économique, la coordinatrice ASV, sous le pilotage du chef de service politique de la ville et du DGA du pôle population.

L'équipe d'animation de l'Etat

est placée sous l'autorité de la DDCSPP. Elle se compose de représentants des services de la DDCSPP, de la Direction et de la DDT. Elle constitue pour l'Etat, l'interlocuteur technique quotidien de l'EPCI et des partenaires du contrat.

Elle participe à l'ensemble des instances de gouvernance (comité stratégique et opérationnel), et selon la thématique des comités propose un représentant ad hoc.

Les comités thématiques

seront organisés afin d'optimiser la mise en œuvre du Contrat de ville. Ils regrouperont l'ensemble des partenaires concernés par la thématique choisie et auront pour objectif d'alimenter les diagnostics, d'enrichir les réflexions et de proposer des actions si besoin. Ils contribueront également au développement de la dynamique partenariale favorisant la compréhension et l'appropriation des enjeux du Contrat de ville.

Dans un premier temps, ils pourront reprendre les thématiques retenues lors de l'élaboration du Contrat de ville, à savoir :

- La cohésion sociale
- Le cadre de vie
- Le développement économique et l'emploi
- La participation des habitants

**OBSERVATION,
SUIVI ET ÉVALUATION
DU DROIT COMMUN**



L'évaluation des politiques publiques est aujourd'hui une nécessité. Aussi, la définition de la méthode d'évaluation de l'efficacité des actions du Contrat de Ville et d'un référentiel (choix des indicateurs) constituera-t-elle l'un des premiers travaux du comité opérationnel ?



ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES



CONTRIBUTION DE LA REGION MIDI-PYRENEES



« La Région Midi-Pyrénées a décidé d'être partenaire et cosignataire du contrat de ville avec le Grand Cahors et l'Etat pour agir pour l'emploi, le développement économique, la cohésion sociale, la qualité du cadre de vie et la rénovation urbaine.

Pour ce faire, la Région mobilisera d'abord l'ensemble de ses politiques de droit commun, en particulier concernant l'emploi et la formation (mise en place de programmes de formations pré-qualifiants et qualifiants à destination des demandeurs d'emplois, soutien à la formation par l'apprentissage...). Sur ces thématiques, les MCEF et des bureaux territoriaux seront les interlocuteurs privilégiés du territoire.

De plus, elle participera au soutien d'équipements de proximité, de développement économique, culturel et sportif ainsi qu'à la réhabilitation thermique des logements, selon les dispositifs prévus dans le cadre des contrats régionaux uniques.

La Région Midi-Pyrénées a décidé de mobiliser le programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 Midi-Pyrénées et Garonne, en particulier l'Axe 10, doté de 35,7 M€, entièrement dédié aux quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les domaines suivants :

- Soutien à la réalisation des économies d'énergie dans les logements/hébergements à vocation sociale et les bâtiments publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- maintien et développement de services aux publics par la rénovation et la création d'équipements correspondants/ maintien et création de services commerciaux.

Les autres axes du FEDER en particulier dans les domaines économiques, de l'innovation et de la transition énergétique pourront également être mobilisés ainsi que les crédits FSE prévus en faveur de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, de la création d'activités par ces derniers et de l'accompagnement des jeunes pour accéder à un emploi.

La Région cofinance avec l'Etat les postes d'adultes relais en participant au salaire à hauteur de 10 % du SMIC charges comprises ainsi qu'à la formation à hauteur de 2 744 € par adulte relais».



Hôtel de Région : 22, boulevard du Maréchal Juin – 31406 Toulouse cedex 9 – Tél. : 05 61 33 50 50 – www.midipyrenees.fr

CONTRIBUTION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville du Grand Cahors.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le

développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

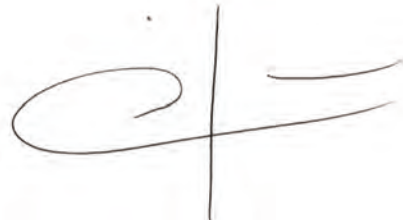
3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents

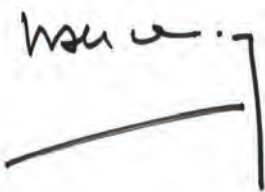
[SIGNATURES]



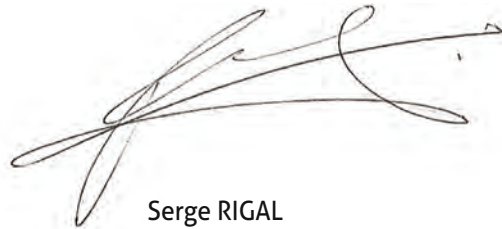
Catherine FERRIER
Préfète du Lot



Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE
Président du Grand Cahors



Martin MALVY
Président du Conseil régional de Midi-Pyrénées



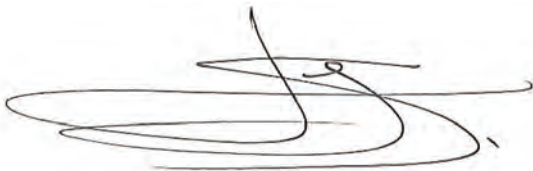
Serge RIGAL
Président du Département du Lot



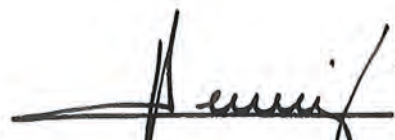
Michel SIMON
Premier adjoint au maire de Cahors



Denis MARRE
Maire de Pradines



Nicolas SEPTE
Procureur de la République



Guillaume LECUIVRE
par délégation d' Hélène BERNARD,
Rectrice de l'Académie de Toulouse



Monique CAVALIER
*Directrice générale de l'Agence régionale
de santé de Midi-Pyrénées*



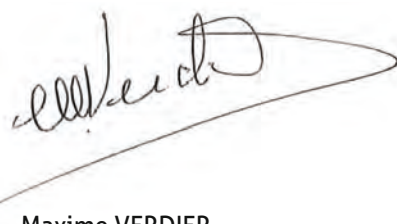
F. VAILLARD
par délégation d' Elise PALUS
Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales du Lot



Vincent MAGINOT
*Directeur de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie du Lot*



Thierry RAVOT
*Directeur régional de la Caisse
des Dépôts et Consignations*



Maxime VERDIER
Président de l'Office public HLM LOT HABITAT



Pascal LACOMBE
Directeur général de la SA HLM interrégionale POLYGONE



Thierry COUVE
Directeur de Pôle Emploi Lot



Véronique CHASSAIN
Présidente de la Mission Locale pour l'Emploi du Lot



Thomas CHARDARD
*Président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie du Lot*



Serge CRABIE
*Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat du Lot*



Pierre MAS
*Président de l'Union Départementale
des Associations Familiales du Lot*





PROGRAMME D' ACTIONS

LE PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE

FICHES - PROJETS

Participation des habitants	Conseil citoyen	N° 1
	Ateliers socio-éducatifs favorisant le développement des actions collectives	N° 2
Réussite éducative	Programme de réussite éducative (PRE)	N° 3
	Création d'un Accueil de loisirs à Terre-Rouge	N° 4
	Actions de prévention favorisant l'égalité des chances et l'exercice de la citoyenneté	N° 5
Accompagnement social et accès aux loisirs	Accès au sport, à la culture et aux équipements structurants	N° 6
	Rénovation et extension du gymnase Pierre-Ilbert de Terre-Rouge	N° 7
Santé	Atelier santé ville (ASV)	N° 8
	Actions de prévention en direction de la population	N° 9
	Démarche de réflexion pour un projet de santé territorial du type Contrat local de santé	N° 10
Habitat et cadre de vie	Programme local de l'habitat (PLH) et convention de mixité sociale	N° 11
	Gestion urbaine de proximité (GUP)	N° 12
	Requalification lourde de la cité Lot Habitat de Terre-Rouge dans un projet urbain d'ensemble	N° 13
	Réaménagement des espaces extérieurs de Terre-Rouge	N° 14
Sécurité et prévention de la délinquance	Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance	N° 15
	Actions pour une meilleure tranquillité publique et sécurité	N° 16
Développement économique et emploi	Favoriser la création d'entreprise et les dispositifs en faveur des micro-projets	N° 17
	Déploiement de l'économie sociale et solidaire	N° 18
	Insertion de clauses sociales dans les marchés publics	N° 19
	Accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires	N° 20
	Accompagnement des jeunes vers les dispositifs d'insertion	N° 21
Transversal	Construction d'un réseau des acteurs prévention jeunesse et prévention spécialisée	N° 22
	Espace jeunes (16/25 ans)	N° 23
	Accueil de jeunes (14 – 18 ans) sur la pause méridienne en période scolaire	N° 24
	Plan Territorial de lutte contre les discriminations	N° 25





FICHES

CONSEIL CITOYEN

► **DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ**

PARTICIPATION DES HABITANTS

► **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIFS**

Prévu par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le conseil citoyen est un nouvel organe consultatif à la dimension d'un quartier. Il offre un espace de parole et d'échanges autour de la vie du quartier à tous les habitants, les usagers et les acteurs professionnels du quartier, dans leur diversité.

Public concerné par l'action	Habitants de plus de 18 ans et acteurs du quartier de Terre-Rouge
Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Grand Cahors
Descriptif de l'action	<p>Un espace d'échanges et de parole pour tous Composé d'habitants et d'acteurs professionnels vivant ou impliqués sur le quartier, le conseil citoyen met tout le monde en position d'exprimer ses attentes, ses avis sur les sujets qui concernent le quartier et son développement. Il cherche à associer ceux que l'on entend le moins, ou moins souvent (la jeunesse notamment), et veille à l'expression de tous les points de vue tout en recherchant la construction d'une vision commune. Il favorise la reconnaissance mutuelle et le dialogue, légitime et prend en compte la parole de chacun.</p> <p>Un espace de co-construction pour le quartier Le conseil citoyen de Terre-Rouge a vocation à devenir un interlocuteur incontournable pour les pouvoirs publics pour tout ce qui concerne le quartier. Grâce à une connaissance très concrète de la réalité du quartier, il émet des avis sur les projets d'aménagement, d'animation (...). Il peut aussi être force de proposition et soumettre des actions à mener sur le quartier. L'objectif est d'apporter les réponses les plus pertinentes aux attentes et aux problématiques identifiées sur le quartier par ceux qui y vivent.</p>
Partenaires de l'action	Préfecture du Lot - Ville de Cahors - ESC de Terre-Rouge - Structures associatives du quartier - Commerçants du quartier - Habitants du quartier...
Résultats attendus	<p>Quatre enjeux prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mieux faire correspondre les politiques publiques et la réalité des besoins du quartier grâce à un outil concret de dialogue avec les pouvoirs publics • Avoir un outil institutionnel de concertation facilitant la cohésion sociale et le vivre ensemble sur le quartier • Améliorer l'image du quartier tant pour les habitants du quartier que pour les personnes vivant en dehors • Avoir l'opportunité pour les habitants de plus et mieux s'impliquer dans la vie publique <p>Des clés de pérennisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect de son autonomie • Une structure légale et légitime source de responsabilité pour ses membres • Une composition gage de représentativité • Une préparation favorisant l'adhésion <p>Une équipe ressource en soutien</p>
L'action est-elle nouvelle ?	Oui

Moyens matériels et humains mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition une fois par semaine d'une salle municipale dédiée au conseil citoyen : La Maison Mémoire du XX^{ème} Siècle - Moyens logistiques (salle de réunion, copie, accès informatique, affichage...) par l'espace social et citoyen de Terre-Rouge - Création d'un outil internet d'information du conseil citoyen par le service communication de la collectivité
Engagements financiers	Grand Cahors, Ville et DDCSPP
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Octobre à décembre 2014 : information aux habitants et aux acteurs de terrain, d'information et de validation par les élus - Janvier à mars 2015 : Appel à candidature et conférence citoyenne - Avril 2015 : 1^{ère} réunion du conseil citoyen - Mai - Septembre 2015 : Rédaction d'une charte du conseil citoyen de Terre-Rouge - Octobre 2015 : Reconnaissance du Conseil citoyen de Terre-Rouge par l'Etat et mise en œuvre officielle (...)
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Participation du Conseil citoyen aux différentes instances du Contrat de Ville - Sollicitation du Conseil citoyen par les pouvoirs publics pour tout ce qui concerne le quartier - Nombre de réunions - Qualité de l'information aux habitants
Communication	Service communication du Grand Cahors

ATELIERS SOCIO-ÉDUCATIFS FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS COLLECTIVES

▶ **DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ**

- LOGEMENT HABITAT CADRE DE VIE
- PARTICIPATION DES HABITANTS
- LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
- ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

▶ **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIFS**

La participation des habitants du quartier de Terre-Rouge est développée depuis plusieurs années à travers des événements festifs, des projets culturels où les habitants sont acteurs. En effet, plus les habitants sont pleinement acteurs des projets tant dans leur élaboration, leur mise en œuvre ou leur évaluation, plus ces mêmes projets gagnent en cohérence, en lien social et favorisent le vivre ensemble. Aujourd'hui, les grands principes posés par les nouveaux contrats de ville constituent l'opportunité d'aller plus loin, de structurer la participation des habitants, de la rendre pérenne et globale et de faire de ce quartier un laboratoire vivant, innovant, moteur de son développement social et économique et qui, de plus, viendra s'inscrire et prendre toute sa place au cœur de territoire plus larges que sont la ville et l'agglomération. La participation des habitants et donc leur implication dans le développement de leur quartier favorisent la rencontre, la connaissance mutuelle, permet de dépasser certaines représentations liées aux origines, au genre, à l'âge,... Elle est un pilier de la cohésion sociale et sûrement le garant d'un retour à un désir de citoyenneté concrète et réelle pour les habitants. Se sentir pris en compte, considéré est un sentiment qui élève et ouvre les horizons pour tout un chacun.

Etre repéré comme quartier prioritaire doit être un levier pour agir sur les problématiques identifiées et mises en lumière et le fait de positionner la participation des habitants au cœur de la démarche de projet est une réelle opportunité pour l'ensemble des acteurs. Cela demande de réinterroger les pratiques et les postures pour les professionnels, les représentants institutionnels et associatifs. Et pour les habitants, c'est aussi un changement de perspectives. Etre acteur, force de proposition, prendre la parole, donner son avis, travailler au bien commun, demande aussi un accompagnement afin que ceux qui en sont le plus éloignés puissent avoir l'opportunité de s'engager dans cette démarche.

Descriptif de l'action	<p>Pour cela, nous allons nous appuyer sur trois thématiques déclinées en ateliers collectifs proposés aux habitants et dans lesquelles, ils pourront s'impliquer et prendre toute leur place.</p> <ul style="list-style-type: none"> - une thématique « D'hier à demain : mon quartier ! » à travers des ateliers philos mensuels en direction des enfants de 6 à 11 ans (primaire), des groupes d'échanges de paroles pour adultes une fois par mois. Ces ateliers seront co-animés par un animateur de l'espace social et citoyen et un partenaire extérieur dont c'est le champ de compétences. Les thèmes abordés seront choisis par les habitants autour de la thématique de la mémoire du quartier et, de fait, un travail également de prospectives sur les besoins actuels. A cela, viendra s'ajouter l'élaboration d'un documentaire vidéo conçu et réalisé par les jeunes adultes de 16 à 30 ans qui s'articulera autour des questions suivantes : que représente mon quartier pour moi ? Pour ma « bande » ? Comment je le perçois ? Comme je pense que les autres le perçoivent ? Comment sa jeunesse est perçue dans le quartier et au-delà ? Qu'est ce que j'espère pour moi, pour les jeunes du quartier à l'avenir ? Quelle est la place de mon quartier sur le territoire ville et au-delà ? - une thématique « Regards différents sur mon quartier » à travers des visites du quartier mais aussi des visites ou histoires contées de certaines structures historiques et significatives du quartier ainsi que des rencontres avec des habitants porteurs d'une mémoire singulière du quartier. Nous pourrions nous appuyer sur l'expertise et l'expérience de l'animateur patrimoine de la ville. - Une thématique « transmission entre générations » avec un atelier jardinage qui sera proposé par un ou plusieurs habitants du quartier sur les espaces verts du nouveau bâtiment de l'ESC et cela en direction de tout public mais en privilégiant les enfants et les jeunes afin de favoriser la transmission de savoir entre génération mais aussi l'échange et la connaissance mutuelle. Il pourra s'agir de fleurissement, de la mise en place d'herbiers à usage collectif, l'important étant que ce lieu soit pensé par et pour les habitants. Sur ces mêmes nouveaux locaux, nous proposerons aussi en partenariat avec le service jeunesse de la ville et un collectif de graffeurs ayant habité le quartier et reconnu au niveau national d'investir et de graffer une façade. L'idée est qu'ils soient moteurs de cet atelier tant sur le volet prévention graff que sur le volet créatif en direction des autres jeunes du quartier. Cela demandera un temps de préparation, de dessin, de mise en forme, de négociation sur la vision « idéale » de leur quartier par les jeunes avant de passer au graff du mur à proprement dit. <p>Ce travail de réflexion, de manière plus globale à la dimension du quartier, autour de l'aménagement des espaces collectifs sera soumis à la réflexion des habitants par le conseil citoyen notamment. Un travail autour des aires des jeux des HLM mais également une réflexion sur l'aménagement extérieur d'un grand pôle éducatif et social seront menés en priorité (cf fiches N°12 GUP et N°14 aménagement des espaces extérieurs). En ce qui concerne les aires de jeux, cela permettra la remise en état des jeux pour enfants mais également de petits aménagements comme des bancs, une table de ping-pong, un espace pique-nique, etc. Par expérience sur d'autres projets, si ces lieux sont pensés par les habitants de manière concertée, s'ils aident à la réalisation avec l'aide des collectivités et de bailleurs sociaux, ces espaces d'échanges, de rencontres intergénérationnelles seront respectés par l'ensemble des habitants. La démarche participative et l'implication sera là aussi la clé de la réussite de ce projet.</p>
Partenaires de l'action	Conseil citoyen de Terre-Rouge – Ville de Cahors – Grand Cahors – Département – CAF - CTSC – RERTR – Habitants...
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des incivilités et dégradations dans le quartier - Favoriser la participation des habitants - Développer le sentiment d'être acteur et citoyen de son territoire - Faire évoluer les regards tant à l'intérieur du quartier que des habitants de l'extérieur sur le quartier
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Moyens matériels et humains mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Budget spécifique (vacation et prestation de service fléchée de l'ESC) - Subventions État (CGET) - Services techniques et ateliers municipaux pour le matériel
Engagements financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Budget spécifique (vacation et prestation de service fléchée de l'ESC) - Subventions État (CGET) - Participation de Lot Habitat
Calendrier de mise en œuvre	2015 - 2020
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ateliers différents - Nombre de partenaires mobilisés - Pérennité du jardin partagé <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de satisfaction des habitants sur les aménagements effectués <p>Evolution qualitative dans le vivre ensemble (intergénérationnel, meilleure connaissance mutuelle, évolution du nombre de dégradation,...)</p>
Communication	<p>Service communication du Grand Cahors</p> <p>Information par l'affichage sur le quartier</p> <p>Information par le Conseil citoyen et le bouche à oreille entre les habitants</p>

PROGRAMME DE REUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

► **DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ**

RÉUSSITE ÉDUCATIVE - SPORTS - CULTURE - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE ET LOISIRS

► **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIFS**

Le Grand Cahors et ses partenaires souhaitent donner une nouvelle dynamique au Programme de Réussite Educative pour 2015/2020 à partir des éléments de bilan d'un fonctionnement du PRE sur Cahors de 2007 à 2014 et des évolutions de ce programme capitalisées au niveau national depuis sa création en 2005.

Public concerné par l'action	Enfants de 2 à 16 ans présentant des signes fragilité vivant prioritairement dans les quartiers de Terre-Rouge, Croix de Fer et Sainte-Valérie à Cahors.
Porteur de l'action	CIAS du Grand Cahors
Descriptif de l'action	<p>L'objectif du programme de réussite éducative (PRE) est de rendre effective l'égalité des chances pour tous les enfants et les adolescents qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement. Conçu pour permettre un suivi individualisé, le PRE prend en compte l'enfant dans sa globalité, son environnement social et familial et la singularité de sa situation. Il vise également à soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale. Il propose un accompagnement global et « sur mesure » (soutien éducatif, scolaire, culturel, social et sanitaire). Il s'agit de construire avec le jeune et sa famille un parcours de réussite, au carrefour de l'approche individuelle et de l'approche collective.</p> <p>Le PRE s'inscrit en cohérence du Projet Educatif Local. Il ne substitue pas au droit commun et vient en complémentarité de l'existant.</p> <p>Les outils pour la mise en œuvre de l'action : En plus de la gouvernance de suivi du PRE comprenant un comité de pilotage et un comité technique, il est prévu de mettre en place :</p> <p><u>Un repérage des enfants</u> par les partenaires pour étudier les opportunités d'un accompagnement PRE au regard des prises en charges existantes.</p> <p><u>L'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS)</u> Après accord des parents, l'EPS évalue les difficultés et ressources de l'enfant et sa famille puis co-construit les parcours individualisés.</p> <p><u>Une charte de déontologie</u> sera élaborée pour avoir un cadre éthique du fonctionnement inter-partenarial. Elle positionne les parents comme premiers partenaires et pose le principe de libre adhésion. Elle garantit le respect des droits et des personnes ainsi que la confidentialité des informations et des échanges.</p> <p><u>Le parcours PRE</u> est une élaboration de réponses « sur mesure » dans différents domaines (santé, scolaire, éducatif, parentalité, loisirs...) à partir des propositions faites par l'EPS.</p>
Acteurs concernés par l'action	<p>Les enfants sont directement concernés par l'intervention PRE et sont sujets à part entière. Ils sont associés à des étapes du parcours en lien et accord avec leurs parents.</p> <p>Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Ils sont associés à toutes les étapes du processus de travail PRE et sont libre d'adhérer ou non au PRE.</p> <p>Les référents de parcours accompagne les familles et met en œuvre les parcours individualisés PRE des enfants. Il est positionné à l'interface entre les institutions et les familles. Il joue un rôle de « médiateur » pour accompagner le parcours individuel de l'enfant et fait le lien entre tous les professionnels et la famille.</p> <p>Le coordonnateur Réussite Éducative construit et formalise le réseau partenarial. Il l'anime, le coordonne, veille à la complémentarité et la cohérence des interventions. Il évalue les parcours PRE en lien avec les partenaires et les référents de parcours.</p>

<p>Acteurs concernés par l'action</p>	<p>L'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) se compose des professionnels concernés par l'accompagnement des enfants et des familles. Elle peut être composée entre autres de : directeurs d'écoles, chefs d'établissements, enseignants (maternelle, primaire, Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté, collège, lycée), éducateurs, puéricultrices, psychologues, assistantes sociales, infirmières et médecins de l'Education Nationale, du Conseil Départemental et du Centre Médico Psychologique, coordonnateur Atelier Santé Ville, éducateurs et animateurs des centres sociaux et des centres de loisirs, représentants d'associations sportives, culturelles, référents de parcours PRE et coordonnateur RE...</p> <p>Le comité de pilotage Réussite Educative est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le maire de Cahors, président du Grand Cahors ou ses représentants, - Le président du conseil départemental ou son représentant, - L'inspecteur d'académie ou son représentant, - Deux représentants de l'Etat désignés par le préfet de département, - Un représentant de l'Agence Régionale de Santé, - Le président de la caisse d'allocations familiales ou son représentant, - Un directeur d'école désigné par l'inspecteur d'académie, - Un chef d'établissement ou, un enseignant désigné par l'inspecteur d'académie, - Un représentant des parents d'élèves siégeant au conseil d'une école désigné par l'inspecteur d'académie, - Un représentant des parents d'élèves siégeant au conseil d'administration d'un Etablissement Public Local d'Enseignement désigné par l'inspecteur d'académie, - Un représentant des associations désigné par le maire ou président, - La région à sa demande
<p>Résultats attendus</p>	<p>Travail avec les enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des ressources de l'enfant (estime et confiance en soi) - Evolution de la relation enfant/institutions et/ou enfant/famille - Co construction de parcours individualisés PRE pour environ 50 enfants par an avec un taux d'individualisation de 80% (critères ACSé) - Accompagnement et formation des référents de parcours PRE dans leurs missions <p>Travail avec les familles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la relation parents/enfants et/ou parents/institutions - Parents soutenus dans leur fonction parentale et éducative - Construction d'une relation de confiance avec les parents (adhésion) - Association des enfants et des parents dans le parcours PRE - Clarification des attentes institutionnelles et des attentes des parents <p>Travail partenarial</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une dynamique inter-partenariale - Formalisation d'une organisation de travail dont les principes et les modalités de travail ont été co-construites - Clarification et précision des articulations inter- institutionnelles et inter- professionnelles autour des situations individuelles repérées - Précision des critères de repérage des enfants relevant du PRE au regard des prises en charge de droit commun (AED, AEMO notamment mais aussi dispositifs EN, CAF...) - Appui aux pratiques professionnelles du réseau partenarial
<p>L'action est-elle nouvelle ?</p>	<p>non</p>
<p>Moyens matériels et humains mobilisés</p>	<p>Un coordonnateur, vacations, locaux et logistique, professionnels mobilisés des différentes institutions (EN, CD, CAF, Grand Cahors, Ville, CR...) et des associations...</p>
<p>Engagements financiers</p>	<p>Subventions CGET (12 000 € pour 2015) et des partenaires du contrat</p>
<p>Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>À partir de septembre 2015</p>
<p>Indicateurs retenus pour l'évaluation</p>	<p>Travail avec les familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et typologie des situations identifiées : âge, sexe, niveau scolaire, difficultés repérées - Nombre de familles accompagnées - Adhésion des parents au processus PRE (partie prenante, non adhésion, rupture de l'adhésion...) - Relation école/enfant et école/parents (conflictuelle, coopérative, absente, épisodique...) - Evolution du positionnement des parents (absent, en cours, avec qui ?...) <p>Parcours PRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée de l'accompagnement - Nombre de sorties et motifs de sortie - Natures des actions mises en place et leur nombre par champ d'intervention - Taux d'individualisation <p>Travail partenarial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres et thématiques des échanges - Nombre et nature des actions inter-partenariales

CRÉATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

► **DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ**

RÉUSSITE ÉDUCATIVE - SPORTS-CULTURE-JEUNESSE-VIE ASSOCIATIVE ET LOISIRS

► **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIFS**

Peu d'enfants du quartier de Terre-Rouge fréquentent les ALSH de la Ville. L'éloignement des structures existantes limite l'accès des enfants du quartier à cet espace qui répond à de nombreux objectifs (socialisation, éducation à la citoyenneté, découverte et initiation à d'autres activités, loisirs...) et qui participe à l'égalité des chances. De plus, l'absence d'un mode de garde de proximité est également souvent un frein dans l'accès à l'emploi pour les habitants du quartier.

Public concerné par l'action	Enfants de 3 à 12 ans
Porteur de l'action	CIAS du Grand Cahors
Descriptif de l'action	<p>Ouverture d'un ALSH en direction des enfants de 3 à 12 ans.</p> <p>Cet ALSH se veut un espace ouvert sur son environnement, un espace de mixité et de lien social, entre les habitants du quartier, entre les habitants du Grand Cahors. La création de cette structure s'inscrit dans les objectifs du Projet Educatif Local.</p> <p>Le projet pédagogique développera 3 axes en cohérence avec le projet éducatif des ALSH du Grand Cahors :</p> <p>-> <u>Permettre aux enfants de découvrir le monde qui les entoure grâce aux activités scientifiques et techniques :</u> L'animation scientifique et technique permet aux enfants parfois en difficulté sur des matières scolaires de découvrir les sciences autrement et de cultiver leur envie et leur curiosité.</p> <p>-> <u>Favoriser la découverte de l'environnement proche en s'appuyant sur les lieux de vie des enfants : le quartier, le village</u> Le centre de loisirs est un espace de rencontre entre les enfants et la localisation géographique de la structure ainsi que son projet qui va permettre d'accueillir des enfants de différents horizons. Des projets d'animation viseront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La participation du centre de loisirs à la vie du quartier en lien avec les partenaires • La découverte des villages alentours (Begoux, Arcambal...) <p>-> <u>Développer la participation des enfants sous toutes ces formes, comme outil d'éducation à la citoyenneté.</u> Le centre de loisirs est un espace propice à la mise en œuvre de projets d'enfant. Garant de la fréquentation des enfants qui n'ont pas besoin de mode de garde, il est surtout un support essentiel au développement de l'estime de soi et de compétences sociales (donner son avis, faire des choix, être acteur de ses loisirs, de son lieu de vie...).</p> <p>Horaires et périodes d'ouverture : Le centre sera ouvert le mercredi de 12h à 18h30 et pendant les vacances de 07h30 à 18h30 (sauf Noël et 3 semaines en août) soit environ 90 jours de fonctionnement et une amplitude d'ouverture par jour : 11 h.</p> <p>La capacité d'accueil : Le centre de Loisirs pourra accueillir des enfants de 3 à 12 ans pour un effectif de 40 enfants (2700 journées-enfants/an) répartis par tranche d'âge: 16 enfants de 3 à 5 ans et 24 enfants de 6 à 12 ans.</p> <p>L'accès : L'accès à la structure sera modulé en fonction des besoins des familles (journée, ½ journée, avec/ sans repas) et de leurs revenus. Repas et goûters seront fournis.</p>
Partenaires de l'action	CAF du Lot - MSA Midi Pyrénées Nord - DDCSPP du Lot - Région - Europe - Département - Ville de Cahors -Grand Cahors

Résultats attendus	<p>L'ALSH prendra sa place au sein d'un ensemble d'équipements éducatifs structurants. Structure de droit commun, son action doit participer à une mise en cohérence entre l'école et les dispositifs éducatifs plus spécifiques et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accueil des enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle Lucien BENAC. • Le Programme de Réussite Educative. • La qualification de l'accueil périscolaire de l'école primaire de Terre-Rouge avec la consolidation d'une équipe d'animation qualifiée avec un projet pédagogique formalisé et identifié. <p>La création d'une structure éducative au sein du quartier vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre un mode de garde de proximité favorisant l'accès à l'emploi et l'implication des habitants dans la vie du quartier et plus particulièrement les femmes (suite diagnostic CDV) • Offrir un espace de socialisation et d'éducation pour les enfants, en dehors des temps scolaires. <p>L'ALSH sera le support de projets éducatifs permettant de soutenir des actions de prévention, de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité filles /garçons en cohérence avec les orientations du CDV (pilier Cohésion Sociale).</p>
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Moyens matériels et humains mobilisés	<p>Des locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le centre fonctionnera dans des locaux attenants à l'école primaire Lucien Benac. Ces locaux seront loués au CIAS du Grand Cahors par la Ville de Cahors, propriétaire. • Le centre de loisirs comprend différents espaces dédiés (accueil, activités mixtes, salle 3-6ans, salle 6-12 ans, dortoir, bureau pour la direction, espace extérieur). • La salle de restauration de l'école Lucien BENAC sera mise à disposition du centre de loisirs. • D'autres salles pourront être utilisées par les enfants du centre de loisirs. • Le bâtiment et les espaces extérieurs feront l'objet d'une rénovation et d'un aménagement. L'opportunité d'un chantier d'insertion sera étudiée pour la réalisation de ces travaux. <p>Une équipe éducative</p> <p>L'équipe sera constituée d'un directeur, un animateur à temps complet (pour les 3-6 ans), un animateur à temps complet (pour les 6-12 ans), un animateur à temps partiel (tout âge), un stagiaire BAFA, un agent technique.</p> <p>L'équipe sera mutualisée avec la Ville de Cahors dans le cadre de l'accueil périscolaire de l'école primaire de Terre-Rouge.</p>
Engagements financiers	<p>EN FONCTIONNEMENT :</p> <p>Les charges et les recettes de la structure reposent sur un fonctionnement équivalent à 90 jours d'ouverture avec une fréquentation moyenne de 30 enfants soit 2700 journées-enfants, soit environ 95.600 € /an.</p> <p>Cette nouvelle offre d'accueil en direction des familles s'inscrit dans les objectifs du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2015-2018 et sollicite à ce titre un cofinancement de la CAF du Lot et de la MSA Midi Pyrénées Nord. Ces éléments sont en cours d'évaluation par la CAF du Lot.</p> <p>EN INVESTISSEMENT :</p> <p>Travaux (isolation thermique - réfection de la toiture – aménagements intérieurs et extérieurs) = montant total prévisionnel 380.000 € HT</p>
Calendrier de mise en œuvre prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Août 2015 : validation de la capacité d'accueil par la DDCSPP du Lot. • Automne 2015 : - confirmation des partenariats – signature du CDV et du CEJ – validation en CA du CIAS – demande d'agrément de la structure. - réalisation de travaux afin d'assurer le démarrage de l'activité : peinture – luminaire – revêtement de sol. - Recrutement de l'équipe éducative : préparation de l'ouverture – communication aux familles – définition du Projet Pédagogique. • Janvier 2016 : dépôt d'un dossier de demande de subventions en investissement • Novembre 2016 - printemps 2017 : travaux lourds (dont chantier d'insertion)
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<p>Indicateurs quantitatifs : nombre de journées-enfants/an, nombre d'heures de fréquentation, analyse de la fréquentation en fonction des revenus des familles et du lieu d'habitation des enfants, analyse du public accueillis notamment âge des enfants et répartition filles/garçons.</p> <p>Indicateurs qualitatifs : évaluation de la satisfaction des enfants et des familles, réunions d'échange avec les partenaires notamment au sein du quartier.</p>
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Annonce de l'ouverture (conférence de presse, article dans le journal institutionnel de la collectivité, information diffusée dans la News Web) • Présentation du fonctionnement de la structure dans la plaquette d'information des ALSH diffusée aux familles du territoire du Grand Cahors et sur le site internet du Grand Cahors. • Informations ciblées au sein des structures du quartier

ACTIONS DE PRÉVENTION FAVORISANT L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

► **DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ :**

- RÉUSSITE ÉDUCATIVE - SPORTS - CULTURE - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE ET LOISIRS
- PARTICIPATION DES HABITANTS
- LUTTE CONTRE LES DISCRIMNATIONS
- ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

► **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE AYANT CONDUIT À LA MISE EN PLACE DE L'ACTION**

Dans un contexte socio-économique de plus en plus difficile, notamment dans les quartiers populaires, travailler sur le vivre ensemble à l'échelle du quartier apparait comme un élément majeur pour rééquilibrer les écarts sociaux, lutter contre le repli sur soi et donner des outils aux habitants pour être acteurs de leur territoire.

Public concerné par l'action	Habitants des quartiers politique de la ville
Porteur de l'action	Villes de Cahors et Pradines et Grand Cahors
Descriptif de l'action	<p>1) Encourager les actions favorisant l'autonomisation (confiance en soi, capacité à apprendre et à se projeter) par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement des ateliers pour les parents valorisant leurs compétences (Français Langues Etrangères, alphabétisation, groupes d'échanges et de paroles, accompagnement socio-professionnel). - Le soutien et une plus grande articulation des actions ludo-éducatives pour les enfants et les jeunes favorisant la créativité et la citoyenneté. <p>2) Travailler sur les différents dispositifs autour de la scolarité (contrat local d'accompagnement à la scolarité – Etudes - Activités périscolaires proposées dans les quartiers) en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faisant un état des lieux ; - renforçant la mise en cohérence et la complémentarité des différentes actions. <p>3) Construire un réseau des acteurs de l'insertion professionnelle afin de favoriser le retour à une formation des jeunes décrocheurs (cf fiche n°21).</p>
Partenaires de l'action	Espaces sociaux et citoyens de la ville de Cahors - Centre social de prévention de Pradines - CTSC - Ville de Cahors - Ville de Pradines - Grand Cahors - Etablissements scolaires - MLDS - IREPS - Agir ABCD - RERTR- Département - Associations de parents d'élèves - CFA - Chambres des métiers du Lot - CAF du Lot - Mission Locale du Lot - Associations d'insertion - CLSPD - DIRRECTE - Prélude - Médiathèque - Crèche des quartiers - ALSH...
Résultats attendus	<p>1) Actions favorisant l'autonomisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès, développement consolidation et diversification des actions support en fonction des besoins identifiés - Evolution de la relation parents/enfants, inter-habitants et professionnels/habitants <p>2) Travail sur les différents dispositifs autour de la scolarité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une clarification de l'articulation entre chaque dispositifs (Etudes, CLAS, associations) au regard des moyens/compétences - Meilleure information au public sur l'ensemble des dispositifs existants <p>3) Réseau des acteurs de l'insertion professionnelle :</p> <p>Développement du partenariat et de l'efficience des interventions de chacun</p>
L'action est-elle nouvelle ?	Oui

Moyens matériels et humains mobilisés	Mise à disposition des professionnels des structures et établissements partenaires selon les besoins Temps de coordination Moyens logistiques (salles de réunion, minibus,...)												
Engagements financiers	Ville de Cahors - Ville De Pradines - CAF du Lot - Département - CGET - Grand Cahors - DDC-SPP - Associations												
Calendrier de mise en œuvre	2015 / 2020												
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Evaluation quantitative</th> <th>Evaluation qualitative</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Nombre et type d'actions Nombre et type de participants Partenaires concernés (nombre, noms)</td> <td>Enquête habitant Bilan qualitatif des actions</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Nombre de dispositifs Nombre d'actions par dispositif Nombre d'intervenants</td> <td>Profil des intervenants (bénévoles, salariés) Evolution pour chaque dispositif et lesquelles ? Outils de communication utilisés Enquête habitant</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td colspan="2">Cf fiche action n°21</td> </tr> </tbody> </table>		Evaluation quantitative	Evaluation qualitative	1	Nombre et type d'actions Nombre et type de participants Partenaires concernés (nombre, noms)	Enquête habitant Bilan qualitatif des actions	2	Nombre de dispositifs Nombre d'actions par dispositif Nombre d'intervenants	Profil des intervenants (bénévoles, salariés) Evolution pour chaque dispositif et lesquelles ? Outils de communication utilisés Enquête habitant	3	Cf fiche action n°21	
	Evaluation quantitative	Evaluation qualitative											
1	Nombre et type d'actions Nombre et type de participants Partenaires concernés (nombre, noms)	Enquête habitant Bilan qualitatif des actions											
2	Nombre de dispositifs Nombre d'actions par dispositif Nombre d'intervenants	Profil des intervenants (bénévoles, salariés) Evolution pour chaque dispositif et lesquelles ? Outils de communication utilisés Enquête habitant											
3	Cf fiche action n°21												
Communication	Service communication du Grand Cahors – Informations automatiques entre les structures sociales												

ACCÈS AU SPORT, À LA CULTURE ET AUX EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

► **DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ :**

- RÉUSSITE ÉDUCATIVE - SPORTS-CULTURE-JEUNESSE
- VIE ASSOCIATIVE ET - LOISIRS
- PRÉVENTION - SÉCURITÉ
- PARTICIPATION DES HABITANTS
- ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

► **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIFS**

Les loisirs, que ce soit à travers la culture ou les sports, sont un vecteur d'intégration et favorisent l'épanouissement et le sentiment d'appartenance. Nous avons pu, lors du diagnostic, mettre en lumière la richesse des infrastructures présentes sur le territoire du Grand Cahors. Pour autant, les indicateurs de fréquentation montrent que les publics des quartiers les plus fragilisés fréquentent peu ces infrastructures ainsi que les associations. Le projet et l'expérience menés et partagés depuis quelques années entre le service culture et l'espace social et citoyen de Terre-Rouge (Escapades Culturelles, accompagnement des différents publics vers les équipements structurants tel que le théâtre, la médiathèque, la mise en place d'ateliers...) montrent pourtant que l'on peut travailler sur ces freins.

Public concerné par l'action	Habitants éloignés des pratiques culturelles et sportives et fréquentant peu ou pas les équipements structurants qui les proposent.
Porteur de l'action	Espace sociaux et citoyens de la ville de Cahors, centre social de prévention de Pradines, service culturel et service des sports du Grand Cahors, Office des sports.
Descriptif de l'action	<p>1/ Proposer des actions favorisant l'accès aux sports par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le soutien par le CGET aux projets en direction des jeunes de 11 à 18 ans au niveau sportif et culturel - Mise en place du dispositif d'aide à la pratique sportive (DDCSPP) - Identifier sur chaque centre social de prévention un référent sur toutes les questions d'accessibilité au sport (suivi du nouveau dispositif d'aide à la pratique sportive, lien avec les associations sportives et les éducateurs du service des sports, accompagnement des publics cibles...) - Renforcer le partenariat entre les référents sportifs des structures sociales, les éducateurs sportifs et les associations sportives pour permettre aux publics éloignés des pratiques de franchir le pas de la pratique. - Le développement du bénévolat auprès des associations sportives par les publics de ces quartiers qui permettra de développer l'estime de soi.

Descriptif de l'action	<p>2/ Faciliter au sein des quartiers l'accès à la culture et aux équipements structurants qui la composent par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement du programme des Escapades Culturelles - Le renforcement des projets permettant aux publics fragilisés l'accès aux équipements structurants : accompagnement des publics vers les spectacles proposés de manière régulière et identifiée. - Développement des ateliers co-portés entre l'ESC et la médiathèque, Prélude et les écoles permettant tant à ces structures d'intervenir sur le quartier qu'au public de les investir. - Développement des projets de résidence d'artistes sur les quartiers (NQP et quartiers de veille). - Le soutien au projet socio-culturel de discipline artistique « Moment de danse » des espaces sociaux et citoyens de la ville de Cahors.
Partenaires de l'action	Etat, CNDS, Département, acteurs sociaux des quartiers, associations sportives et culturelles, ADDA du Lot, Service culturel de la ville de Cahors, Office du sport du Grand Cahors, Service des sports du Grand Cahors – Association Cultures du Cœur...
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Une présence plus importante des publics fragilisés au sein des associations sportives et culturelles - Le développement des pratiques sportives et culturelles au sein des quartiers fragilisés par l'ensemble des publics - La valorisation et la reconnaissance des pratiques culturelles diverses et riches des quartiers - La valorisation des savoir faire - L'investissement des publics des quartiers dans les équipements structurants sportifs et culturels de la ville et du Grand Cahors - Le développement et l'enrichissement du partenariat
Moyens matériels et humains mobilisés	Escapades Culturelles Mise à disposition de salles adaptées pour les spectacles, les résidences au sein des quartiers Identification d'un référent sportif par structure sociale
Engagements financiers	Ville de Cahors - Ville de Pradines - Grand Cahors - DDCSPP - CGET - ADDA – DRAC...
Calendrier de mise en œuvre	2015/2020
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes utilisant le dispositif aide à la pratique sportive et nombre de nouveaux bénévoles parmi eux - Nombre de résidence d'artistes - Nombre de spectacles décentralisés et évolution des publics - Nombre de personnes habitant le NQP et les quartiers de veille allant au théâtre, aux Docks et à la médiathèque et son évolution
Communication	Information au public par les structures d'accompagnement social que sont les espaces sociaux et citoyens (ESC) de Cahors et le centre social de prévention de Pradines.

RÉNOVATION ET EXTENSION DU GYMNASSE PIERRE-ILBERT DE TERRE-ROUGE

► **DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ :**

RÉUSSITE ÉDUCATIVE - SPORTS - CULTURE - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE ET LOISIRS

► **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIFS**

Le gymnase Pierre Ilbert situé sur le quartier de Terre-Rouge est dans un état de vétusté avancé. Mis en service en 1973, cet équipement est aujourd’hui à bout de course pour nombre de ses éléments (chauffage, ventilation, toiture, bardage, isolation, conformité PMR, électrique et sanitaires, etc).

Il accueille 4 clubs principaux : Cahors gymnastique, Cahors football, Cahors athlétisme et Cahors boxe qui regroupent plus de 1.000 licenciés. Le basket, le handball et le futsal viennent également s’y ajouter. La mise en place du dispositif d’aide à la pratique sportive (fiche N°6) a permis de développer l’accès des habitants du quartier à ces équipements. L’objectif est de consolider et développer l’accès aux sports sur le quartier de Terre-Rouge.

Public concerné par l’action	Habitants du quartier de Terre-Rouge Enfants, adolescents scolarisés sur Terre-Rouge
Porteur de l’action	Ville de Cahors et Grand cahors
Descriptif de l’action	<p>Les interventions sont structurées autour de 2 objectifs :</p> <p>1) <u>Rendre accessible les équipements sportifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion du sport dans le cadre des structures associatives : <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et développer des aides financières à la pratique sportive avec les partenaires institutionnelles tels que DDCSPP, OSGC, Département, Grand Cahors (voir fiche N°6). - Sensibiliser et accompagner les principaux clubs utilisateurs du complexe sportif Pierre Ilbert (Cahors gymnastique, Cahors football, Cahors athlétisme et Cahors boxe..) à poursuivre la mise en place d’opérations (portes ouvertes, animations sportives communes avec les acteurs sociaux...) en direction du quartier. • Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires : <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des créneaux supplémentaires sur les salles sportives en direction de l’école primaire et du centre de loisirs du quartier. - Avec les centres sociaux, mettre en place des cycles d’activités sportives pendant les petites et grandes vacances. Cette offre sera diversifiée afin de proposer aux habitants du quartier une mobilité qui favorise notamment les rencontres avec d’autres jeunes ou groupes sociaux. <p>2) <u>Rénover le gymnase Pierre Ilbert :</u> Afin de permettre l’accessibilité aux habitants du quartier, il est primordial d’une part de rénover le gymnase Ilbert pour des raisons de sécurité et de vétusté, et d’autre part de créer une extension de ce complexe afin de promouvoir de nouvelles activités telles que l’escalade avec une salle multi activités. L’escalade demande des qualités sportives mais aussi des règles de sécurité strictes. On estime à 200 le nombre de pratiquants supplémentaires. La réhabilitation et l’extension de cet équipement auront pour objectifs les cibles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtrise des énergies, - conformité PMR, électrique, etc. - optimisation et augmentation des surfaces de pratiques, - augmentation de la capacité d’accueil de pratiquants, - amélioration des usages, - gestion et accueil du site,

Partenaires de l'action	Etat - CNDS - Département - Région - Office du sport et clubs sportifs - CAF -Acteurs sociaux du quartier
Résultats attendus	Diversification des pratiques sportives Implantation de la fédération d'escalade Développement de la mixité dans les pratiques sportives Augmentation du nombre de licenciés issus du quartier Manifestations sportives Amélioration de la performance énergétique (+ 40 % de gain d'énergie) Amélioration de l'accessibilité (handicapés) et de la sécurité incendie du gymnase.
L'action est-elle nouvelle ?	oui
Moyens matériels et humains mobilisés	Mobilisation des moyens humains des acteurs du quartier, CIAS, centres sociaux, clubs sportifs et de la DDCSPP
Engagements financiers	Coût prévisionnel des travaux : 3.400.000 € HT
Calendrier de mise en œuvre	Dès 2015 : développement du partenariat avec les clubs sportifs 2018 : travaux
Indicateurs retenus pour l'évaluation	Augmentation du nombre de licenciés issus du quartier Nombre de créneaux mis à disposition et nombre de participants Mixité dans les pratiques sportives

ATELIER SANTÉ VILLE (ASV)

▶ **DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ :**

- LOGEMENT HABITAT CADRE DE VIE
- SANTÉ
- RÉUSSITE ÉDUCATIVE,
SPORTS-CULTURE-JEUNESSE-VIE,
ASSOCIATIVE ET LOISIRS
- PARTICIPATION DES HABITANTS
- LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
- ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

▶ **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE AYANT CONDUIT À LA MISE EN PLACE DE L'ACTION**

Depuis 2007, le territoire du Grand Cahors a été concerné par la mise en place puis la réalisation d'un Atelier Santé Ville (ASV), dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Celui-ci a, au fil des ans, permis d'affiner les problématiques de santé globale rencontrées par les populations des quartiers prioritaires tout en engageant les acteurs locaux dans une démarche partenariale et transversale : chacun, depuis sa structure, son institution, sa mission, son association,... peut agir sur les questions de santé. La mobilisation d'une mission de coordination est nécessaire au maintien de cet engagement partenarial au sein des territoires concernés.

Parallèlement, il est apparu au cours des travaux réalisés à l'occasion du diagnostic CUCS qu'il était particulièrement opportun de poursuivre la dynamique engagée au regard des enjeux repérés et réitérés :

- Jeunesse
- Parentalité
- Mal-être
- Hygiène de vie
- Habitat/cadre de vie

La réalisation de l'Atelier Santé Ville se structure autour de deux axes de travail :

- la coordination des acteurs de terrain, (professionnels, institutions, habitants...);
- la mise en oeuvre d'actions de terrain spécifiques (ateliers, mobilisation d'interventions d'opérateurs spécialisés, ...).

Public concerné par l'action	Population des quartiers de Terre Rouge, Sainte-Valérie, Croix-de-Fer
Porteur de l'action	Grand Cahors et IREPS Midi-Pyrénées
Descriptif de l'action	<p>La coordination de l'ASV a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la connaissance mutuelle des acteurs, renforcer le partenariat existant et l'ouvrir à de nouveaux partenaires, en <ul style="list-style-type: none"> - favorisant le travail en réseau et le montage d'actions en partenariat par la mise en relation des acteurs (par exemple pour monter des projets communs et/ou mettre en communs des moyens) - Assurant le lien avec les actions prévues au sein du volet Santé du Contrat de Ville (pour notamment mettre en lumière des actions de prévention engagées vers des populations spécifiques) <p>Aussi, l'ASV va tenir à disposition des acteurs associatifs et institutionnels les nouvelles données épidémiologiques, démographiques et sociologiques relatives au territoire, notamment au travers de la réalisation d'un diagnostic –santé complémentaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer les axes de travail en direction de la Jeunesse, soutenant la Parentalité et le Lien Intergénérationnel. <p>La coordinatrice va donc développer des projets en direction des jeunes portant sur les compétences psycho-sociales, les relations filles – garçons, les relations sociales, sur le thème de la citoyenneté, du vivre ensemble, ainsi que poursuivre le projet « T Ado, T Pas Tout Seul » en direction des adolescents du quartier de Terre Rouge.</p> <p>La coordinatrice s'attachera également, en lien entre autres avec la Conseil Citoyen, à poursuivre la mobilisation des habitants sur la thématique du Vivre Ensemble et du lien intergénérationnel.</p> <p>De même, il sera proposé au cours du contrat de ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des actions visant à appuyer les acteurs de terrain dans leurs pratiques par des actions de formation et/ou d'accompagnement à la démarche de projet (à partir de 2016) - un projet en direction des parents sur l'adolescence et la santé, en partenariat avec les espaces sociaux et citoyens, le Service Jeunesse de la Mairie, la Mission Locale, le CIDFF à partir de 2016. <p>Ces pistes de travail pourront notamment permettre d'encourager les échanges de pratiques à l'occasion de rencontres partenariales élargies et organisées dans le temps ou encore de proposer des sessions de formation à la méthodologie de projet adaptée aux demandes des professionnels / bénévoles.</p>
Partenaires de l'action	Espaces sociaux et citoyens Mairie de Cahors – Centres sociaux associatifs – Association Couples et Familles – Conseil Citoyen de Terre Rouge – Service Jeunesse Mairie de Cahors – Education Nationale (DSDEN) - Mission Locale 46 –CIDFF – Département du Lot – CAF – GEM - ICM – SDPJJ – Association d'insertion –Banque Alimentaire – Epicerie sociale et solidaire (mairie de Cahors)
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> -meilleure connaissance des actions en lien avec la santé (globale) et des interventions locales -meilleure appropriation des questions de santé par les habitants (notamment les jeunes et les personnes précarisées/ isolées) -maintien / développement de la communication entre partenaires de terrain -développement d'une culture commune autour de la santé -participation effective des structures (institutions, associations, services publics,...) et / ou des publics aux actions engagées
L'action est-elle nouvelle ?	Non
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle ?	Reconduite de la démarche ASV présente dans le CUCS 2007 - 2014
Moyens matériels et humains mobilisés	Coordinatrice ASV ; prestations de partenaires ; mise à disposition de personnel de la collectivité ; mise à disposition de salles, de vidéoprojecteurs,...
Engagements financiers	Financements CGET + Grand Cahors
Calendrier de mise en œuvre	2015 - 2020
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et objet des réunions partenariales auxquelles a participé la coordinatrice ASV - Nombre d'actions partenariales engagées - Réalisation de comptes rendus des rencontres et circulation de ceux-ci - Mobilisation de l'ASV dans la réflexion sur la mise en place d'un CLS - Effectivité de la réalisation du diagnostic - Effectivité des ateliers à destination des publics - Nombre de participants aux ateliers - Nature et nombre de partenaires impliqués - Satisfaction des participants - Qualité des échanges (questions abordées, écoute...) - Effectivité de l'évaluation de la satisfaction des partenaires - Qualité des échanges (questions abordées, écoute...)
Communication	Relais via les partenaires

ACTIONS DE PREVENTION EN DIRECTION DE LA POPULATION

► **DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ**

SANTÉ

► **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE AYANT CONDUIT À LA MISE EN PLACE DE L'ACTION**

Dans le cadre du ciblage territorial du quartier prioritaire de Terre-Rouge, l'ARS s'engage à promouvoir ses actions de prévention et de promotion de la santé au vu des déterminants sociaux de santé repérés suivants : une part de la population jeune fortement représentée (– de 15 ans : 17.5 % de la population du quartier, 15/29 ans : 16.23% de la population générale dont 10.20 % des 15 ans et + sans diplôme.).

Les familles monoparentales représentent 34% de la population du quartier. Les bénéficiaires de la CMU-c représentent quant à eux 12% de la population du quartier. Les personnes âgées de plus de 80 ans qui vivent seules à domicile représentent 47% des personnes âgées de plus de 80 ans.

Public concerné par l'action	Public jeune Public en situation de précarité Personnes âgées
Porteur de l'action	ARS
Descriptif de l'action	- En cohérence avec la politique régionale de l'ARS et en lien notamment avec les opérateurs et les partenaires locaux, régionaux : - Promotion du Plan National Nutrition Santé (PNNS) au sein du quartier (alimentation, activité physique). - Développer des actions de sensibilisation sur les risques auditifs en direction du public jeune. - Développer des actions de dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colo rectal en direction du public précaire. - Action de prévention en direction des jeunes (prévention du mal être et du suicide chez les jeunes ; prévenir les entrées précoces en consommation et les conduites à risque liée à l'alcool et /ou stupéfiants).
Partenaires de l'action	Grand Cahors, Ville Cahors, Mutualité Française, association avant mardi, Education Nationale, ADECA 46, Opérateurs JERKOV et Médi@ltérité, ANPAA, association partageons les jardins, DDCSPP, Mission locale...
Résultats attendus	
L'action est-elle nouvelle ?	Continuité de certaines actions + Actions nouvelles
Si l'action existe déjà, comment se traduit-t-elle ?	Des actions ont débuté dès le début de l'année 2015 (en lien avec la priorisation du quartier prioritaire dans le cadre de la politique de la ville). Ex : concert pédagogique sur les risques auditifs des jeunes en lien avec la Mutualité Française et l'Education Nationale le 19.05.2015.

Engagements financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Appel à projet PNNS - Contrat d'objectifs et de moyens avec association - Avant mardi ou partenariat avec Mutualité Française - Financement de l'ADECA 46 structure de gestion du dépistage organisé des cancers - Contrat d'objectifs et de moyens avec des opérateurs régionaux et des partenaires
Calendrier de mise en œuvre	Sur la durée du contrat de ville (2015 – 2020)
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Contractualisations de la collectivité dans le cadre du PNNS - Nombre de programmes ou d'actions de prévention réalisés sur ce territoire sur la durée du contrat. - Nombre de bénéficiaires « actions prévention » sur ce territoire. - Ages des bénéficiaires « actions prévention » sur ce territoire.

DÉMARCHE DE RÉFLEXION POUR UN PROJET DE SANTÉ TERRITORIAL DU TYPE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

► **DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ**

SANTÉ

► **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIFS**

En complément du diagnostic engagé en vue de l'élaboration du nouveau Contrat de Ville, le Grand Cahors envisage l'opportunité de prolonger la réflexion portant sur les inégalités sociales de santé à l'échelle de son territoire.

La démarche initiée à l'échelle des territoires de la politique de la ville au travers du volet Santé du Contrat de Ville pourrait ainsi entrer en résonance avec les préoccupations de la collectivité en élargissant la prise en compte des enjeux de santé au-delà des territoires urbains pour s'intéresser également aux fragilités pouvant toucher les zones plus rurales du Grand Cahors.

Public concerné par l'action	- la population du NQP de Terre-Rouge - la population fragilisée du territoire du Grand Cahors - la population générale du Grand Cahors
Porteur de l'action	Grand Cahors ARS Midi-Pyrénées
Descriptif de l'action	Un Contrat Local de Santé (CLS) a pour objectif de « soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux qui constituent des infra-territoires de santé ». Il doit favoriser : - l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local ; - L'accès aux soins, aux services et à la prévention, notamment des populations les plus « démunies » ; - La promotion et le respect des droits des usagers du système de santé. Il renforce la qualité de mise en œuvre de la politique de santé dans le respect des objectifs inscrits dans le Projet Régional de Santé (PRS), en assurant à ce niveau la coordination des financeurs et des politiques impactant la santé mais aussi des acteurs. Le CLS s'appuie sur les initiatives de démocratie sanitaires, à la fois institutionnelles et locales et vise un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé » (d'après « Eléments de références sur les CLS- ARS Ile de France, 2011). La mise en œuvre du Contrat de Ville pourra donc permettre un « effet levier » dans l'analyse des questions de santé globale, en promouvant des dispositifs intégrés et complémentaires ayant pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.
Partenaires de l'action	Grand Cahors, ARS Midi Pyrénées – DG et DT, DSDEN, Préfecture, CD46, DDCSPP, CAF, CPAM, MSA, RSI, IREPS, Mutuelles, établissements de santé, professionnels de santé, associations caritatives...
Résultats attendus	Engagement de la collectivité dans une démarche de réflexion dans un projet de santé de territoire
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Moyens matériels et humains mobilisés	Personnels de la collectivité, de l'ARS MP et des institutions / structures partenaires
Engagements financiers	
Calendrier de mise en œuvre	2016 - 2017
Indicateurs retenus pour l'évaluation	Effectivité de la démarche : - Nombre de réunions partenariales tenues entre Grand Cahors et ARS DT46 - Réalisation de documents de suivis et mise à jour des éléments de contexte

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET CONVENTION DE MIXITE SOCIALE

► DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ

CADRE DE VIE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

► ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les 6 quartiers de l'agglomération identifiés dans le cadre du contrat de ville connaissent un processus de spécialisation sociale inquiétant.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit à l'article 8 l'établissement et la signature d'une convention relative aux attributions. Cette dernière fait partie des conventions opérationnelles d'application des orientations de la conférence intercommunale du logement instituée par la loi ALUR (art. 97). Dans la continuité du comité interministériel « Égalité et citoyenneté : la République en actes » du 6 mars 2015, la ministre du logement a présenté 20 mesures pour améliorer la mixité sociale dans les quartiers et au sein des immeubles, afin que toutes les catégories sociales soient représentées sur un même territoire. Ainsi, il est prévu de réformer les attributions de logement, et notamment de ne plus reloger dans les 1 500 quartiers prioritaires de la politique de la ville (dont Terre-Rouge) les personnes dont les ressources se situent au-dessous du seuil de bas revenus.

L'enjeu en matière d'habitat est la revalorisation, et la diversification de l'offre pour assurer une plus grande mixité à l'échelle de l'agglomération.

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de planification qui détaille l'ensemble de la politique locale de l'habitat pour 6 ans. L'élaboration du nouveau PLH du Grand Cahors va permettre d'intégrer ces enjeux.

Public concerné par l'action	Habitants du Grand Cahors
Porteurs de l'action	Grand Cahors
Acteurs concernés par l'action	Bailleurs sociaux (Lot Habitat, Polygone, Les Chalets), État (préfecture, DDCSPP, DDT), Département, Conseil citoyen ...
Descriptif de l'action	Élaboration du nouveau PLH de l'agglomération définissant l'ensemble de la politique locale de l'habitat, et notamment la programmation et la localisation de l'offre sociale nouvelle, les rénovations de logements anciens ... ou encore la politique d'attribution des logements sociaux. Élaboration d'une convention détaillant les objectifs de mixité sociale entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux (dont les mutations). Révision la politique des loyers et l'optimisation des charges dans certains immeubles du parc social (Réflexion en cours pour POLYGONE sur la résidence du Mas de Ricard).
Résultats attendus	Définition de la géographie préférentielle de localisation de l'offre nouvelle de logements Mise en place d'une instance partenariale de coordination des attributions de logements à l'échelle intercommunale. Définition d'une politique d'attribution des logements sociaux Ajustement des loyers et les charges de certaines résidences pour en diversifier l'occupation
Moyens matériels et humains mobilisés	Moyens humains : mobilisation des services des bailleurs sociaux, de l'État et du Grand Cahors. Ingénierie externe
Engagements financiers	Mobilisation des moyens des différents partenaires. Mobilisation de moyens spécifiques en fonction du programme d'actions annuels.
Calendrier de mise en œuvre	Automne 2015 : engagement de la démarche (constitution de la conférence intercommunale du logement, étude PLH). 1 ^{er} semestre 2016 : convention de mixité sociale 1 ^{er} semestre 2017 : PLH approuvé
Indicateurs retenus pour l'évaluation	Signature convention de mixité sociale Approbation du PLH Evolution du montant des loyers et charges pour les résidences du parc social concernées
Gouvernance	Conférence intercommunale du Logement – comité de suivi du PLH – Conseil Citoyen

GESTION URBAINE DE PROXIMITE (GUP)

► **DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ :**

CADRE DE VIE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

► **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE AYANT CONDUIT À LA MISE EN PLACE DE L'ACTION**

La gestion urbaine de proximité (GUP) vise à améliorer le quotidien des habitants et leur cadre de vie par une gestion concertée et cordonnée des différents opérateurs concernés plus particulièrement autour des domaines suivants : l'entretien et la gestion des espaces à usage collectif, la sensibilisation au respect de l'environnement et du cadre de vie ainsi que l'appropriation des espaces et des logements, l'organisation de la présence de proximité et le soutien aux personnels de proximité intervenant sur les quartiers.

Malgré la qualité de certains espaces extérieurs et la présence d'équipements diversifiés, le quartier de Terre-Rouge se caractérise par des dysfonctionnements urbains et pour partie par un bâti vieillissant.

L'abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements sociaux situés dans le NQP permet aux organismes HLM de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers, qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires.

Public concerné par l'action	Habitants et usagers du quartier de Terre-Rouge
Porteurs de l'action	Lot Habitat, Polygone, Ville, Grand Cahors
Acteurs concernés par l'action	État (préfecture, DDCSPP, DDT), amicales de locataires, conseils de concertation locative, centres sociaux, conseil citoyen ...
Descriptif de l'action	<p>Une convention de gestion urbaine de proximité constitue un cadre d'engagements opérationnels. Elle sera élaborée sur la base :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'état des moyens de gestion de droit commun de Lot Habitat et Polygone - d'un diagnostic selon la méthodologie dite « en marchant », mesurer la satisfaction des habitants sur leur cadre de vie, constater les dysfonctionnements et proposer des améliorations qualitatives au travers d'un programme global d'intervention à mener de 2016 à 2020. <p>Elle détaillera le programme triennal d'actions qui devra apporter des réponses concrètes sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la propreté et l'entretien des espaces publics et résidentiels (notamment du parc social), - la maintenance des immeubles et du mobilier urbain, - le traitement paysager et l'organisation des espaces publics, - l'accès des habitants aux services et équipements de proximité, - la tranquillité publique, - La formation/information des personnels de terrain notamment sur les thématiques de médiation, d'accompagnement social et de coordination avec les différents partenaires, - la qualité de confort et de prestations des logements ainsi que leur appropriation par l'occupant. <p>Un travail avec l'ASV et le CLSPD pourra être mis en place notamment dans les cas de situations de troubles du comportement ou de troubles psychiques.</p> <p>Les travaux liés au programme d'intervention pourront donner lieu à chantiers d'insertion, contribuant ainsi à favoriser à la fois l'insertion par la qualification professionnelle et l'appropriation des aménagements par les résidents.</p> <p>Enfin, la question du renforcement de l'attractivité du quartier pourra faire l'objet d'une réflexion spécifique sur les outils de communication à mettre en œuvre (définition d'un label, d'une signalétique propre au quartier, ...)</p>

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir un cadre de vie agréable et assurer une qualité de services aux habitants. - Renforcer l'attractivité du quartier. - Consolider les actions de lien social et favoriser la participation des habitants. - Contribuer à la tranquillité publique.
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Moyens matériels et humains mobilisés	<p>Coordination de la démarche par le Grand Cahors. Crédits Etat contrat de ville en 2015 pour le lancement de la démarche. Crédits liés à l'abattement TFPB des 2 bailleurs. Droit commun des partenaires du contrat de Ville. Recrutement d'un adulte relais (65 % Etat + 10 % Région + 25 % bailleurs sociaux)</p>
Engagements financiers	Mobilisation des abattements de TFPB dont bénéficieront les bailleurs sociaux, Crédits complémentaires éventuels des signataires de la convention de GUP
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Automne 2015 : Diagnostic et définition du programme d'actions - Fin 2015 : Signature 2 conventions d'abattement TFPB - Fin 2015 : recrutement de l'adulte relais GUP - Début 2016 : Signature de la convention GUP - 2016 à 2020 : Mise en œuvre du programme et bilans annuels
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de la convention GUP - Mise en place d'un suivi des dysfonctionnements - Nombre et type de projets engagés - Moyens mobilisés par les partenaires - Participation des habitants - Tableau de bord annuel de suivi des actions - Enquête de satisfaction triennale des bailleurs sociaux
Gouvernance	Comité de pilotage – Comité technique
Communication	Via les outils des différents partenaires.

REQUALIFICATION LOURDE DE LA RÉSIDENCE TERRE-ROUGE DE LOT HABITAT DANS UN PROJET URBAIN D'ENSEMBLE

► DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ :

CADRE DE VIE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

► ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIFS

La résidence Lot Habitat de Terre-Rouge compte 212 logements collectifs. Elle connaît un processus de spécialisation sociale inquiétant. Cette résidence construite en 1965 fait partie des HLM anciens de Cahors (« financements HLMo »). Elle a fait l'objet de plusieurs phases de réhabilitations en 1984, puis 2006 et 2009. En 2006, l'ensemble des logements a bénéficié d'une réhabilitation intérieure comprenant le remplacement des menuiseries extérieures, des chaudières, la réfection des salles de bain, la mise aux normes de l'électricité et l'installation de VMC. En 2009, des travaux de voirie, la réfection des réseaux et de l'éclairage public ont été effectués. Malgré ces interventions la résidence continue de véhiculer une image négative aux yeux de la population extérieure.

La requalification des logements sociaux anciens, en intégrant l'objectif de performance énergétique et de bas niveau de quittance, fait partie des priorités de Lot Habitat (plan stratégique de patrimoine et convention d'utilité sociale).

Et, au regard des enjeux liés à l'intégration urbaine de la résidence de Terre-Rouge, mais aussi de la qualité et du potentiel limité des bâtiments, il importe d'envisager cette requalification dans un projet urbain d'ensemble.

Public concerné par l'action	Locataires de la résidence Terre-Rouge Habitants du quartier de Terre-Rouge
Porteurs de l'action	Lot Habitat – Grand Cahors – Ville de Cahors
Partenaires	Union européenne, Etat, Région, Département, CDC, CILEO, amicales de locataires, conseil de concertation locative, conseil citoyen
Descriptif de l'action	Définition et mise en œuvre du projet de requalification et de renouvellement urbain partiel des bâtiments et logements de la résidence Lot Habitat de Terre-Rouge, en liaison avec le réaménagement des espaces extérieurs (fiche n° 14). Dans un premier temps : étude pré-opérationnelle de requalification lourde intégrant : - le renouvellement urbain (démolition – reconstruction) d'une partie des bâtiments, - l'opportunité d'implanter des locaux d'activités en rez-de-chaussée des immeubles donnant sur la rue Jean Racine, - la qualification des rez-de-chaussée et des espaces en pied d'immeuble (stationnements, conteneurs d'ordures ménagères), - une modification des façades des immeubles (datant du début des années 80), - l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (catégorie D actuellement), - ... avec un plan de financement optimisé afin de maintenir le bas niveau de loyer. Dans un second temps, mise en œuvre du projet, sous réserve des capacités financières de Lot Habitat et ses partenaires.
Résultats attendus	Amélioration de la qualité d'habiter Amélioration du cadre de vie Changement d'image de la résidence Renforcement de la demande de logements sociaux sur la résidence
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Moyens matériels et humains mobilisés	Moyens humains de Lot Habitat, du Grand Cahors et de la ville de Cahors Etude confiée à un prestataire extérieur.
Engagements financiers	Département du Lot : 100.000 € par an (sous réserve de modifications que pourrait apporter l'Assemblée départementale)
Calendrier de mise en œuvre	2017 - 2020
Indicateurs retenus pour l'évaluation	Satisfaction des locataires (enquête) Nombre de logements rénovés

RÉAMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DU QUARTIER DE TERRE-ROUGE

► DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ :

CADRE DE VIE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

► ELÉMENTS DE CONTEXTE AYANT CONDUIT À LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

L'urbanisation rapide du quartier de Terre-Rouge n'a pas permis une réflexion d'ensemble et a favorisé la juxtaposition de tissus urbains mal connectés les uns aux autres. Pourtant, ce secteur comporte de nombreux atouts : situation stratégique en entrée de ville, de nombreux équipements publics, des commerces de proximité très présents... Cependant ces atouts sont mal exploités, isolés et peu structurants pour le quartier.

Les espaces extérieurs peu qualifiés de la résidence Lot Habitat de Terre-Rouge ainsi que de certains espaces publics contribuent à l'image négative du site. Par ailleurs, les espaces extérieurs de la plupart des équipements publics (établissements scolaires, gymnase, crèche, centres sociaux, maison mémoire...) sont anciens et ne correspondent plus aux besoins des habitants.

La définition d'un schéma directeur d'aménagement d'ensemble des espaces extérieurs du quartier permettrait de prévoir une rénovation cohérente des espaces publics et privés du site, et améliorerait l'accessibilité aux équipements publics.

Public concerné par l'action	Habitants et usagers du quartier du quartier de Terre-Rouge
Porteurs de l'action	Lot Habitat – Grand Cahors – Ville de Cahors (groupement de commande coordonné par le Grand Cahors)
Partenaires	Région, Département, CDC, amicales de locataires, conseil de concertation locative, conseil citoyen
Descriptif de l'action	<p>Etude visant la définition d'un schéma directeur d'aménagement des espaces extérieurs du quartier de Terre-Rouge (espaces publics, espaces privés de Lot Habitat et espaces liés aux équipements publics).</p> <p>Ce schéma prendra en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les usages et attentes des habitants - Les besoins liés aux équipements publics - La hiérarchisation des espaces publics et privés <p>(...)</p> <p>Sur la base de ce schéma d'ensemble, chaque maître d'ouvrage pourra ensuite au cours des prochaines années procéder à la requalification des espaces dont il est propriétaire.</p>
Résultats attendus	Amélioration du cadre de vie
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Moyens matériels et humains mobilisés	Moyens humains du Grand Cahors, de la ville de Cahors et de Lot Habitat Appui par un prestataire externe.
Engagements financiers	Coût de l'étude du schéma directeur – 30 000 euros HT Coût des travaux à définir en fonction des conclusions du schéma directeur
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du cahier des charges : fin 2015 / début 2016 - Etude : 2016 - Réalisation des aménagements : 2017 à 2020
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<p>Schéma directeur d'aménagement</p> <p>Concertation des habitants</p> <p>Réalisation des aménagements prévus au cours des 6 prochaines années</p>

STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

► **DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ :**

PRÉVENTION - SÉCURITÉ

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

► **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE AYANT CONDUIT À LA MISE EN PLACE DE L'ACTION**

Dans le respect des textes en vigueur, le 12 sept 2002 après délibération du Conseil Municipal de la Ville de Cahors, il est décidé la création d'un CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) municipal. En juin 2003, ce Conseil est mis en place, sans signature pour autant d'un contrat local de sécurité (aujourd'hui dénommé Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Le contrat de ville de Cahors constitue l'occasion de repenser à cette contractualisation.

Le CLSPD existe et réunit des membres qui contribuent à mener des actions de sécurité et de prévention. Toutefois, il ne répond pas aux nouvelles problématiques de prévention et de sécurité car son fonctionnement n'a pas intégré celles-ci dans les thématiques retenues.

Public concerné par l'action	Habitants, Commerçants, Associations
Acteurs concernés par l'action	Préfet, Procureur de la République, Ville(s), Grand Cahors, Directeur départemental de la sécurité publique, le commissaire, Président du conseil départemental, des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale, ou des activités économiques, etc...
Porteur de l'action	Ville de Cahors et/ou Grand Cahors
Descriptif de l'action	Présidé par le Maire ou le Président, le conseil local ou intercommunal de prévention de la délinquance est "le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes". Il vise à : <ol style="list-style-type: none"> 1) Piloter les actions répondant aux besoins, recueillir et partager les infos, rationaliser et contrôler les actions menées au sein du CLSPD, assurer une réelle coordination des actions, favoriser le contrôle social (conseil citoyen), mener des actions de réelle démocratie de proximité, permettre une visibilité à la fois des besoins et des réponses à donner 2) Mettre en place par le biais de la vidéo protection, un instrument de prévention, de dissuasion et d'aide à la sanction dans la cadre d'une politique globale de prévention et de sécurité. Renforcer le sentiment de sécurité des habitants et des commerçants
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure coordination des actions, apport de solutions concrètes et partenariales, accompagnement d'une dynamique, partenariat élargi. • Diminution de la délinquance.

L'action est-elle nouvelle ?	Le CLSPD existe depuis 2003 mais il a besoin d'évoluer
Si l'action existe déjà, comment se traduit-t-elle ?	Actions déjà menées dans le cadre du CLSPD. Nouvelle dynamique par le biais du contrat de ville.
Moyens matériels et humains mobilisés	1) confier le pilotage en continu à un niveau exécutif facilement mobilisable, mettre en place des instances de concertation (via conseil citoyen, groupe territorial de tranquillité publique et de sécurité,...) 2) liens étroits entre la ville et la police nationale. Enregistrement et visualisation en temps réel sur écran
Engagements financiers	Ville, Grand Cahors et subventions FIPD
Calendrier de mise en œuvre	2015 - 2020
Indicateurs retenus pour l'évaluation	1) Qualité des informations transmises par fiche de liaison incident. Diminution du sentiment d'insécurité des habitants. Développement des pratiques de collaboration. Meilleure identification des besoins. Adaptation des actions aux problématiques 2) Résolutions de faits de délinquance
Communication	Plan de communication à destination de la population, soumis au comité de pilotage du CLSPD

ACTIONS POUR UNE MEILLEURE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ

► **DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ :**

CADRE DE VIE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

► **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIFS**

Garantir une tranquillité publique et une sécurité pour tous, en agissant au plus près des faits observés, des préoccupations exprimées, en lien avec les axes développés dans le cadre de la prévention spécialisée.

Public concerné par l'action	Habitants des quartiers contrat de ville
Partenaires de l'action	État (préfecture, DDCSPP, DDT, police nationale), Parquet, ville de Cahors, bailleurs sociaux, centres sociaux, conseil citoyen, associations du quartier, comité éthique vidéo ...
Porteurs de l'action	Ville de Cahors, Bailleurs sociaux, Police Nationale et Municipale
Descriptif de l'action	Interventions dans des domaines variés : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des victimes d'incivilités et d'actes de délinquance, y compris les bailleurs sociaux pour dépôts de plaintes systématiques. - Utiliser les prérogatives de police administrative du Maire, à la suite de la signature avec le Parquet, de la convention sur le rappel à l'ordre. - Enrichissement de la convention de coordination PN/PM pour renforcer la sécurité dans les espaces urbains, l'habitat social et les transports publics et application stricte des arrêtés municipaux sur l'alcoolisme sur la voie publique et la mendicité. - Contrôle renforcé et réitéré sur les zones potentiellement criminogènes. - Mise en place concertée de caméras de vidéo protection. - Renforcement de l'aide aux victimes avec écoute renforcée et accompagnement jusqu'à résolution de la situation (y compris le suivi et la protection des victimes de violences intra familiales). - Développement de TIG et TNR sur le quartier, pour permettre à l'autorité judiciaire de prononcer des mesures de réparation au plus près des dommages provoqués, de stages de citoyenneté et d'encourager les mesures de réparation pénale directe par les mineurs. - Création d'un groupe territorial de tranquillité publique et de sécurité, afin de permettre l'échange d'informations, l'analyse de situations et la mise en place de stratégies adaptées. - Travail en étroite collaboration avec l'adulte relais médiateur de gestion urbaine de proximité (voir fiche n° 12).
Résultats attendus	Renforcement de la tranquillité publique et de la sécurité
L'action est-elle nouvelle ?	Partiellement
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle ?	Actions dans le cadre du CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) de Cahors (voir fiche n° 15)
Moyens matériels et humains mobilisés	Police Nationale, Police Municipale, coordonnateur CLSPD de la ville de Cahors, centres sociaux, coordonnateur réussite éducative, bailleurs sociaux...
Engagements financiers	Subventions CGET, FIPD, ville de Cahors...
Calendrier de mise en œuvre	Signature de la convention de rappel à l'ordre en mai 2015. Plan d'installation de vidéo protection sur la ville de Cahors à partir de 2015.
Indicateurs retenus pour l'évaluation	Nombre de plaintes déposés, nombre d'affaires résolues, nombre de signalements opérés, nombre de rappels à l'ordre, nombre d'utilisations des enregistrements de vidéo protection.
Gouvernance	Comité de pilotage - comité technique - Groupe territorial de tranquillité publique et de Sécurité

FAVORISER LA CRÉATION D'ENTREPRISE ET LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DES MICRO-PROJETS

▶ **DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ :**

EMPLOI - FORMATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

▶ **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE AYANT CONDUIT À LA MISE EN PLACE DE L'ACTION**

On constate un manque d'opportunités d'emplois et/ou de création d'activité au sein des quartiers politique de la ville . Et, si l'envie d'entreprendre est présente auprès des habitants, elle se heurte souvent à un certain nombre de difficultés (faible niveau de ressources, faible niveau de qualification, difficultés à la mobilité, isolement, manque d'informations, difficultés de financement du projet, méconnaissance des dispositifs d'aides et d'accompagnement, ...).

Parallèlement, le quartier de Terre-Rouge n'attire pas naturellement les porteurs de projets extérieurs de par notamment son image peu positive en termes économiques.

Le microcrédit, qu'il soit à vocation personnelle ou professionnelle, est destiné aux personnes exclues du système bancaire classique, du fait de leurs revenus trop faibles ou de la fragilité de leur situation professionnelle. Il peut dès lors constituer un levier pour les personnes dans le montage de leur projet (achat de véhicule, création d'activité, etc). Par ailleurs, faute d'investisseurs ou de financement, certains projets ne voient pas le jour. Pour pallier cette difficulté, des plateformes de financement participatif, ou de « crowdfunding », ont essaimé sur le web. Elles permettent à un entrepreneur de financer tout ou partie du lancement/de la mise en œuvre de son projet, grâce aux apports financiers individuels de « participants » convaincus par l'intérêt dudit projet. Il peut s'agir de personnes de son entourage (famille, amis, etc), de connaissances (habitants du quartier, etc) ou encore d'inconnus.

Ces dispositifs de financement alternatifs peuvent permettre à certains projets ne répondant pas au cahier des charges du circuit bancaire classique de se concrétiser.

L'enjeu est donc de mettre en avant les dispositifs existants et nouveaux afin de stimuler la création d'entreprise.

Public concerné par l'action	Habitants porteurs de projets potentiels
	Public disposant de faibles ressources écarté du circuit bancaire classique.
Porteur de l'action	Grand Cahors
	CCAS de Cahors et Pradines en tant que prescripteurs de MCP.
Descriptif de l'action	<p>Appui à l'émergence de projets de création d'activités dans les quartiers prioritaires. Organisation de permanences régulières notamment sur le quartier de Terre-Rouge assurant l'accueil, l'information et l'orientation des porteurs de projets.</p> <p>Porter à la connaissance du public l'existence des dispositifs de financement et les orienter vers les structures idoines (plateforme départementale de MCP (UDAF 46), plateformes de financement participatif, ...).</p> <p>Communication auprès des entreprises existantes et des porteurs de projets sur les dispositifs d'exonération de CFE et de taxe foncière sur les propriétés bâties ouverts (sous conditions) aux entreprises du quartier de Terre-Rouge.</p> <p>Étudier la faisabilité de mise en œuvre du dispositif «Service de base» de la Caisse de dépôts et consignations fondé sur un partenariat entre 3 acteurs de la création d'entreprise permettant la réalisation d'actions partenariales: permanences, événements, séances d'info collectives, semaines de la création, petits déjeuners...</p>
Partenaires de l'action	<p>Acteurs de la création d'entreprises (chambres consulaires, BGE, ADIE, réseaux Entreprendre et Initiative, Midi-Pyrénées Active...) et la Caisse des dépôts et consignations.</p> <p>Concernant le dispositif «Service de base»: Impliquer au moins 3 opérateurs de la création d'entreprise.</p>
Résultats attendus	<p>Rendre accessible à tous les informations sur les dispositifs d'aides, de financement et d'accompagnement à la création d'entreprise.</p> <p>Renforcement de la coordination et recherche de synergies entre les acteurs de la création d'entreprises (réseaux Entreprendre et Initiative, ADIE, Midi-Pyrénées Actives, BGE, CCI, CMA, acteurs publics de l'emploi, ...).</p> <p>Relancer l'attractivité économique du quartier de Terre-Rouge à travers un dispositif fiscal incitatif (sous conditions).</p>
L'action est-elle nouvelle?	Oui pour le soutien à la création d'entreprise.
	Non pour le microcrédit: action portée par l'UDAF 46 et ses prescripteurs (Autolinsertion lotoise, CCAS Souillac, ADMR, MSA Midi-Pyrénées Nord, CIAS Grand Figeac, Lot Aide à domicile)
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle ?	Accueil du bénéficiaire potentiel de microcrédit afin de valider son projet et d'identifier si le MCP est une réponse adaptée à son besoin, puis orientation vers la plateforme locale pilotée par l'UDAF 46.
Moyens matériels et humains mobilisés	A définir.
Engagements financiers	Service de base de la CDC: Cofinancement de l'action par la CDC sur 3 ans à hauteur de 50% et à concurrence de 45K€ maximum.
	MCP: Cofinancement de l'action par la CDC sur 7 ans auprès de la plateforme.
Calendrier de mise en œuvre	2015 - 2020
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<p>Nombre de créateurs d'entreprises accompagnés.</p> <p>Nombre de créations d'entreprises sur le quartier.</p> <p>Nombre d'emplois créés sur le quartier.</p> <p>Nombre de MCP souscrits par les habitants du quartier de Terre-Rouge.</p> <p>Nombre de campagnes de financement participatif lancées par les habitants.</p>
Communication	Service communication du Grand Cahors.
	UDAF 46 / MCP.
	Relais auprès des partenaires de la création d'entreprise.

DÉPLOIEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

► DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ :

EMPLOI - FORMATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

► ELÉMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le déploiement de l'économie sociale et solidaire (ESS), notamment à travers le prisme des structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE), est un levier fort de développement économique pour les quartiers.

Ces structures offrent des services à la population et aux entreprises du territoire. Elles apportent une réelle valeur ajoutée et contribuent au lien social (ex: garage associatif, traiteur, blanchisserie, location de véhicule, ...).

Public concerné par l'action	Habitants du Grand Cahors
Porteur de l'action	Grand Cahors - Acteurs de l'ESS - Structures de l'IAE
Descriptif de l'action	Favoriser l'impulsion de nouveaux projets dans les domaines de l'ESS et de l'innovation sociale. Soutien aux acteurs œuvrant dans le domaine de l'ESS au sein du quartier.
Partenaires de l'action	Chambre régionale de l'ESS. Entreprises de l'ESS, dont structures de l'IAE, ...
Résultats attendus	Création de nouveaux services sur le quartier, pouvant ensuite se déployer sur le territoire de l'agglomération. Embauche d'habitants du quartier.
L'action est-elle nouvelle?	Oui.
Moyens matériels et humains mobilisés	Crédits politique de la ville, DIRECCTE, et fonds européens
Engagements financiers	
Calendrier de mise en œuvre	2015 - 2020
Indicateurs retenus pour l'évaluation	Nombre de personnes employées dans les structures. Evolution des recettes réalisées par les structures.

INSERTION DES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

► **DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ :**

EMPLOI - FORMATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

► **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE AYANT CONDUIT À LA MISE EN PLACE DE L'ACTION**

Le taux de chômage constaté au sein des populations issues des quartiers prioritaires nécessite de créer des outils innovants de lutte contre le chômage et l'exclusion. Dans le cadre de la rénovation urbaine impulsée par le Contrat de ville, la commande publique peut dès lors constituer un outil d'insertion.

En effet, le code des marchés publics offre la possibilité d'introduire des clauses sociales dans les différents marchés lancés par les acteurs publics. Ces clauses permettent de créer une opportunité d'emploi en secteur marchand pour des publics qui rencontrent des difficultés à s'insérer dans le marché de l'emploi traditionnel.

L'insertion peut être une condition d'exécution du marché (article 14 du Code des Marchés Publics), un critère d'attribution (article 53), ou l'objet même du marché (article 30). Cela peut également s'inscrire dans le cadre de marchés réservés (article 15).

Public concerné par l'action	Public en difficulté (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes sans qualification en difficultés d'accès à l'emploi). Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).
Acteurs concernés par l'action	Les maîtres d'ouvrage (collectivité, bailleurs sociaux, etc), les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), le facilitateur de clauses sociales (COORALIE).
Porteur de l'action	Grand Cahors
Descriptif de l'action	Les clauses d'insertion sociale et professionnelle dans les marchés publics permettent le rapprochement entre les entreprises et les SIAE. Elles peuvent concerner les marchés de travaux (bâtiment, travaux publics, rénovation...), comme les marchés de services (nettoyage, entretien espaces verts, secrétariat, maintenance, ...). Cela peut être mené dans le cadre d'un atelier chantier d'insertion encadré par une SIAE (ex : traiteur, blanchisserie, ...).
Résultats attendus	Faciliter l'accès à des opportunités d'emploi en vue d'une insertion socioprofessionnelle durable pour des publics éloignés de l'emploi. Développer le nombre de marchés publics favorisant l'inscription des clauses d'insertion à travers une sensibilisation renforcée des acteurs.
L'action est-elle nouvelle ?	Non
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle ?	Elle est inscrite dans le cadre de l'agenda 21 de la ville de Cahors et du Grand Cahors.
Moyens matériels et humains mobilisés	Services techniques et marchés publics des maîtres d'ouvrages. Appui de COORALIE (Coordination des Associations Lotoises de l'Insertion par l'Économique).
Engagements financiers	Fonction des projets susceptibles d'être clausés sur le quartier.
Calendrier de mise en œuvre	Peut être mis en place immédiatement.
Indicateurs retenus pour l'évaluation	Taux de recours aux clauses d'insertion sur les prochains marchés liés au quartier de Terre-Rouge (rénovation, entretien, etc). Nombre d'heures clausées et en insertion. Nombre de salariés bénéficiaires sur le quartier. Evolution du taux d'emploi sur le quartier.
Communication	Service communication du Grand Cahors. Services techniques et marchés publics des collectivités. Services techniques des bailleurs sociaux. Association COORALIE.

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI ISSUS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

► DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ :

EMPLOI - FORMATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

► ELÉMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'analyse des demandeurs d'emplois du quartier de Terre-Rouge fait apparaître un taux de chômage plus important que la moyenne de la ville et de l'agglomération, en particulier auprès des publics jeunes et féminins. Un peu plus de la moitié résident en logement HLM.

Parmi les demandeurs d'emploi enregistrés :

- 46,4 % le sont depuis plus d'un an et 27, 2 % depuis plus de 2 ans. L'allongement de la durée d'inscription est une tendance liée au contexte économique et au manque d'opportunités d'emploi (notamment au sein du quartier), mais la durée d'inscription a pour effet d'éloigner en pratique le demandeur d'emploi du marché du travail.
- 26 % sont bénéficiaires du RSA.
- 17, 8 % des personnes sont reconnues Travailleurs Handicapés.

La population en recherche d'emploi est globalement :

- moins formée (tous niveaux confondus) : 30% des personnes en demande d'emploi n'ayant aucun diplôme (17% pour le bassin de Cahors).
- moins qualifiée, ce qui se traduit au niveau du positionnement de la demande d'emploi (part plus importante de manœuvres, employés non qualifiés 40,8 %).

D'autres difficultés (mobilité, garde d'enfant, etc) constituent autant de freins périphériques à la recherche d'emploi.

Dès lors, il apparaît indispensable de faire bénéficier les demandeurs d'emploi du NQP d'un accompagnement renforcé pour affiner la connaissance de leurs profils et pouvoir leur proposer un dispositif d'accompagnement le plus pertinent possible.

Public concerné par l'action	Tous les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et résidant dans les quartiers prioritaires du contrat de ville
Porteur de l'action	Pôle Emploi Cahors DIRECCTE Midi-Pyrénées AIL Midi-Pyrénées
Descriptif de l'action	<p>Les acteurs locaux de l'emploi mettent en œuvre un accompagnement renforcé des demandeurs d'emplois du quartier de Terre-Rouge à travers la mise en place de plusieurs actions :</p> <p>1 - Réception en entretien physique individualisé des demandeurs d'emploi de Terre-Rouge, par leurs conseillers référents Chaque demandeur d'emploi de Terre-Rouge inscrit à Pôle Emploi sera reçu par son conseiller régulièrement afin de faire un point sur sa situation et de définir un plan d'action en fonction de son profil et de ses attentes.</p> <p>2 - Organisation d'actions délocalisées sur les quartiers (Marathon de l'emploi, réunions d'informations, ateliers, etc) Il s'agit d'une semaine devant « booster » la recherche d'emploi des participants : simulations d'entretiens avec des DRH, ateliers de techniques de recherche d'emploi, visites d'entreprises, entretien avec une psychologue sur la gestion du stress, rencontre et débats sur la recherche d'emploi avec des chefs d'entreprises...</p>

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>3 - Club senior : 30 % des places de chaque promotion seront réservées en priorité à des demandeurs d'emploi (DE) senior issus du quartier de Terre-Rouge Cible : Demandeurs d'emploi de 50 ans et + en dynamique de recherche d'emploi n'ayant pas de freins périphériques et acceptant de travailler en groupe. Principe : 10/12 membres, accompagnés pendant 3 mois, en groupe, à raison de 2 demi-journées par mois + plans d'action entre chaque séance. La démarche intègre la prospection intensive et solidaire des entreprises, les démarches actives de recherche d'emploi, le respect d'un cadre structuré, des actions individuelles au sein d'un groupe solidaire, une meilleure connaissance de soi pour se mettre en valeur, une préparation d'arguments en vue des entretiens d'embauche.</p> <p>4 - Parrainage : dispositif piloté par la DIRECCTE, qui consiste à offrir à des demandeurs d'emploi en recherche active d'emploi la possibilité de bénéficier de l'appui d'un parrain ou d'une marraine afin de les aider/conseiller, d'appuyer leurs démarches, de leur ouvrir leurs carnets d'adresses... Cible : Demandeurs d'emploi adultes (priorité aux demandeurs d'emplois longue durée (DELD) et Seniors.</p> <p>5 - Aide à la mobilité AIL propose des chèques mobilité permettant et/ou facilitant l'accès aux services d'aide à la mobilité (mise à disposition d'un véhicule 2 ou 4 roues, achat d'un véhicule, mise à disposition d'un véhicule avec chauffeur). Ce service existant sera renforcé au profit des habitants du NQP.</p>
<p>Partenaires de l'action</p>	<p>Centres sociaux – Mission locale – CCAS - Grand Cahors – Département...</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Créer une dynamique par la multiplication et la concentration d'actions ciblées, afin de faciliter et d'accélérer le retour à l'emploi. Objectif visé actions Pôle Emploi : 30% de retours à l'emploi à M+3.</p>
<p>L'action est-elle nouvelle ?</p>	<p>Oui</p>
<p>Moyens matériels et humains mobilisés</p>	<p>Tous les conseillers Pôle Emploi suivant des demandeurs d'emploi de Terre-Rouge et des quartiers contrat de ville. Service développement économique du Grand Cahors.</p>
<p>Engagements financiers</p>	<p>Crédits Politique de la ville. Financement DIRECCTE pour les actions Parrainage et Chèques mobilité.</p>
<p>Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>2015 - 2020</p>
<p>Indicateurs retenus pour l'évaluation</p>	<p>Nombre de retours à l'emploi (à M+3 en fonction des actions). Nombre de personnes convoquées / reçues. Nombre de positionnement par action (parrainage, Marathon de l'emploi, club senior, accompagnement renforcé, promotion de profils via les conseillers Pôle Emploi dédiés Entreprises). Nombre d'actions d'autres types, enclenchées à l'issue des entretiens (prestations d'accompagnement, ateliers...).</p>
<p>Communication</p>	<p>Pôle Emploi. Relais via Antenne d'Oc, la Dépêche du Midi (conférence de presse) UT du Lot de la DIRECCTE. AIL Midi-Pyrénées. Service communication du Grand Cahors</p>

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES VERS LES DISPOSITIFS D'INSERTION

► **DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ :**

EMPLOI - FORMATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

► **ELÉMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIFS**

L'accompagnement éducatif des jeunes déscolarisés sur les quartiers de veille et le quartier prioritaire proposait un accompagnement social, familial, d'accès aux loisirs. L'insertion professionnelle ou le retour à une formation qualifiante se faisait de manière individuelle, aléatoire selon les opportunités mais, mise à part la mission de lutte contre le décrochage scolaire basée au collège Olivier de Magny, il n'existait pas de dispositif collectif pouvant être proposé à des jeunes en rupture scolaire ou d'apprentissage.

Aujourd'hui, ces dispositifs existent et permettent aux éducateurs et animateurs de la prévention spécialisée notamment de trouver des réponses adaptées aux problématiques des jeunes qu'ils accompagnent. **Suivi renforcé et personnalisé, travail en partenariat systématisé, va et vient entre travail de rue et lien avec les institutions, ces nouveaux dispositifs, tout en offrant de nouveaux possibles, imposent de nouvelles méthodes de travail pour qu'ils soient une réussite.** Le nouveau quartier prioritaire de Terre-Rouge a vocation à être précurseur et expérimental dans le cadre de ce travail en partenariat novateur.

Public concerné par l'action	Jeunes de 16 à 25 ans en rupture scolaire ou d'apprentissage
Porteur de l'action	Centres sociaux – Equipes de prévention spécialisée – Département – Villes de Cahors et Pradines
Descriptif de l'action	<p>Ces nouvelles actions consistent à venir renforcer l'accompagnement des jeunes en rupture relevant du dispositif de prévention spécialisée par le développement des actions du champ socio-professionnel.</p> <p>1/ Dispositif « garantie jeunes » porté par la Mission Locale permettant à un jeune de 18 à 25 ans en grandes difficultés de bénéficier d'une garantie financière (433.50€) soumise à contrepartie (participer réellement à 6 semaines de « remobilisation collective » en groupe de 12 à 15 jeunes ; effectuer un minimum d'heures (autour de 450) de travail ; accepter un accompagnement renforcé d'un conseiller référent de la mission locale)</p> <p><u>Partenariat envisagé :</u> Interventions thématiques spécifiques et rencontres avec les jeunes sur des thèmes particuliers lors de temps collectifs (présentation des structures, des dispositifs sportifs, de l'éducation spécialisée, des opportunités d'animation socio-culturelle, des dispositifs d'insertion). Repérage et mobilisation des jeunes (information, accompagnement aux réunions collectives organisées en amont) là où ils se trouvent, en allant vers eux et leurs habitudes. Travail en binôme entre les professionnels de prévention spécialisée et les professionnels des structures d'insertion. Accompagnement et suivi éducatif de prévention spécialisée maintenus dès que nécessaire en coordination avec le conseiller référent du dispositif Garantie Jeunes et le professionnel référent prévention spécialisée. Bilans réguliers (un par trimestre) communs ML/ESC (référénts) et autres partenaires impliqués dans le suivi du jeune. Permanence hebdomadaire de la Mission Locale sur le Nouveau Quartier Prioritaire pour favoriser et faciliter tant le lien avec les jeunes qu'avec les partenaires avec la mise à disposition d'un local adapté à cet accompagnement.</p>

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>2/ Service civique « spécialisé » porté par la Ligue de l'enseignement et les PEP46 permettant à des jeunes de 16 à 25 ans en difficultés sociales de bénéficier d'un service civique pendant 6 à 8 mois. Dispositif complémentaire du service civique classique en bénéficiant d'un accompagnement « professionnel » renforcé et d'un lieu d'accueil du service civique sensibilisé aux difficultés sociales des jeunes et volontaire pour en accueillir.</p> <p>PARTENARIAT ENVISAGÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information et sensibilisation des jeunes concernés. - Accompagnement des jeunes vers la Ligue de l'Enseignement et les PEP 46. - Accompagnement éducatif continu des jeunes durant le service civique par les professionnels de la prévention spécialisée en lien avec les structures d'accueil mais également les associations porteuses du dispositif. - Rencontres régulières concernant le suivi individualisé du jeune. - Bilan annuel entre les structures partenaires. <p>3/ Les chantiers d'insertion « spécialisés » en partenariat avec les association d'insertion en direction des jeunes de 18 ans et plus permettant à un petit collectif de jeunes repérés de participer sur un temps donné à un projet de sensibilisation au monde du travail (supports pouvant être différents selon les besoins). Et cela encadré au niveau éducatif par un/des professionnels de la prévention spécialisée et soutenu par les associations d'insertion.</p> <p>PARTENARIAT ENVISAGÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage d'un petit collectif pouvant enclencher une démarche de chantier d'insertion. - Rencontre jeune/professionnel/association d'insertion pour construire le projet spécifique tant du chantier que du jeune. - Accompagnement en binôme du jeune sur le volet social et professionnel. - Encadrement du/des chantiers d'insertion par le personnel éducatif repéré prévention spécialisée. - Accompagnement des jeunes vers les chantiers d'insertion des associations ou vers des projets professionnels ou de formation. <p>A ces différents dispositifs possibles, vient s'ajouter pour les jeunes de 16 à 25 ans, celui de la Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire avec qui des liens importants et réguliers existent.</p>
<p>Partenaires de l'action</p>	<p>Mission Locale du Lot – CD – Associations d'insertion – Département – Education Nationale – CFA – Chambres des métiers - pep 46</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>POUR LES JEUNES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprendre confiance en eux. - Bénéficier d'un accompagnement éducatif global. - Construire des parcours d'insertion personnalisés en s'appuyant sur des dispositifs leviers. - Repérer les associations d'insertion comme une opportunité de s'en sortir par le passage entre chantiers d'insertion en interne (organisé par l'ESC), chantiers d'insertion organisés par Quercy Contact et l'association d'insertion où le jeune peut, peu à peu, retrouver une activité professionnelle et un tremplin vers le monde du travail classique. - Bénéficier d'un accompagnement renforcé en terme de projet professionnel. - Participer à des chantiers d'insertion au cœur de leur quartier et servant le mieux vivre de l'ensemble de ses acteurs (habitants, commerçants, associations, structures diverses). <p>POUR LES PARTENAIRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le partenariat et l'efficacité des actions de chacun. - Inscrire les accompagnements des jeunes dans une démarche globale et ouvrir des possibles. - Etre au plus près des besoins.
<p>L'action est-elle nouvelle ?</p>	<p>Oui</p>
<p>Moyens matériels et humains mobilisés</p>	<p>Temps de travail des différents professionnels des structures partenaires. Subvention de prévention spécialisée en direction des équipes concernées. Mise à disposition d'un local par la Ville de Cahors pour la permanence Mission Locale. Médiateur (adulte relais), membre de l'équipe de prévention spécialisée, axe son travail sur les questions d'insertion en favorisant l'information et l'accompagnement vers les dispositifs correspondants.</p>
<p>Engagements financiers</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>A partir de septembre 2015</p>
<p>Indicateurs retenus pour l'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes repérés « prévention spécialisée » ayant utilisé le ou les dispositifs nouveaux - Nombre de jeunes poursuivant une démarche professionnelle et/ou de formation pérenne suite à leur inscription dans un de ces dispositifs - Rapport d'activité de la prévention spécialisée annuel

CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DES ACTEURS PREVENTION JEUNESSE ET PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

► DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ :

RÉUSSITE ÉDUCATIVE - SPORTS-CULTURE-JEUNESSE-VIE ASSOCIATIVE ET LOISIRS

PRÉVENTION - SÉCURITÉ

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

► ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIFS

La convention d'objectifs de Prévention spécialisée qui lie le Département du Lot et la Ville de Cahors précise que :

« Dans le cadre de la mission des compétences du Conseil départemental en matière de protection de l'Enfance, et sans préjudice des missions incombant tant au service de protection de l'enfance qu'au service territorial, les « espaces sociaux et citoyens de Cahors » sont chargés d'apporter leur concours à la politique de prévention et au traitement des phénomènes d'inadaptation sociale de la jeunesse, et particulièrement de mener des actions éducatives tendant à permettre une meilleure insertion sociale et socioprofessionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en situation de danger ».

La prévention spécialisée doit avoir une action de prévention des acteurs de délinquance et de marginalisation chez les jeunes à travers la mobilisation de projets individuels ou collectifs. Elle s'adresse aux jeunes ainsi qu'à leurs familles. La prise en compte de l'environnement du jeune est essentielle que ce soit en premier lieu sa famille, mais aussi les établissements scolaires ou d'apprentissage, les groupes de pairs, le quartier où il vit et parfois qu'il occupe, les structures d'insertion professionnelle, etc. C'est une action particulière qui s'appuie et sur un travail en direction du jeune, dans une relation duelle et dans des lieux singuliers tels que la rue où l'éducateur peut se sentir seul parfois et sur un travail en réseau très important sans lequel le travail d'insertion socio-professionnel ne peut s'inscrire. L'éducateur de rue, de prévention est un pont, un relais, une porte d'entrée vers les dispositifs de droit commun entre un jeune souvent isolé et esseulé (malgré son inscription dans un groupe de pairs) et un ensemble d'acteurs susceptibles d'ouvrir des opportunités.

Parallèlement, beaucoup d'associations ou institutions interviennent auprès de ces jeunes au titre de leur insertion sociale et professionnelle (scolarité, formation, apprentissages, emplois etc), de suivis éducatifs qu'ils soient administratifs ou judiciaires.

Ce public cumule souvent les problématiques ainsi que le nombre d'intervenants spécialisés. Entre les éducateurs des structures exerçant un mandat, les éducateurs de prévention spécialisée, les conseillers de la mission locale, les professeurs des établissements scolaires ou d'apprentissage/formation, les travailleurs sociaux du conseil départemental, les interlocuteurs sont nombreux à intervenir au plus près du jeune et de sa famille chacun relevant de missions différentes. Mais cette richesse peut parfois aussi être un frein un frein à l'insertion socio-professionnelle du jeune en l'absence de travail partenarial.

La démarche du contrat de ville permet de favoriser l'émergence d'un réseau d'acteurs coordonné et organisé autour des jeunes fragilisés notamment de la prévention spécialisée afin de favoriser leur insertion sociale et scolaire/ professionnelle. Ce réseau d'acteurs peut s'appuyer sur le CLSPD (contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance), dispositif aujourd'hui opérationnel.

Public concerné par l'action	Les jeunes de 16 à 25 ans fragilisés et leur famille
Porteur de l'action	Phase 1 : CLSPD / Structure sociale du quartier Phase 2 : structures exerçant un mandat auprès des jeunes fragilisés (PJJ/AEMO/AED)
Descriptif de l'action	Phase 1 : Etat des lieux de l'existant, du fonctionnement actuel à travers : - des rencontres régulières type petits déjeuners partenaires mensuels, - la mise en place de journées ou demi-journées d'informations et de formation communes sur la thématique « jeunes fragilisés ». Phase 2 : Mise en place de réunions de concertation et d'échanges : - Techniques régulières permettant un travail d'information et de coordination autour des projets individualisés des jeunes repérés et de projets collectifs co-portés, - institutionnelles faisant état de l'avancement de l'action présentée
Partenaires de l'action	Mission Locale – Education Nationale – CFA – Organismes de formation - PJJ – Assistante sociale de secteur – AEMO/AED – CDE – IREPS MP - CLSPD
Résultats attendus	- Accompagnement du jeune plus efficace pour son insertion socio-professionnelle - Amélioration de la communication et de l'interconnaissance entre les différentes structures - Meilleure connaissance par les jeunes des différentes structures et institutions
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Moyens matériels et humains mobilisés	Temps de travail des différents acteurs sur leurs missions respectives
Engagements financiers	
Calendrier de mise en œuvre	Phase 1 : 1 ^{er} semestre 2016 Phase 2 : à partir du 2 ^e semestre 2016
Indicateurs retenus pour l'évaluation	- impacts de l'action sur la file active de prévention spécialisée - nombre de réunions tenues - nombre de partenaires présents - efficacité des interventions des partenaires

ESPACE JEUNES 16/25 ANS

► **DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ :**

PRÉVENTION - SÉCURITÉ
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

► **ELÉMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIFS**

Les jeunes de 16 à 25 ans représentent une partie importante de la population sur le quartier prioritaire de Terre-Rouge. Une part significative de ces jeunes sont déscolarisés et cumulent des problématiques tant d'ordre social que professionnel.

Lors du travail de diagnostic, l'ensemble des acteurs professionnels intervenant avec ce public de manière générale, mais également avec les 16/25 ans relevant de la prévention spécialisée, ont pu noter le besoin de leur proposer un espace dédié où se retrouver dans un cadre sécurisé, partagé et en présence de professionnels garants du cadre et du respect du règlement. Les jeunes eux-mêmes ont pu exprimer ce besoin clairement. L'objectif est de pouvoir étudier sa faisabilité et de répondre de manière adaptée et accompagnée aux besoins des jeunes. Ils doivent être partie prenante et acteurs de ce projet afin de pouvoir s'y impliquer et l'investir. Pour cela, ils seront sollicités dans l'élaboration de ce projet ainsi que dans sa conception (chantier d'insertion, règlement intérieur, contenu, ...) et sa mise en œuvre

Public concerné par l'action	Jeunes de 16 à 25 ans en priorité
Porteur de l'action	Mairie de Cahors pour la coordination à travers l'espace social et citoyen du quartier
Descriptif de l'action : PHASE 1 : étude d'opportunité du projet PHASE 2 : Mise en œuvre du projet	<p>Etudier la faisabilité de création au sein du quartier prioritaire de Terre-Rouge d'un espace dédié aux jeunes de 16 à 25 ans, lieu permanent de rencontres et d'échanges, permettant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'émergence et l'expression de projets collectifs ; - un accompagnement pluridisciplinaire (animateurs /éducateurs /psychologues /conseillers techniques/...) individualisé ; - une information tant en terme de prévention généraliste que d'emplois, de formations, d'accès aux loisirs pour cette tranche d'âge ; - le travail en partenariat et en réseau pour tous les acteurs intervenant auprès de ce public. <p>Proposer, accompagné par des professionnels (en binôme) et selon un règlement intérieur construit avec des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un accueil collectif sur des temps pertinents pour ce public (pause méridienne, soirée, weekend) ; - la possibilité d'entretiens individualisés avec un jeune pour l'ensemble des partenaires pouvant aller jusqu'à des permanences dans les locaux tel que celui proposé par la Mission Locale sur les différents dispositifs d'insertion ; - l'opportunité d'avoir accès à toute l'information concernant les jeunes.
Acteurs concernés par l'action	Espaces sociaux et citoyens de la ville – Conseil citoyen - Centres sociaux associatifs – Mission Locale – Pôle Emploi – IREPS 46 – Etablissement scolaire Monnerville – Service jeunesse – Département – AEMO-AED – Lot Habitat – SDPJJ – BIJ – CFA – Chambre des métiers – Association d'insertion –Banque Alimentaire – MLDS – DDCSPP – Grand Cahors

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser la place des jeunes sur le quartier - Meilleure information des jeunes sur l'ensemble des dispositifs les concernant - Favoriser le lien entre les jeunes et les structures et les institutions missionnées pour travailler auprès d'eux - Développer un outil facilitant l'insertion socio-professionnelle des jeunes relevant de la prévention spécialisée - Faciliter le vivre ensemble sur le quartier
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Moyens matériels et humains mobilisés	<p>Un local (accueil + salle collective avec kitchenette + deux bureaux) en état donnant sur l'extérieur mis à disposition par Lot Habitat au sein des bâtiments HLM avec la mise en place d'un chantier d'insertion avec les jeunes vivant dans le quartier pour son aménagement / amélioration / petits travaux de second œuvre.</p> <p>Coordination + Educateur prévention spécialisée + médiateur adulte relais prévention</p> <p>Mise à disposition d'heures de salariés ou temps de travail identifiés au sein de l'accueil jeunes pour les structures partenaires souhaitant s'engager sur le projet permettant l'accompagnement en binôme et donc dans la régularité</p> <p>Convention de partenariat pour l'ensemble du partenariat</p>
Engagements financiers	<p>Pour l'ensemble des structures dans l'identification de temps de travail de salariés sur l'espace jeunes</p> <p>Contrat de ville à travers les appels à projet annuels</p> <p>Recherche de subventions</p> <p>Quote-part financement existant Mairie de Cahors prévention spécialisée (délégation de mission Département)</p>
Calendrier de mise en œuvre	<p>Etude d'opportunité : 2015</p> <p>Elaboration du projet : 2016</p>
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes accueillis - Participation effective des différentes structures intervenant auprès de cette tranche d'âge - Insertion socio-professionnelle des jeunes de la prévention spécialisée sur les différents dispositifs existants - Nombre de projets collectifs mis en œuvre et aboutis - Satisfaction des différents partenaires sur l'amélioration du travail en réseau - Satisfaction de la population par rapport au vivre ensemble sur le quartier
Communication	Service communication de la Ville de Cahors et de la CA du Grand Cahors

ACCUEIL DE JEUNES (14-18 ANS) SUR LA PAUSE MERIDIENNE EN PERIODE SCOLAIRE

▶ **DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ :**

RÉUSSITE ÉDUCATIVE - SPORTS - CULTURE - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE ET LOISIRS

PRÉVENTION - SÉCURITÉ

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

▶ **ELÉMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIFS**

Le travail de diagnostic a pu mettre en évidence sur Terre-Rouge deux temps très identifiables en terme de vie de quartier : le temps scolaire et le reste. En effet, concernant la scolarité des adolescents et jeunes adultes, ce quartier bénéficie de la cité scolaire Monnerville et du centre de formation des apprentis de la chambre de métiers. Ce sont deux institutions recevant des publics jeunes et qui participent à la dynamique du quartier sur les temps scolaires mais qui peuvent parfois aussi la déséquilibrer de par leur nombre et leur occupation de l'espace notamment durant la pause méridienne.

Afin de répondre à ce besoin, le service jeunesse de la ville de Cahors, en partenariat avec l'espace social et citoyen de Terre-Rouge a décidé de proposer aux jeunes de 14 à 18 ans (conventionnement DDCSPP + CAF), tout au long de l'année scolaire, un accueil sur la pause méridienne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 14h (temps périscolaire).

L'objectif est de proposer aux jeunes un espace dédié entre midi et deux où ils peuvent déjeuner mais aussi se poser, se ressourcer, accéder à des postes informatiques, bénéficier d'ateliers de découverte, de temps d'échanges, etc. Cet espace sera animé par des animateurs du service jeunesse et de l'espace social et citoyen de Terre-Rouge mais également des structures, partenaires associatifs ou institutionnels impliqués auprès de la jeunesse : MJC, établissements scolaires, associations sportives et culturelles...

Des ateliers spécifiques seront proposés en fonction des besoins exprimés à travers des supports culturels, sportifs, citoyens afin de favoriser l'implication des jeunes dans la vie du quartier mais aussi leur permettre d'être acteur des projets de développement du territoire.

La mise en œuvre effective de ce projet se fera dans les nouveaux locaux de l'Espace Social et Citoyen de Terre-Rouge dans un premier temps.

Public concerné par l'action	Collégiens et lycéens du groupe scolaire Monnerville, apprentis du CFA, jeunes de 14 à 18 ans vivant sur le quartier de Terre-Rouge, déscolarisés ou décrocheurs.
Porteur de l'action	Ville de Cahors (Service jeunesse & Espace social et citoyen de Terre-Rouge)
Descriptif de l'action	L'accueil jeunes est un dispositif d'accueil collectif dérogatoire, à caractère éducatif, pour les ados de 14 à 17 ans révolus. Il regroupe de 7 à 40 mineurs pendant au moins 14 jours par an. Dans ce dispositif, les modalités de l'accueil et du fonctionnement sont spécifiquement adaptées aux adolescents : - libre accès et libre adhésion ; - des activités encadrées, pas dirigées ; - l'accueil jeunes est un lieu d'écoute, de rencontres et de ressources, au sein duquel se construisent des projets de jeunes. Ce projet s'articule avec celui de création d'un espace jeunes (16/25 ans, voir fiche n°23)
Partenaires de l'action	Etablissements scolaires – CFA – Réseau associatif – CTSC – CAF - DDCSPP
Résultats attendus	- Meilleure information en direction des jeunes concernant les actions leur étant destinées sur le territoire Meilleure connaissance des attentes des jeunes sur le territoire - Développement des actions de participation citoyenne portées par les jeunes - Identification d'un lieu ressource pour les jeunes du quartier - Diminution de l'occupation des halls d'immeubles et autres lieux collectifs à usage personnel par les jeunes étudiants ou lycéens - Développement de la transversalité avec le service jeunesse
L'action est-elle nouvelle ?	L'action s'appuie sur le retour d'expériences de deux projets d'accueil sur la pause méridienne qui pour l'une n'existe plus et pour l'autre existe mais s'adresse à un public cible, les étudiants de la mission de lutte contre le décrochage scolaire. En effet, une expérience durant quelques semaines d'une ouverture des Docks par le service jeunesse de la Ville de Cahors sur la pause méridienne avait été tenté il y a deux ans et, même si cela n'avait pas forcément été une réussite en terme de fréquentation, certains éléments analysés nous montrent que le caractère excentré du lieu y était pour beaucoup d'autant plus que le centre-ville de Cahors propose déjà des lieux d'accueil pour les jeunes tels que les cafés, les parcs, ... Par contre, rien de tout cela n'existe à Terre-Rouge qui, pourtant, compte un grand nombre de jeunes collégiens, lycéens, étudiants et apprentis. Le besoin existe. D'autre part, l'espace social et citoyen de Terre-Rouge travaille en partenariat avec la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire depuis maintenant 3 ans. Ce partenariat prend plusieurs formes et, entre autres, celle d'un accueil des jeunes étudiants de la MLDS sur la pause méridienne deux journées par semaine en période scolaire. Cette action est donc nouvelle car elle s'adresse aux jeunes de manière globale et s'inscrit dans une volonté partagée d'un ensemble d'acteurs. Pour autant, elle bénéficie de l'expérience d'actions plus spécifiques qu'elle va intégrer.
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle ?	Depuis octobre 2012, un accueil jeune est implanté sur le site des Docks (en centre ville), géré par le service jeunesse municipal. Cet accueil fonctionne toute l'année, en période scolaire et pendant les vacances scolaires. Concernant la pause méridienne, l'accueil jeune des Docks est ouvert au public, uniquement les mercredis en période scolaire.
Moyens matériels et humains mobilisés	- Un espace ou salle dédiée à l'accueil jeune et à son public sur le temps de pause méridienne ; Un petit espace restauration comprenant réfrigérateur + micro-ondes ; - Tables + chaises ; - Des supports de loisirs pédagogiques : jeux de société + jeux vidéo ; WIFI & tablettes tactiles ; ping pong + baby-foot ; etc... - Matériels divers pour la mise en œuvre d'animations spécifiques (appareil photo, caméra vidéo, vidéo projecteur, écran, système son portatif, ...) - Chaque jour d'ouverture : 2 animateurs du service jeunesse + 1 animateur de l'Espace Social et Citoyen de Terre Rouge - Une fois par semaine (présentation des animations ponctuelles sur un planning mensuel), animation spécifique menée par un partenaire local (MJC, BJJ, Carrefour des Sciences, associations sportive + culturelle, ...)

Engagements financiers	Mairie de Cahors – CAF du Lot Mise à disposition de temps de personnel pour les structures partenaires notamment l'éducation nationale
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	Formalisation du diagnostic et échanges avec les partenaires : septembre 2015 Information dans les établissements : automne 2015 Mise en œuvre : fin 2015
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes participants - Assiduité ou rotation du public - Comportement général et relationnel avec les animateurs - Participation collective ou repli individuel - Emergence de projets de jeunes ou positionnement consommateur
Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Début septembre, information des partenaires et acteurs locaux : collège, lycée, CFA, Mission Locale, ... - Mi-septembre, stand d'information (2 jours) au sein des établissements scolaires (collège, lycée, CFA) et support de communication (flyers) pour la mobilisation du public ; - Affichage et communication dans les commerces locaux ; - Communication municipale (Cahors Magazine)

PLAN TERRITORIAL DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

► **DOMAINE OU CHAMP CONCERNÉ :**

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

► **ELÉMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIFS**

La réduction des inégalités qui frappent les habitants des quartiers et la lutte contre les discriminations qui constitue un axe transversal des contrats de ville nécessitent la mise en œuvre d'un plan territorial de lutte contre les discriminations. L'objectif principal est de développer l'égalité réelle de traitement en prévenant et en réduisant les facteurs de risques de discrimination auprès de l'ensemble des structures et projets intervenant dans le cadre du contrat de ville, quelle que soit la thématique abordée.

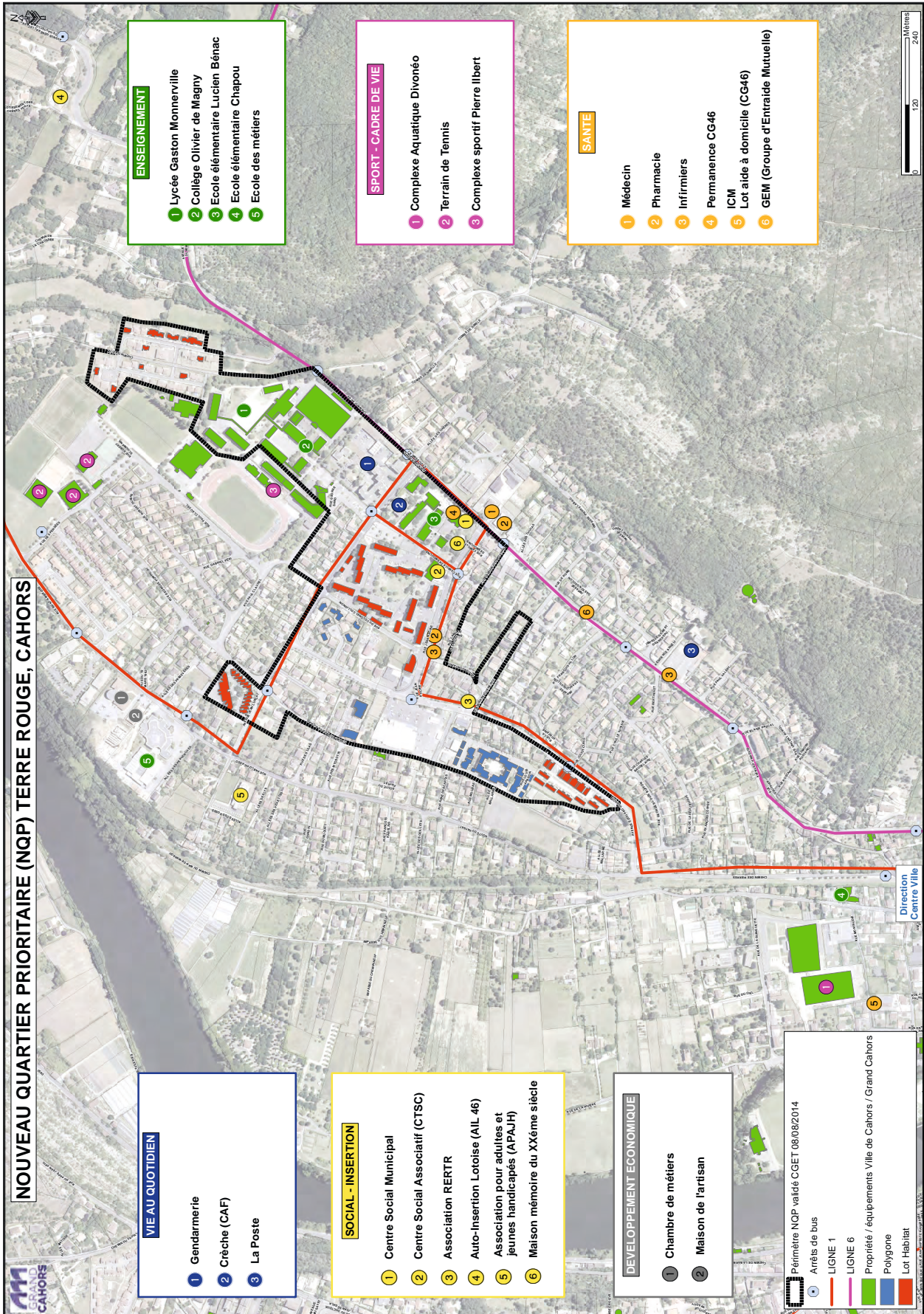
Il s'agit d'intégrer le principe de non-discrimination dans les pratiques et les processus professionnels de l'ensemble des partenaires territoriaux du contrat à l'échelle intercommunale.

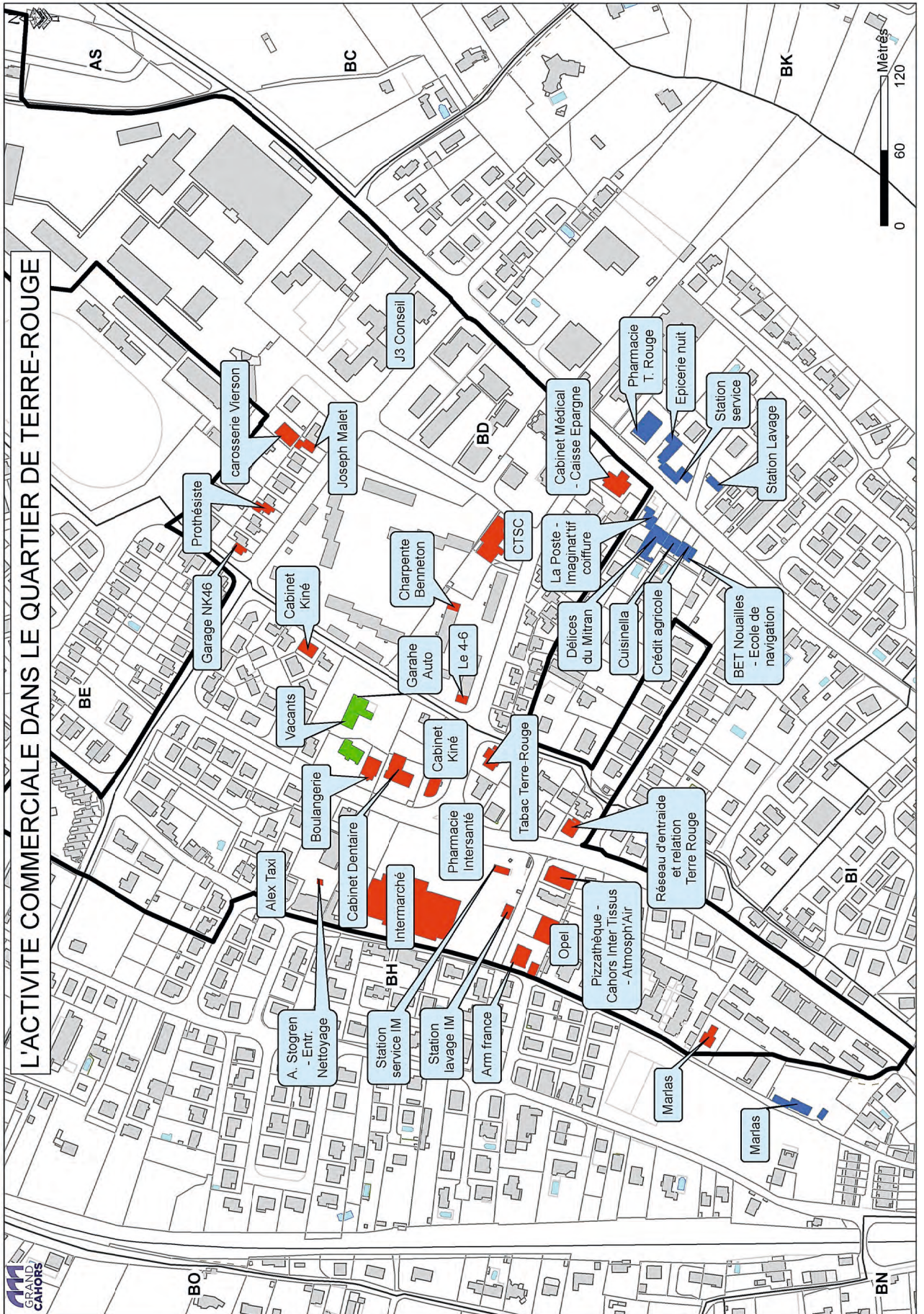
Public concerné par l'action	Prioritairement l'ensemble de la population et des professionnels du quartier de Terre-Rouge et plus largement du Grand Cahors.
Acteurs concernés par l'action	Les services et opérateurs de l'Etat, les bailleurs, les entreprises, les collectivités, les associations...
Porteur de l'action	Grand Cahors
Descriptif de l'action	Le cadre réglementaire de la politique de la ville suppose désormais de prendre en compte et d'agir en faveur de la lutte contre les discriminations, particulièrement celles portant sur l'accès au logement, à l'emploi. Il est donc nécessaire de procéder à un état des lieux des problématiques en jeu sur le territoire du NQP et comparativement sur le territoire du Grand Cahors, afin d'engager l'ensemble des partenaires concernés (institutionnels, associatifs, professionnels, ...) à œuvrer collectivement et conjointement pour mettre en place un diagnostic et des actions prévenant toute forme de discrimination. Proposer et mettre en place, en appui du diagnostic réalisé par un opérateur externe mandaté au travers du CGET, une démarche conjointe de recherche-action qui viendra étayer et mettre en œuvre les préconisations et pistes de travail issues du diagnostic.
Résultats attendus	Une objectivation des discriminations vécues sur le territoire avec un état des lieux impliquant les habitants et acteurs Une approche intégrée mobilisant le droit commun des services de l'état et des collectivités Un programme opérationnel d'actions contribuant à la prévention et à la lutte contre les discriminations
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Moyens matériels et humains mobilisés	Humaine par l'intervention d'un cabinet et/ou association Matérielle par la mise à disposition de salles, de vidéo projecteur...
Engagements financiers	Crédits politique de la ville : 10 000 € en 2015
Calendrier de mise en œuvre	2015-2016
Indicateurs retenus pour l'évaluation	- élaboration d'un diagnostic, état des lieux - nature des documents et productions réalisées - nombre de partenaires mobilisés - qualité des actions proposées en fin de phase de diagnostic



ANNEXES

Annexe 1 : Carte détaillée du NQP de Terre-Rouge	154
Annexe 2 : Plan des activités économiques sur le quartier de Terre-Rouge	155
Annexe 3 : Détail du droit commun relevant du pilier cohésion sociale	156
Annexe 4 : Flyer de présentation du Conseil citoyen	168
Annexe 5 : Liste des conventions entre le Ministère de la Ville, les autres Ministères, opérateurs et partenaires	170
Annexe 6 : Indicateurs utilisés pour le diagnostic	171





RECENSEMENT DES DÉMARCHES ET STRUCTURES DE DROIT COMMUN DANS LE CHAMP DE LA COHESION SOCIALE

ENFANCE, PARENTALITÉ

1/ LES ACTIONS DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (SDSF)

Dans le cadre de la réforme de la gouvernance de la petite enfance et de la parentalité, le Lot a signé le 13 juillet 2014, le Schéma départemental des Services aux familles (SDSF), avec 7 partenaires : la Préfecture, la CAF, le CG, l'Éducation Nationale, la MSA, l'UDAF et l'association des Élus du Lot. Les différentes instances de pilotage et techniques sont animées par la Caf.

Ce schéma départemental, élaboré, à partir d'un diagnostic partagé, prévoit de réduire les inégalités d'accès aux services et pour cela, a mis l'accent sur 4 axes de travail, dont 2 intéressent plus particulièrement le contrat de ville :

- l'accueil du jeune enfant de moins de 3 ans (collectif ou individuel) de part les inégalités constatées sur le territoire dans l'offre de service et l'accès aux modes de garde
- le soutien à la parentalité car les dispositifs actuels sont inégalement répartis sur le territoire et même parfois inexistantes.

Pour aider les familles à concilier vie familiale, sociale et professionnelle, des structures d'accueil et de loisirs de l'enfant sont présentes sur l'ensemble du département :

► SUR LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE :

A / LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) SUR LE GRAND CAHORS :

- 4 crèches collectives (dont 1 sur le secteur NPQ)
- 1 crèche familiale
- 2 jardins d'enfants

Ces structures répondent aux besoins collectifs de garde réguliers, occasionnels ou d'urgence des familles ayant des enfants de moins de 3 ans.

Au regard des besoins repérés dans le cadre du SDSF, une attention particulière sera accordée aux demandes d'accueils spécifiques et/ou innovants.

B / LES RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) :

Les RAM contribuent à l'animation du réseau départemental et interdépartemental. Leur but est d'instituer un lieu pour que les professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents puissent se rencontrer (temps collectifs d'échanges, activités d'éveil) et ainsi favoriser la professionnalisation de l'accueil individuel.

A ce jour, 91% de l'activité des Assistantes Maternelles est couverte par un RAM soit une couverture de 19 RAM (26/33 cantons) sur l'ensemble du territoire.

Pour rappel, le quartier NPQ de Terre rouge est couvert par le RAM de Cahors dont la gestion est assurée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Cahors.

► **SUR LE SECTEUR DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE /CITOYENNETÉ :**

On compte sur le Grand Cahors **5 centres sociaux** : 3 municipaux et 2 associatifs, le Centre Technico-Social Cadurcien (CTSC), et la Maison Départementale des Familles. Ces structures ont vocation à animer la vie sociale, à rompre l'isolement, à prévenir et à réduire les exclusions, à renforcer la solidarité entre les personnes. Par ailleurs, l'accent doit être mis sur la participation des habitants et leur permettre d'exprimer et de réaliser leurs projets.

► **SUR LE SECTEUR DE LA PARENTALITÉ :**

Le SDSF prévoit également l'accompagnement des parents dans l'exercice de leur fonction parentale, ce qui contribue à renforcer le lien entre familles et école en s'appuyant sur les dispositifs suivants :

A / LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS /PARENTS (LAEP) :

Les Laep participent à l'accompagnement précoce de la fonction parentale. Les accueillants écoutent les enfants et leurs parents sans jugement ni interprétation. C'est en ce sens qu'ils favorisent et facilitent la relation parent-enfant ainsi que la relation avec leurs pairs. Ils accueillent conjointement des enfants âgés de 0 à moins de six ans et leurs parents ou un adulte responsable dans le respect de l'anonymat. Agréé par la Caf, le Laep de Cahors est porté par l'association " Prélude ".

B - LE RÉSEAU D'ÉCOUTE D'ACCUEIL ET D'APPUI AUX PARENTS (REAAP) :

Le REAAP 46 a été mis en place dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles 2013-2017. Animé par la Caf, qui assure également la coordination départementale des partenaires du domaine de la parentalité, le REAAP vise à permettre la mise en réseau des acteurs, et développe des actions spécifiques (formations,...). L'adhésion au REAAP 46 est formalisée par la signature par les structures de la Charte départementale de l'Accompagnement à la parentalité.

2 - LA MAISON DÉPARTEMENTALE POUR LES FAMILLES :

Une maison départementale pour les familles va s'ouvrir dans le courant du 2^{ème} semestre 2015 au sein du quartier de Sainte Valérie à Cahors. Elle sera portée par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) du Lot et a pour mission de créer un lieu qui regroupera tous les services dédiés à la famille.

Des services déjà existants (médiation familiale, point info famille) seront complétés par des nouveautés telles que le conseil conjugal et familial, le centre de ressources sur la parentalité, l'opération scolaire « une heure, un enfant ».

A / LA MÉDIATION FAMILIALE :

Il est proposé un service de médiation familiale à l'ensemble de la population lotoise. C'est un espace pour trouver un temps pour renouer le dialogue et rechercher une issue à un différend familial. L'objectif est de clarifier une situation, d'apaiser des tensions, de faciliter la recherche de solutions concrètes et adaptées, mutuellement acceptables.

Le public bénéficiaire : les personnes mariées ou non, avec ou sans enfant qui envisagent de se séparer, les membres d'une famille susceptibles de vivre une rupture, les grands-parents ayant des difficultés à garder des liens avec leurs petits-enfants, les jeunes adulte en rupture familiale.

B / LE POINT INFO FAMILLE :

Il est chargé d'orienter les familles vers les dispositifs d'aide les plus adaptés à leurs besoins et de les informer de manière complète, actualisée et généraliste sur les services auxquels elles peuvent avoir accès. Le service répond aux questions de toute nature par téléphone, par mail et par un accueil physique.

C / LE SERVICE DES TECHNICIENNES INTERVENTIONS SOCIALES ET FAMILIALES (TISF) :

Ce service permet d'intervenir auprès de familles confrontées à des événements les fragilisant, en apportant un soutien éducatif, technique et psychologique pour renforcer l'autonomie. En effet, le but des TISF est d'accompagner de manière individuelle des familles ou des personnes isolées vers une insertion sociale voire une intégration.

D / LE CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL :

Ce service consiste à recevoir des personnes (jeunes ou adultes), des couples, parfois des familles qui rencontrent, dans leur vie quotidienne, des difficultés relationnelles, affectives et /ou sexuelles et qui souhaitent être aidées.

Il facilite l'expression des émotions et permet la communication afin de mieux gérer les conflits du quotidien et de retrouver une nouvelle dynamique de couple et/ou familiale. Le conseil conjugal et familial propose ses services à l'ensemble de la population.

3 - L'ESPACE VISITE :

L'association ALGEII propose un espace dédié aux parents et aux enfants qui ne vivent pas ensemble (placement justice ou pris en charge par le service de la protection de l'enfance) et ce, afin de les aider à maintenir un lien affectif, à instaurer un dialogue qui doit être réparateur ou préparateur d'un avenir apaisé. Ce service « Espace visite » gratuit, ouvert à tous se situe à Cahors.

**ENFANCE,
PARENTALITÉ**

**► LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET
L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ :**

LES EFFECTIFS DES ÉCOLES DE CAHORS ET PRADINES (2015-2016)

COMMUNE	TPS 2 ANS	PS 3 ANS	MS 4 ANS	GS 5 ANS	TOTAL SANS LES 2 ANS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL ELEMNT
CAHORS J. CHAPOU Rte du Payrat	2	30	13	23	66						0
CAHORS L.BENAC Terre Rouge		30	23	19	72						0
CAHORS J.CALVET Pl.de Gaulle		31	21	29	81						0
CAHORS Z.LAFAGE	2	25	25	16	66						0
CAHORS BEGOUX	3	19	8	19	46						0
CAHORS J.TEYSSEYRE					0	28	19	17	20	22	106
CAHORS L.BENAC T.Rouge					0	31	25	21	28	30	135
CAHORS J.CALVET Pl.de Gaulle					0	24	30	33	35	26	148
CAHORS P.SEGALA Bellevue rue Malique	6	20	19	20	59	22	28	17	21	11	99
CAHORS MARTHE DURAND Croix de fer		18	19	17	54	13	22	16	16	19	86
CAHORS Z.LAFAGE R V.HUGO					0	28	24	25	34	28	139
CAHORS BEGOUX M. FAURE					0	14	14	14	17	16	75
CAHORS G. COULONGES LACA-PELLE		16	17	13	46	15	21	19	9	12	76
CAHORS H. ORLIAC/L. CANCE St Georges	2	15	12	21	48	13	19	17	18	21	88
Sous-total Cahors	15	204	157	177	538	188	202	179	198	185	952
PRADINES Les Escales Laberaudie	6	20	25	26	71						0
PRADINES D Roques		12	13	6	31	6	10	9	11	5	41
PRADINES J.MOULIN Labéraudie					0	18	28	24	25	27	122
TOTAL CAHORS & PRADINES	21	224	182	203	609	188	202	179	198	185	952

► **COLLÈGE OLIVIER DE MAGNY :**

L'aire de recrutement du Collège O. de Magny, définie en concertation avec le Conseil Général du Lot, comprend les communes d'Arcambal, d'Aujols, de Begoux, Berganty, Cieurac, Cremps, Croix de fer, Esclauzels, Flaujac-Poujols, Flotte, Labastide-Marnhac, Laburgade, Lamagdelaine, Laroque-des-Arcs, Pradines, Pradines Laberaudie, Saint-Georges, Saint-Gery, Valroufie et Vers. Les caractéristiques sociales de ces communes sont diverses et contribuent à une réelle mixité sociale. Pour la commune de Cahors-même, le quartier de Ste Valérie est rattaché à Gambetta alors que La croix de Fer et Terre Rouge, quartiers eux aussi plutôt défavorisés, dépendent d'O. de Magny. Le Conseil Départemental a pour projet, à partir du nouveau secteur de recrutement du collège de Luzech, de désengorger O. de Magny et de rattacher La Croix de Fer à Gambetta. Géographiquement, son aire de recrutement s'étend sur l'extérieur de la boucle du Lot à Cahors. A contrario, l'aire de recrutement de l'autre collège cadurcien, Gambetta, couvre l'intérieur de la boucle du Lot à Cahors.

► **LYCÉE GASTON MONNERVILLE :**

Il n'y a pas de sectorisation de Lycée sur Cahors propre au Lycée G Monnerville. Cahors, comme le reste du département est régi par un principe de double secteur où les élèves peuvent choisir à l'entrée en Seconde entre le Lycée Monnerville et le Lycée C. Marot. Le choix se fait donc en fonction d'une **carte des formations** commune ou propre à chaque lycée. Le Lycée G. Monnerville est un **Lycée des Métiers de l'Industrie**, qui est un label garantissant une continuité des formations dans les domaines de la production, maintenance, électricité et automobile et un partenariat actif avec le milieu économique et les collectivités territoriales. Par ailleurs il propose une classe préparatoire aux technologies industrielles : adaptation technicien supérieur (ATS) en un an. En seconde, les élèves peuvent choisir des enseignements d'exploration, sciences de l'ingénieur notamment.

1- LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

Les structures CLAS sont financées par la Caf. Le CLAS ne se limite pas à l'aide aux devoirs, mais s'inscrit dans le cadre du soutien à la parentalité.

Ces structures répondent à la Charte nationale de l'Accompagnement à la scolarité. Leur but est de créer les conditions favorables au développement de l'enfant, et à son épanouissement dans le cadre scolaire. Ces actions visent à offrir aux enfants (6 à 18 ans), aux côtés

de l'école et en complément à celle-ci, l'appui et les ressources nécessaires pour réussir. Ouvertes à tous, elles développent une attention particulière vers les enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage ou de méthodologie. Les actions sont principalement collectives, elles interviennent pendant l'année scolaire et en dehors du temps scolaire. Elles insistent sur la méthodologie, l'organisation du travail, l'autonomie la confiance en soi et l'envie d'apprendre. Elles visent à impliquer les familles dans le suivi et l'accompagnement de leur enfant. Elles peuvent prendre des formes diverses : activités culturelles ou artistiques (ateliers théâtre, jeux d'écriture...), ateliers scientifiques, sorties, conférences débats...

Sur le territoire NPQ, 2 structures «Espace Social de Terre Rouge » et l'Association «Centre Technico Social Cadurcien (CTSC) proposent de l'accompagnement CLAS au public de proximité.

2 - LA PRISE EN CHARGE DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

► **SYSTÈME D'ÉCHANGES ET D'INFORMATIONS INTERMINISTÉRIEL (SIEI) NOVEMBRE 2014 :**

La photographie SIEI de novembre 2014 recense dans le département du Lot 423 décrocheurs dont 364 nouveaux décrocheurs, c'est-à-dire non identifiés comme tels dans le précédent comptage.

Ce nombre est relativement stable depuis 3 ans avec une réduction sensible de cent jeunes sur le stock global des décrocheurs. La répartition des effectifs de décrocheurs est équilibré d'un bassin à l'autre, 180 pour le bassin ouest et le complément pour le bassin est.

Sur la ville de Cahors et plus exactement ses établissements scolaires publics, le nombre total des décrocheurs s'élève à une centaine de décrocheurs - 99 exactement -

Leur répartition sur les différents établissements est la suivante :

- 40 jeunes issus du Lycée C Marot
- 45 jeunes issus du Lycée G Monnerville (à Terre Rouge)
- 6 jeunes issus du Collège Gambetta
- 8 jeunes issus du Collège O de Magny (à Terre Rouge)

Le nombre de décrocheurs issus des collèges est moins élevé puisque le système de comptage considère comme décrocheurs les élèves de + de 16 ans et de moins de 25 ans ayant décroché d'un niveau de formation initiale l'année précédente.

► **EXPLOITATION DE SIEI ET SUIVI INDIVIDUALISÉ DES JEUNES :**

Le suivi individualisé des jeunes décrocheurs sur Cahors permet après contact avec les intéressés de programmer des accueils communs sur les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) qui permettent de diriger ensuite les jeunes vers la situation de re-médiation la plus adaptée : retour en formation initiale au sein de FOQUALE (réseau formation qualification emploi), contrat de service civique ou accompagnement à l'insertion professionnelle via les Missions Locales.

► **LA RÉPONSE DES RÉSEAUX FOQUALE AU TRAITEMENT DU DÉCROCHAGE :**

Depuis septembre 2013, le lycée des métiers G Monnerville, situé sur le NQP de Terre Rouge, est « tête de réseau » de FOQUALE dans le bassin ouest du Lot et abrite la cellule de Mission de Lutte contre le Décrochage scolaire (MLDS) ex MGI (Mission générale d'Insertion). Le choix de l'établissement de Monnerville comme tête de réseau a été fait sur le critère de sa population scolaire et de l'offre de formation du lycée professionnel.

Le rôle de la MLDS est double : inscrire en trajet de remotivation et rescolarisation des élèves passés par la plateforme et qui envisagent un retour en formation initiale, et prévenir le phénomène du décrochage, en lien avec les référents décrochage dans les lycées affiliés au réseau FOQUALE.

La MLDS du bassin ouest comptabilise aujourd'hui le suivi de 23 jeunes, dont 10 domiciliés sur Cahors.

Parmi ces 10 jeunes, 3 étaient précédemment scolarisés sur le lycée Monnerville et 1 sur le collège O de Magny (Terre Rouge).

► **LA PRÉVENTION DU PHÉNOMÈNE DE DÉCROCHAGE :**

Par ailleurs, la prévention du décrochage s'effectue au collège dans le cadre de l'Atelier-relais, dont la mission principale est d'œuvrer contre la marginalisation scolaire.

L'Atelier Relais du Lot est un dispositif issu d'un partenariat entre la Ligue de l'Enseignement et la DSDEN du Lot qui travaille en collaboration avec les CIO du Lot, la PJJ et la médecine scolaire. L'Atelier Relais du Lot accueille des jeunes du Lot sous obligation scolaire et en voie de marginalisation scolaire. Il constitue une modalité temporaire de scolarisation obligatoire à l'extérieur de l'établissement d'origine de l'élève (internat au sein du domaine de d'Auzole).

Le nombre d'élèves suivis dans les sessions de l'atelier-relais ne fait pas apparaître un nombre plus important d'élèves issus du collège O. de Magny par rapport aux collèges du reste du département.

Cependant, ayant la conviction que la meilleure prévention du décrochage réside dans l'attractivité et la différenciation pédagogiques en classe, l'Inspection d'académie a mis en place à la rentrée 2014, à O. de Magny, une expérimentation où l'équipe de l'atelier-relais vient en aide aux enseignants pour prendre en charge in situ les élèves en difficultés scolaires. Une évaluation de l'expérimentation sera menée à la fin de la présente année scolaire.

3 - LE HORS TEMPS SCOLAIRE

LE PROJET EDUCATIF LOCAL ET PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, un projet éducatif de territoire a été élaboré au niveau intercommunal. Le PEDT est à la fois un document porté par la collectivité, écrit par l'ensemble des co-éducateurs, présentant les intentions éducatives partagées sur un territoire donné et les moyens mis en œuvre pour réaliser les objectifs définis et une démarche de projet, participative et coordonnée. Il concerne l'ensemble des temps périscolaires et veille à mettre en cohérence les différents temps de l'enfant.

Au niveau du Grand Cahors, le PEDT intercommunal permet une coordination des PEDT locaux, portés par les communes et propose d'entrer davantage dans le détail des organisations retenues et dans les spécificités des problématiques locales.

Le PEDT intercommunal repose sur la mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation qui assure le pilotage de la mise en œuvre de la démarche, en cohérence avec le comité de pilotage du Contrat Enfance Jeunesse. Six axes structurent le PEDT intercommunal :

- Aménager des espaces à disposition des enfants lors des temps de garderie : espaces intérieurs et extérieurs
- Améliorer les conditions d'emploi et renforcer la formation, l'accompagnement des personnes qui participent à l'encadrement des enfants
- Organiser les temps de vie quotidienne des enfants en cohérence avec leurs besoins selon les âges: l'accueil du matin, la sieste ou le temps calme, les jeux dans la cour, l'étude, le goûter, le temps de repas...
- Mettre à disposition des enfants du matériel pédagogique en fonction des projets : des jeux, des livres, des fournitures fongibles, des équipements...
- Instaurer une coordination afin d'accompagner les acteurs et les projets d'accueil périscolaire et assurer la continuité éducative

- Proposer des activités ponctuelles en fonction des projets d'accueil périscolaire.

De plus, le futur **projet éducatif local 2015-2018** actuellement en cours de validation, sera un levier d'actions permettant de conjuguer de façon plus cohérente les différents temps, scolaire et périscolaire, de la vie de l'enfant. Il sera structuré autour de 3 objectifs :

- Soutenir la mixité sociale dans les structures accueillant les enfants.
- Renforcer la continuité éducative.
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté.

► LES ACCUEILS DE LOISIRS

La communauté d'agglomération du Grand Cahors compte 6 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) répartis sur l'ensemble du territoire : Cahors (Croix de Fer et ancienne école Gambetta), Trespoux-Rassiels, Labastide-Marnhac, Catus et Saint-Géry.

Organisés par le CIAS du Grand Cahors, ils accueillent les enfants, de 4 à 17 ans, pendant les vacances et le mercredi, avec une capacité maximale de 260 places (16 500 journées-enfant réalisées en 2013).

En centre ville, la MJC offre également un ALSH le mercredi et la Ludothèque propose des prêts de jeu, sur place ou à emporter.

Sur le temps périscolaire, aucun ALSH n'est déclaré sur la ville de Cahors. Un accueil gratuit est proposé aux familles de 7h30 à 19h sous la forme de garderie non déclarée (pas d'obligation réglementaire en matière d'encadrement et de projet pédagogique).

Un accueil de jeunes est organisé aux Docks avec une capacité de 20 jeunes de 14 à 17 ans pendant les vacances scolaires.

Sur Pradines, un ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) a été créé en décembre 2014. Par ailleurs, l'accueil jeunes dispose d'une capacité d'accueil de 12 jeunes, qui sera portée à 16 jeunes à l'horizon 2017. Un projet dédié aux pré-adolescents (11-14 ans) porté par le centre social de Pradines a été déposé à la CAF pour leur offrir un lieu d'activités et de rencontre ; il devrait être opérationnel au cours de l'année 2015.

Les accueils de loisirs sont notamment financés par la Caf.

► DISPOSITIF « EXPÉRIMENTATION ADOLESCENT »

Le dispositif « Expérimentation Adolescent » permet un accompagnement technique et financier de la Caf à des actions visant l'autonomie et la prise de responsabilité des adolescents âgés de 11 à 17 ans. En partenariat avec le centre social Terre-Rouge une action a été menée avec les jeunes du quartier de Terre-Rouge en 2014.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET L'ACCÈS AUX DROITS :

1 - L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'accompagnement social est une démarche de soutien individuel ayant pour objectif d'aider l'utilisateur dans ses démarches de recherches d'accès aux droits, à la santé, aux droits sociaux, au logement, à l'emploi... C'est un facteur essentiel de cohésion sociale.

A / LE SERVICE DÉPARTEMENTAL

« Le service public départemental d'action sociale a pour mission générale d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie » (article L-123 -2 du code de l'action sociale et des familles).

Dans le Lot, ce service du Département est organisé :

- en polyvalence pour les assistants de service social (AST)
- en accompagnements spécifiques (budget / logement) pour les conseillers en économie sociale et familiale (CESF)

Ses modalités d'actions sur les différents secteurs sont les suivantes :

Ecouter, accueillir, informer et orienter, à la demande de la personne, par :

- des prises de contacts téléphoniques,
- des rendez-vous au centre médico-social ou sur les lieux de permanences (notamment les espaces sociaux et citoyen). Possibilité de visites à domicile.

Intervenir ponctuellement ou accompagner socialement :

- permettre d'accéder aux droits
- évaluer la situation sociale et ses potentiels d'évolution.
- dégager une problématique et convenir d'un plan d'aide avec la personne (Intervention Sociale d'Aide à la Personne ISAP ou/et le groupe : Intervention Sociale d'Intérêt Collectif ISIC) pour améliorer durablement la situation.

► **L'ACCUEIL GÉNÉRALISTE DE PROXIMITÉ**

L'intervention ponctuelle et l'accompagnement social constituent le cœur même de l'activité des AST pour rechercher avec les personnes des réponses appropriées dans les domaines de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'insertion et du logement.

En 2013, les AST des secteurs de Terre Rouge-Cabessut, Ste Valérie et Croix de Fer ont accueilli en rendez-vous, en moyenne 40 personnes par mois.

Les visites au domicile représentent en moyenne 10 % des contacts. Elles sont proposées si elles sont nécessaires à l'évaluation sociale (mission Enfance, des Recueils d'Informations Préoccupantes ou bien à la demande de la personne qui ne peut se déplacer - femmes enceintes...).

40 contacts téléphoniques (pré évaluation d'entretiens, suites à donner ...) mensuels en moyenne.

► **L'ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE ET LIÉ AU LOGEMENT**

Comme les AST, les CESF interviennent soit directement, à la demande des personnes lorsqu'il s'agit de l'accès au logement dans le cadre du dispositif FLAMME (Fonds Social Logement) ou de situations de surendettement (en moyenne 60 ménages suivis), soit à la suite d'orientations pour approfondir la gestion budgétaire, évaluer la précarité énergétique et y remédier.

En 2013, la (le) CESF des secteurs de

- Terre-Rouge, Cabessut, Saint Georges, Badernes a rencontré 188 personnes

- Sainte-Valérie, Croix de Fer,(Pradines) a rencontré 191 personnes

► **L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA**

Les AST assurent la fonction de référent rSa, en charge de l'instruction et du suivi du parcours d'insertion du bénéficiaire du rSa.

Sur les secteurs de Terre-Rouge, Ste Valérie, Croix de Fer et Pradines, on compte 55 suivis de bénéficiaires rSa socle (orientés social) par AST, depuis début 2014 (50 en 2013).

► **LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ (MASP)**

Les CESF conduisent des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé sans gestion, accompagnement formalisant certains conseils d'organisation budgétaire habituels.

► **LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)**

La protection maternelle et infantile se définit comme un ensemble de mesures médico-sociales visant à protéger les futurs parents, les parents, et les enfants de 0 à 6 ans. Toutes les actions sont assurées à la demande ou avec l'accord des intéressés, en liaison avec le médecin traitant et les services hospitaliers concernés.

Elles concernent, entre autres, des :

- Mesures de prévention médicales, psychologiques, sociales et d'éducation pour la santé en faveur des futurs parents et des enfants (actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans, des femmes enceintes et des familles, consultations prénatales, postnatales, visites à domicile et permanences de puériculture)

- Actions de prévention et de dépistage des handicaps des enfants de moins de 6 ans ainsi que des conseils aux familles pour la prise en charge de ces handicaps

- Surveillance et contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ainsi que des assistantes maternelles

- Activités de planification et d'éducation familiale

En outre le service de PMI participe aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger ou qui risquent de l'être en collaboration avec le Service social territorial et le service de protection de l'enfance.

► **LES CENTRES SOCIAUX**

Les centres sociaux sont des équipements à vocation sociale en lien direct avec les habitants. Ce sont des espaces de partage, d'échanges, d'initiatives collectives qui favorisent la participation des habitants et l'émergence de projets partagés. Ils visent à renforcer les solidarités, les liens et luttent contre toute forme d'isolement. Ils sont un relais vers l'ensemble des structures de droit commun comme les associations, les organismes et partenaires du secteur social avec qui ils travaillent au quotidien. Leurs missions relèvent de la création et du renforcement de lien social, de la lutte contre l'isolement et de l'animation de la vie sociale des quartiers et des territoires. Ils sont amenés à travailler avec tous les publics dans un souci de mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. Ils sont moteurs de partenariat fort permettant une approche globale des problématiques rencontrées par les habitants des quartiers.

Il existe sur le Grand Cahors 7 lieux d'accueil des habitants correspondant à 5 agréments centres sociaux délivrés par la CAF. Deux structures : le Centre Technico-Social Cadurcien (CTSC) et la Maison Départementale des Familles portée par l'UDAF ont un rayonnement départemental et sont gérées par des associations. Les 3 autres centres sociaux : 2 sur Cahors (correspondant

à 4 lieux d'accueil des habitants), et 1 sur Pradines sont municipaux. Ces derniers ont également une mission déléguée par le Département en matière de prévention spécialisée.

2 - L'ACCÈS AUX DROITS

► LE SERVICE DÉPARTEMENTAL

C'est le premier motif de demande d'aide des usagers, auprès du Conseil départemental.

La complexité des dossiers administratifs cumulée à des situations de vie difficile (problème de santé, séparation de couples et monoparentalité, changement d'adresse...) et à des freins psychologiques (peur de la stigmatisation, refus de l'assistanat...) peut conduire à des ruptures et/ou des non recours aux droits. Dans ce cadre, un(e) AST est amenée à aider, chaque mois une vingtaine de personnes à ouvrir et maintenir leurs droits.

Point phare du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, l'accès aux droits constitue l'un des trois axes stratégiques développés dans le plan mis en œuvre dans le Lot.

La CAF et la CPAM développent à ce titre des actions :

► LE PARTENARIAT CAF/CPAM : LES RENDEZ-VOUS DES DROITS

La Caf du Lot met en place des parcours spécifiques, en lien avec ses partenaires. Ces parcours visent à proposer aux allocataires de manière pro-active, des actions de conseil ou d'accompagnement, en fonction de situations de vie susceptibles de les fragiliser, notamment :

- parcours non décence du logement, en lien avec l'Adil et le Pact ;
- parcours impayés de loyer, avec le Conseil départemental ;
- parcours séparations, en association avec l'Udaf du Lot ;
- parcours naissance, à travers les "ateliers maternité" organisés avec la Cpam du Lot.

En 2015, la Caf met en œuvre les "rendez-vous des droits", en partenariat avec l'Udaf du Lot : en fonction d'évènements de vie, un rendez-vous au sein de la Maison des familles sera proposé par la Caf et l'Udaf. Ce rendez-vous vise à favoriser l'accès aux droits et aux services, par un point transversal sur la situation de l'allocataire.

► CPAM : PRÉVENIR LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX SOINS

La réduction des inégalités sociales en santé est un engagement fort des pouvoirs publics et de ce fait, toute personne vivant sous le seuil de pauvreté (soit 964 €) doit pouvoir bénéficier d'une couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) ou d'une aide à la complémentaire santé (ACS).

Aussi, la CPAM du Lot organise des **parcours attentionnés** à l'attention de personnes en situation de vulnérabilité susceptibles de bénéficier des offres de l'Assurance Maladie (AM), en s'appuyant sur des structures relais conventionnées (CCAS de Cahors, Mission Locale, Pôle Emploi et 8 associations caritatives) lesquelles repèrent les ménages précaires.

Le but est de pouvoir faire connaître aux populations, les dispositifs proposés par l'AM :

- la couverture maladie universelle complémentaire
- l'aide à la complémentaire santé
- l'examen de santé gratuit dispensé par les centres d'examen de santé...

et de leur en faire bénéficier en les accompagnant dans leurs démarches.

Au second semestre 2013, 32 dossiers ont été traités dont 11 pour le CCAS de Cahors et en 2014, 28 parcours attentionnés ont été mis en œuvre.

LE SPORT ET LA CULTURE

LE SPORT

Le sport est multiple. Il constitue un outil favorisant le travail d'insertion, de socialisation, de citoyenneté et d'éducation. Il est le support d'apprentissages de tous ordres, de rencontres et d'échanges et permet outre une sensibilisation à diverses problématiques sanitaires et de société, l'appréhension du goût de l'effort, la connaissance de son propre corps. Il constitue un facteur d'insertion sociale et/ou professionnelle tout en se caractérisant par des pratiques ludiques.

► LES INFRASTRUCTURES :

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors gère un certain nombre d'équipements avec une volonté de maillage du territoire. Parmi les plus importants, on peut noter :

- le parc des sports et des loisirs de Pradines,
- le palais des sports de Cahors,

- les complexes aquatiques couvert (Divonéo) et d'été (L'Archipel) situés dans le quartier de Cabessut
- le dojo départemental à Cabessut.

L'inventaire de ces équipements montre que les habitants du QPV de Terre Rouge disposent d'une offre très riche et de proximité.

Cependant, on constate une sous-représentation des habitants du quartier prioritaire au sein des clubs sportifs en raison de difficultés d'accès aux lieux de pratiques sportives (problèmes financiers, freins personnels : crainte de discriminations, interdits liés au sexe). Aussi, une action tendant à faciliter l'accès aux licences sportives sera développée (voir en suivant).

► **LES SERVICES :**

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors est dotée d'un service des sports composé de 44 agents au service des sportifs qui exercent différentes missions : gestion des budgets, relation avec les clubs et les scolaires, gestion et planification des installations, sécurité des buts, gestion des baignades de Catus et Saint-Cirq-Lapopie...

Cinq éducateurs sportifs sont investis sur les opérations « Loisir Accueil Jeunes », Ticket Sport, Ecole municipale des sports, City Raid et sont également susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'USEP. Au niveau des piscines, l'équipe est composée de neuf Maîtres-nageurs (surveillance, animations aquatique, leçons de natation, projet natation scolaire) et de quatre agents d'accueil/caisse.

L'équipe technique comprend 22 agents (dont 5 gardiens) qui s'occupent de l'entretien et de la maintenance des équipements sportifs de la Ville de Cahors et du Grand Cahors (terrains, gymnases, tennis et piscines).

A / OPÉRATION TICKET SPORT :

Ticket Sport permet aux enfants de 8 à 15 ans de pratiquer gratuitement des activités encadrées par des éducateurs sportifs pendant les vacances scolaires (sauf Noël) pour les jeunes de 8 à 15 ans du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

En 2014, durant 5 semaines, ont été accueillis :

- 436 jeunes dont 322 garçons (73%) et 114 filles (27 %)
- 85% de ces jeunes ont entre 8 et 12 ans
- 85% habitent Cahors, 14% le Grand Cahors (surtout Pradines), les 1% restant viennent de communes du Lot ou hors du Lot

Ces 5 semaines d'activités représentent 600h de travail pour 6 agents + 150h de préparation (contact des associations, édition du tract, inscription, bilan).

B / ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS :

Il s'agit de séances d'initiation proposées dans les écoles publiques et privées pour les élèves du CP au CM2 de 16h 30 à 18h.

Secteur Cahors :

En 2014, durant 33 semaines, ont été proposées :

- 117 séances d'initiation soit (390h pour 4 agents)
- 8 activités différentes (athlétisme, base ball, escrime, pétanque, rollers, sports collectifs, tennis de table, VTT).
- 182 élèves ont été accueillis : 72 de cycles 2 (CP, CE1) et 110 de cycle 3 (CE2, CM1 et CM2)

Cela représente 352h pour l'année scolaire soit 88h par éducateur + environ 150h de préparation.

Secteur Nord du Grand Cahors : Catus : 80 Elèves de l'Ecole de Catus ont été accueillis, ce qui représente 97h (2h 15 /semaine de 15h45-16h30 – 3 jours par semaine).

C / LOISIRS ACCUEIL JEUNES :

Des loisirs sportifs sont proposés durant l'été pour les 11/18 ans. Ce sont des activités à la séance ou à la journée au prix unique de 5€.

Durant 7 semaines (du 7 juillet au 22 août 2014), ont été proposées :

- 125 séances qui représentent 835 journées-enfants
- 16 activités différentes (canyoning, cheval, initiation aviron & kayak, moto, parc aventure (3), plongée, quad, cheval, spéléo, ski nautique, sorties kayak, tennis, via corda,
- 166 jeunes ont été accueillis :
- 55 filles (33%) et 111 garçons (67%)
- 87% ont entre 11 et 14 ans
- 111 (66%) habitent Cahors, 44 (26%) le Grand Cahors, 7 des communes hors Grand Cahors, 4 hors département

Cela représente 490h (7 semaine à 35h x 2 éducateurs) d'accompagnement des activités + 150h de préparation (contact avec les structures, inscription, régie, bilan). Cette opération a un budget de 18 000€ afin de financer les prestations des associations et/ou des structures.

Malgré toute cette offre, on note, pour l'instant, l'absence d'initiative coordonnée pour faciliter l'accès à la pratique sportive pour les publics socialement défavorisés.

C'est cependant l'un des objectifs du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports qui pourrait trouver écho dans la perspective de la mise en place du présent contrat de ville.

D / OFFICE DES SPORTS DU GRAND CAHORS :

Par ailleurs, 102 associations sportives du territoire adhèrent à l'Office des Sports du Grand Cahors qui les fédère autour de projets communs (telle la fête des sports début septembre) et mutualise du matériel (minibus, reprographie, etc...).

► LE CENTRE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS) :

Le soutien de l'Etat pour le développement du sport sur le territoire intercommunal est régulier à travers les aides du CNDS.

• Les clubs :

	2012	2013	2014
Nb de clubs aidés	28	26	21
Total subventions	52706	42383	35250

La baisse du nombre de clubs subventionnés et du montant total de l'aide s'explique moins par la baisse des crédits du CNDS que par le choix fait par l'Etat de prioriser les financements aux comités départementaux, notamment par l'embauche d'agents de développement, dans la perspective de structurer les disciplines sportives. L'activité propre des comités rejaillit positivement sur les clubs et l'ensemble des licenciés. On note que certains d'entre eux redistribuent une partie de l'aide accordée aux clubs locaux.

• Les équipements :

Parmi les équipements sportifs qui ont bénéficié de l'aide du CNDS, on notera le complexe de Cabessut (400 000 €), le complexe aquatique Divonéo (650 000 €) et le terrain de football synthétique situé à Terre Rouge (80 000 €).

► UN ACCÈS FACILITÉ AUX LICENCES - AIDE À LA PRATIQUE SPORTIVE :

Comme il a été précisé, les habitants du QPV de Terre Rouge bien qu'ils disposent d'une offre très riche et de proximité, ne bénéficient pas toujours de ces services. En effet, le quartier de Terre Rouge concentre sur son périmètre une population plus fragile que sur le reste de l'agglomération.

Les habitants cumulent bien souvent de multiples difficultés : faible niveau de ressources, faible niveau de qualification, barrière de la langue, mal-logement, méconnaissance des dispositifs d'aides existants, confusion face à la diversité d'interlocuteur, isolement, problème de garde, problème de mobilité...

L'ensemble de ces difficultés conduit à ne pas pratiquer d'activités sportives.

Le centre social de Terre rouge et la DDCSPP du Lot ont repéré trois profils :

- Le public désirant pratiquer mais n'ayant pas suffisamment de ressources, la pratique sportive est alors un luxe.
- Les parents, faisant le sacrifice de leur pratique personnelle afin de permettre à leur enfant de pratiquer.
- Le public étant éloigné de la pratique sportive.

Pour favoriser l'accès au sport, un partenariat entre l'Etat (CNDS), la ville et le Conseil départemental permettra de proposer à partir de septembre 2015 une aide à la pratique suivant le coefficient familial.

CAHORS - POLITIQUE CULTURELLE

► CONSOLIDER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Cette stratégie s'articule autour d'équipements et d'événements variés et complémentaires, à l'échelle de la Ville de Cahors et du Grand Cahors. L'offre culturelle et l'offre d'équipements sont des facteurs d'**attractivité locale**, de **rayonnement** et de **lien social**.

Les équipements structurants de Cahors et du Grand Cahors ont pour mission de développer l'offre culturelle et d'en favoriser l'accès. Les axes forts de leurs missions spécifiques sont :

- la **diffusion** et la conservation des œuvres et du patrimoine
- la **médiation** et la valorisation des œuvres et du patrimoine
- le soutien à la **création**, à l'innovation et le développement de la **connaissance**
- le développement des **pratiques** artistiques et le soutien aux amateurs

• Le Théâtre

Le Théâtre, salle à l'italienne de 400 places, propose une offre culturelle pluridisciplinaire (théâtre, danse, musique, jeune public), avec environ 30 spectacles par saison (90% taux de fréquentation). La programmation diversifiée de spectacles vivants présente des œuvres et des artistes identifiés nationalement tout en soutenant les compagnies régionales et lotaises avec des accueils en résidence de création. Le théâtre propose un programme de médiation culturelle avec l'organisation de visites, de répétitions publiques ouvertes et de bords de scène.

▪ Les Docks

Les Docks, salle de musiques actuelles de 600 places, présente une programmation de 10 concerts par saison (rock, ska, reggae, électro...), des concerts gratuits (café-musique) et une proposition spécifique en direction des étudiants de Cahors (dock'side). Diversité et démocratisation orientent les choix artistiques. Des artistes en émergence et reconnus sont programmés chaque saison. Les Docks proposent des ateliers musicaux de pratique collective et des possibilités de répéter dans 3 studios fréquentés par 35 formations musicales. Centre de ressources, les Docks accueillent également des groupes en résidence de création.

▪ Le Musée de Cahors Henri-Martin

Le Musée propose des expositions originales et novatrices, temporaires et permanentes, tout en mettant en œuvre un programme d'acquisition et de restauration et en suivant le Projet Scientifique et Culturel. La programmation des expositions temporaires repose pour une large part sur l'exploration de l'image du Quercy à travers son histoire, ses objets et sa réalité contemporaine. Elle se fonde également sur une collaboration avec d'autres établissements pour présenter d'importantes rétrospectives.

Le Musée a pour missions de conserver, restaurer, étudier et enrichir les collections. En 2012, la Ville a acquis 17 œuvres d'Henri-Martin lors d'une vente aux enchères pour enrichir le fonds comptant 32 tableaux de ce peintre. Le Musée a également un rôle social et doit permettre au public le plus large d'avoir accès aux collections. Il met ainsi en œuvre un programme d'actions pédagogiques assurant l'égal accès de tous à la culture.

▪ Le service Patrimoine

La situation patrimoniale du territoire est très riche sur le plan historique et architectural. Entre le secteur sauvegardé de la Ville de Cahors et ses monuments emblématiques (le pont Valentré et la cathédrale Saint-Étienne inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco dans le cadre des chemins de Saint-Jacques), le village de Saint-Cirq-Lapopie qui, à lui seul, cumule des années d'architecture, et les communes alentours qui, toutes, possèdent un patrimoine rural de qualité, le territoire réunit des sites d'exception qu'une politique volontariste de protection, de préservation, d'appropriation et de médiation peut mettre en exergue.

Le service Patrimoine de la Ville de Cahors fait l'inventaire du patrimoine bâti, le protège et intervient pour la réhabilitation et la restauration. L'expertise archéologique du bâti permet de connaître et de valoriser le patrimoine. Le label Ville d'art et d'histoire, attribué à la Ville en 2005 a permis de mettre en place de véri-

tables outils d'appropriation du patrimoine par les habitants (programmes de visites, ateliers pédagogiques, expositions temporaires...). La Maison du Patrimoine et la Maison de l'eau accueillent le public et contribuent à rendre accessible et à valoriser le patrimoine.

La Revalorisation du centre ville est fondée sur la reconquête du secteur sauvegardé qui correspond à la cité médiévale située à l'est du méandre.

Le PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) approuvé en 1988 a été mis en révision en 2008. Les orientations de la révision sont l'amélioration de l'habitat et de l'efficacité énergétique, la requalification des espaces publics et la restauration de qualité du bâti patrimonial.

▪ Le Conservatoire de musique et d'art dramatique - Auditorium du Grand Cahors

Le Conservatoire de musique est un établissement classé « Conservatoire à rayonnement intercommunal » qui accueille plus de 600 élèves pour les cours individuels de formation instrumentale. Il propose une offre diversifiée d'enseignement artistique et soutient la pratique musicale. Le Conservatoire a pour missions de sensibiliser tous les publics à la musique (dispositifs d'interventions en milieu scolaire) et de soutenir la création.

Depuis 2012, le Conservatoire propose un enseignement du théâtre de 1er et 2ème cycle. En complémentarité de cette activité, l'auditorium, salle de 320 places, propose une saison musicale avec 6 concerts de musique classique, contemporaine et jazz. Il s'agit de diffuser une offre musicale diversifiée et de qualité.

▪ La Médiathèque - Service de lecture publique du Grand Cahors

La Médiathèque propose un service de lecture publique (4500 lecteurs actifs et 6500 abonnés annuels) qui contribue à la diffusion du support « livre », conserve et met en valeur le patrimoine écrit et favorise l'accès aux sources documentaires contribuant au développement des connaissances. Différentes animations et actions culturelles sont organisées : (heure du conte, projections de films, expositions, rencontres avec des auteurs...) pour favoriser l'accès au livre à tous les publics.

Le service de lecture publique comprend également la bibliothèque de recherche patrimoniale (préservation et conservation de livres anciens) et le réseau des bibliothèques communales du territoire intercommunal.

► **COORDONNER**

LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS

En complément de ces structures culturelles aux missions de diffusion et de démocratisation qui proposent des programmations tout au long de l'année, la saison estivale est ponctuée de festivals portés par la Ville, par le Grand Cahors ou par des associations soutenues financièrement et techniquement par les collectivités.

Les événements pilotés en direct ou largement soutenus par la Ville et le Grand Cahors ont été renforcés pour contribuer à **la cohérence** et à **la lisibilité** de la politique culturelle menée. Un travail de hiérarchisation a été effectué pour identifier les « temps forts », en accord avec son identité et les fondements de sa politique culturelle. Le projet culturel doit renforcer l'identité propre au territoire et développer ainsi l'attractivité et le sentiment d'appartenance.

Les « temps forts » sont ainsi, soit construits sur l'identité culturelle du territoire (valorisant le patrimoine matériel et immatériel, les jardins, la gastronomie), soit sur les spécificités de sa politique culturelle (cherchant un équilibre entre les artistes reconnus et les artistes en découverte) :

- le festival des Visages (organisé par la Ville, fin mai) : concerts grand public et de découverte en plein air sur les allées Fénelon.
- le festival Cahors Juin Jardin (co-organisé par la Ville et l'association Juin Jardins, juin) : animation des jardins publics et privés, valorisation du patrimoine bâti et végétal, création et expositions d'arts plastiques dans les jardins.
- le festival Lot Of Saveurs (organisé par le Grand Cahors, début juillet) : fête de la gastronomie créative et de la saveur en bouche.
- le Cahors Blues Festival (organisé par une association, mi-juillet) : concerts de blues grand public et de découverte en plein air.
- Le Festival Pradin'live à Pradines dont la 2eme édition a eu lieu en 2015 et qui a pour vocation d'être pérennisé, permet l'accès au spectacle vivant sous toutes ses formes.

COMMENT MET-ON EN PLACE UN CONSEIL CITOYEN ?

Pour préparer la construction d'un conseil citoyen, il faut d'abord identifier les dynamiques participatives existantes dans le quartier. Ce travail de diagnostic participatif a été établi ces derniers mois sur Terre-Rouge par l'Espace social et citoyen du quartier avec le soutien de la Préfecture du Lot. Cette première étape a également permis de commencer à sensibiliser et à informer les habitants et les acteurs professionnels et associatifs qui œuvrent sur le quartier, et d'identifier toutes les composantes du quartier pour assurer la représentativité de tous au sein du futur conseil citoyen.

LA COMPOSITION DES CONSEILS CITOYENS

Un conseil citoyen réunit **15 à 20 personnes**, réparties au sein de deux collèges :

- le **collège « habitants »**, qui représente la moitié au moins des membres du conseil, en respectant le principe de parité hommes/femmes. Il doit être représentatif de toutes les composantes de la population du quartier, notamment des jeunes.
- le **collège « associations et acteurs locaux »**, qui représente les associations et les collectifs implantés dans le quartier, les acteurs de terrain (professionnels par exemple), etc.

Pour constituer ces deux collèges, un appel à candidature est lancé. Les volontaires ont quelques semaines pour présenter leur candidature.

Pour désigner les membres du conseil, on applique ensuite deux méthodes :

- Collège des habitants : la désignation se fait par **tirage au sort** parmi les volontaires.
- Collège « associations et acteurs locaux » : sont retenus des représentants des associations et des collectifs directement implantés dans le quartier, des acteurs de terrain implantés dans le quartier. En cas de candidatures trop nombreuses, il sera procédé à un tirage au sort.

Une fois constitué et ses règles de fonctionnement fixées, le conseil citoyen sera **reconnu par le Préfet par un arrêté**. Il fait également l'objet d'une reconnaissance dans le contrat de ville qui sera signé entre la Préfecture du Lot (l'État), la Ville de Cahors et le Grand Cahors.

Ces reconnaissances formalisent l'existence du conseil citoyen ainsi que ses modalités de fonctionnement et de renouvellement.

Plus d'informations sur :

www.mairie-cahors.fr/cahors/quartier/conseilcitoyen.html

UN CONSEIL CITOYEN À TERRE-ROUGE

POUR QUOI FAIRE ?

Citoyen de ma ville

Citoyen de mon quartier



Espace social et Citoyen de Terre-Rouge
23 rue Jean-Lurçat (face à la gendarmerie)
46000 Cahors - Tél : 05 65 63 13 95

Grand Cahors, Service Politique de la Ville
72 rue Wilson 46000 Cahors
Stéphanie Ravera - Tél : 05 65 20 89 02
sravera@grandcahors.fr



LE CONSEIL CITOYEN, POUR QUOI FAIRE ?



CITOYENNETÉ

Le conseil citoyen doit permettre à chaque habitant de devenir un citoyen actif de son territoire, de sa commune et de son agglomération, dans l'objectif d'améliorer la situation du quartier et de tous ses habitants.

UN ESPACE D'ÉCHANGES ET DE PAROLE POUR TOUS

Prévu par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le conseil citoyen est un nouvel organe consultatif à la dimension d'un quartier. Il offre un espace de parole et d'échanges autour de la vie du quartier à tous les habitants, les usagers et les acteurs professionnels, dans leur diversité.

Composé d'habitants et d'acteurs professionnels vivant ou impliqués sur le quartier, le conseil citoyen met tout le monde en position d'exprimer ses attentes, ses avis sur les sujets qui concernent le quartier et son développement. Il cherche à associer ceux que l'on entend le moins, ou moins souvent (la jeunesse notamment), et veille à l'expression de tous les points de vue tout en recherchant la construction d'une vision commune. Il favorise la reconnaissance mutuelle et le dialogue et prend en compte la parole de chacun.



UN ESPACE DE CO-CONSTRUCTION POUR LE QUARTIER

Le conseil citoyen de Terre-Rouge a vocation à devenir un interlocuteur incontournable pour les pouvoirs publics pour tout ce qui concerne le quartier. Grâce à une connaissance très concrète de la réalité du quartier, il émet des avis sur les projets d'aménagement et d'animation. Il peut aussi être force de proposition et soumettre des actions à mener sur le quartier. L'objectif est d'apporter les réponses les plus pertinentes aux attentes et aux problématiques identifiées sur le quartier par ceux qui y vivent.

NEUTRALITÉ

Cette structure est indépendante et autonome vis-à-vis des partis politiques, des syndicats, des associations culturelles ou de tout groupe de pression manifestement hostile au respect du principe de pluralité.

PROXIMITÉ

Le conseil organise la mobilisation citoyenne à l'échelle d'un quartier.

LIBERTÉ

La parole doit rester libre au sein du conseil citoyen.



DE RÉELS ENJEUX POUR LES HABITANTS

- ✓ Mieux faire connaître les besoins du quartier, et mieux y répondre
- ✓ Avoir un véritable outil de dialogue avec les pouvoirs publics
- ✓ Mieux vivre ensemble dans le quartier
- ✓ Participer à la vie publique
- ✓ Améliorer l'image du quartier à l'extérieur

LAÏCITÉ

Dans cet espace de débat public ouvert, les actes prosélytes ou manifestement contraires à la liberté de conscience de ses membres ne pourront être tolérés.

SOUPLESSE

Le conseil a vocation à répondre aux besoins du contexte local et son fonctionnement s'y adapte. Son organisation n'est pas figée à l'avance, ce sont les membres du conseil qui la déterminent.

PARITÉ

La parité hommes femmes doit être assurée. Les représentants de la population seront au moins aussi nombreux que les représentants des acteurs locaux/représentants associatifs.

PLURALITÉ

Le conseil doit permettre la représentation de la population des habitants du quartier dans toutes ses composantes.

CO-CONSTRUCTION

Au sein du conseil, les habitants et les acteurs du quartier deviennent des partenaires à part entière.

INDÉPENDANCE

La collectivité fournit les moyens au conseil citoyen pour fonctionner (salle de réunion, secrétariat...)

Une parole libre et indépendante !

LISTE DES CONVENTIONS ENTRE LE MINISTÈRE DE LA VILLE, LES AUTRES MINISTÈRES, OPÉRATEURS ET PARTENAIRES ET TABLEAU RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS.

>> Conventions interministérielles :

Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative – 4 avril 2013

Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère des Affaires sociales et de la Santé et le ministère délégué à la Ville – 19 avril 2013

Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013-2015 entre le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le ministre délégué à la Ville – 25 avril 2013

Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013-2015 entre le ministère du Droit des femmes et le ministère délégué à la Ville – mai 2013

Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche – 7 juin 2013

Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère de la Justice – 11 juillet 2013

Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère de la Défense (Anciens Combattants) – 15 juillet 2013

Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère de l'Intérieur et le ministère délégué à la ville – 27 septembre 2013

Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation et le ministère délégué à la Ville – 27 septembre 2013

Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère délégué à la Réussite éducative et le ministère délégué à la Ville – 7 octobre 2013

Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme et le ministère délégué à la Ville – janvier 2014

Convention triennale d'objectifs 2014-2016 avec le ministère de la Culture et de la Communication – 5 mars 2014

>> Conventions avec les partenaires et les opérateurs :

Convention triennale d'objectifs avec Pôle Emploi – 30 avril 2013

Convention-cadre avec l'Association des régions de France (AFP) – 13 février 2013

Convention-cadre avec l'Assemblée des communautés de France (AdCF) – 27 mai 2013

Convention-cadre avec l'Association des maires Ville et Banlieue de France – 19 septembre 2013

Convention-cadre avec la Fédération des villes moyennes (FVM) – 25 septembre 2013

Convention-cadre avec l'Assemblée des départements de France (ADF) – 11 octobre 2013

Convention-cadre avec l'AMGVF et l'Acuf – 29 octobre 2013

La charte « Entreprises et Quartiers » - 21 juin 2013

Convention-cadre avec l'Association des maires de France (AMF) – 14 janvier 2014

DÉFINITION DES INDICATEURS

UTILISÉS POUR LE DIAGNOSTIC

personne seule
famille monoparentale
dt fam. Mono av 1 ou 2 enfants
dt fam. Mono av. 3 enfants ou plus
couple sans enfant
famille
couple av 1 ou 2 enfants
couple av. 3 enfants ou plus
autres ménages
total population
Nb de mineurs
Nb de majeurs
de 18 à 24 ans
de 25 à 49 ans
de 50 à 64 ans
de 65 à 74 ans
75 et plus
nb de ménages
< à 20% du plfd
du 20 à 39% du plfd
du 40 à 60% du plfd
du 60 à 80% du plfd
du 80 à 90% du plfd
du 90 à 100% du plfd
plus de 100%
total "emploi"
emplois stable
emplois précaire
chomeurs
autres emploi

→ COLONNE

- **Le nombre de ménages ayant répondu** correspond au nombre de référents de ménages ayant répondu à l'enquête d'Occupation du Parc Social 2012 (OPS 2012).
- **Le taux de réponse enquête** renvoie au pourcentage de référents ménages ayant répondu à l'enquête OPS 2012
- **Le nombre de ménages ER (emménagés récents)** correspond au nombre de référents de ménages ayant signé un bail au sein de la ou les résidences depuis moins de 3 ans
- **Le taux de renouvellement** : la part des emménagés récents sur l'ensemble des ménages de la résidence (ex : 25%, cela signifie que ¼ des ménages de la résidence sont présents depuis moins de 3 ans)

→ LIGNE

- **Les indicateurs de la composition familiale** sont calculés sur les référents de ménages
- **L'âge de la population** est calculé sur l'ensemble des locataires
- **Le pourcentage du plafond** correspond aux ressources du ménage fiscalement
- **L'emploi** est calculé sur le nombre de locataires ayant répondu en âge d'exercer une activité professionnelle déclarées par rapport aux plafonds de ressources PLUS définis ci-dessous :

Plafonds de ressources PLUS (revenu fiscal de référence)

Catégories de ménages	Autres régions (en euros)	Plafonds à	revenus
		40%	mensuels
Une personne seule	20 107	8 043	670
Deux personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages	26 851	11 540	962
Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge (1)	32 291	12 916	1 076
Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge	38 982	15 593	1 299
Cinq personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge	45 858	18 343	1 529
Six personnes ou une personne seule avec quatre personnes à charge	51 682	20 673	1 723
Par personne supplémentaire	+5 765		



GRAND CAHORS

DIRECTION HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

05 65 20 89 02

contratdeville@grandcahors.fr

ÉTAT

DDCSPP DU LOT - Service politique de la ville et logement

05 65 20 56 41

catherine.matteaccioli-bourrasset@lot.gouv.fr

